

2024



CAHIER DES CHARGES DETAILLE POUR LA PRESENTATION DU PROJET

Stratégies Locales de Développement Forestier

VERSION DU 28/10/2024



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES

PHOTOS DE HAUT EN BAS ET DE GAUCHE A DROITE : Atelier citoyen pour la CFT 2024-2027 du 22/10/2024 ; Prélèvement d'eau thermale des Fumades par l'Accent ; Rencontre Atelier InExtenso et WBI au Salon des Maires du 08/06/2023 sur la table de pique-nique en pin maritime thermochauffé ; Esquisse de l'écoquartier de Saint-Hilaire-de-Brethmas en pin maritime ; Inauguration du sentier d'interprétation forestière au Château de Sauvages à Saint-Jean-du-Pin le 24/04/2024 ; Fête de la Forêt des Cévennes 2024

SOMMAIRE

I. Contexte et concertation pour la construction du projet	5
A. Présentation du processus de concertation locale	5
1. Historique	5
2. 2024 : la CFT du Pays des Cévennes, un outil reconnu de diffusion de la culture forestière	6
B. Diagnostic de territoire	8
1. Eléments généralistes	8
1) Situation du Pays des Cévennes	8
2) Compétences actuellement exercées	10
2. Diagnostic forestier	12
1) Situation générale	12
2) Enjeux économiques	13
3) Enjeux écologiques	34
4) Enjeux sociaux	48
5) Synthèse des enjeux	52
II. Description du projet	54
A. Objectifs du projet au vu du diagnostic	54
3. 3 idées directrices	54
4. 4 objectifs	56
1) O1. Consolider les ingrédients d'une gestion forestière durable pour un aménagement territorial résilient	56
2) O2. Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique	57
3) O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives	57
4) O4. Faire valoir la multifonctionnalité de l'espace forestier	58
B. Présentation globale du programme d'actions	59
C. Description détaillée de chaque action	66
1. ACTION N° 1 - Déploiement d'un programme local d'aides forestières – Phase 3	66
2. ACTION N°2 - Chantiers forestiers participatifs	69
3. ACTION N° 3 - Adaptation des guides de stations forestières au dérèglement climatique	70
4. ACTION N°4 - « Action de Sensibilisation et d'Encouragement à la Valorisation (ASEV) des Pins »	73
5. ACTION N° 5 - Appui à la construction en bois local / Phase 3	75
6. ACTION N° 6 - Création d'une micro-filière autour de la résine de pin maritime	77
7. ACTION N° 7 - Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une formation ossature bois	80
8. ACTION N°8 - Mise en place d'études préalables au développement d'une micro-filière sur le tannin de châtaignier	82
9. ACTION N° 9 - Pérenniser la Fête de la Forêt des Cévennes	83
10. ACTION N° 10 - Valorisation des débouchés du pin maritime des Cévennes	85
11. ACTION N°11 - Appui à l'émergence d'une étude de faisabilité pour le développement de la filière piquets de châtaignier	88
12. ACTION N°12 - « Priorisation & déploiement du plan territorial de réduction du risque incendie »	90
13. ACTION N° 13 – Développement de la culture forestière auprès du public scolaire et grand public	93
14. ACTION N°14 - Encourager la gestion forestière du pin des Cévennes (pin de Salzmann)	99
15. ACTION N° 15 - Création d'un comité de pilotage "Eau & Forêt" sur le Pays des Cévennes	101
16. ACTION N° 16 - Animation de la Charte Forestière de Territoire 2024-2027 du Pays des Cévennes	103
D. Le calendrier du projet : durée et phasage	106
E. Gouvernance : Les partenaires du projet et leur implication dans les différentes actions	108
1. Commission des élu(e)s de la CFT	109
2. Comité de pilotage de la CFT	109
3. Autres groupes de travail de la CFT	111
F. Indicateurs	112

TABLE DES ABREVIATIONS

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ASLGF	Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière
AUDRNA	Agence d'urbanisme, région nîmoise et alésienne
BIT	Bureau d'Information Touristique
CA	Communauté d'Agglomération
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CBPS	Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles
CC	Communauté de Communes
CFT	Charte Forestière de Territoire
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CIRAD	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CMPFE	Conférences Ministérielles pour la Protection des Forêts en Europe
CNPF	Centre National de la Propriété Forestière
COFOR	Collectivités FOREstières
CPIE 30	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Gard
CRFB	Commission Régionale de la Forêt et du Bois
CNPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI	Défense de la Forêt Contre l'Incendie
DOO	Document d'OrientatIon et d'Objectifs
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EBC	Espace Boisé Classé
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EIE	Espace Info Energie
ENS	Espaces Naturels Sensibles
Env.	Environ
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
ETP	Emploi Temps Plein
FCBA	Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de DEveloppement Régional
FN COFOR	Fédération Nationale des COLlectivités FOREstières
FPLG	Forêt Privée Lozérienne et Gardoise (coopérative forestière)
GES	GES
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIP	Groupement d'Intérêt Public
Ha	Hectare
Hab.	Habitant
HQE	Haute Qualité Environnementale
Ibid.	Ibidem
IFN	Inventaire Forestier National ou Institut national de l'information géographique et Forestière
IGP	Indication géographique protégée
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
INRAE	Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt - nommé désormais Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt
NAF	Nomenclature d'Activités Française
OLD	Obligation Légale de Débroussaillage
ONF	Office National des Forêts
OT	Office de Tourisme
PAPI	Programme d'Action de Prévention des Inondations
PAS	Projet d'Aménagement Stratégique
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDPFCI	Plan Départemental de Protection des Forêt Contre les Incendies
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PETR	Pôle d'Equilibre Territorial Rural
PNC	Parc National des Cévennes
PNFB	Programme National de la Forêt et Bois
PPRDF	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
PRFB	Programme Régional de la Forêt et Bois
PSG	Plan Simple de Gestion
RTM	Restauration de Terrains de Montagne
S.	Siècle
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SHVC	Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation
SMPC	Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRGS	Schéma Régional de Gestion Sylvicole
TPE	« Très Petites Entreprises » : moins de 10 salariés
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (en anglais : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)
UR COFOR	Union Régionale des Collectivités FORestières
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zones de Protection de Protection Spéciale
ZSC	Zones Spéciales de Conservation

Identification du porteur de projet :

Structure porteuse : Syndicat mixte du Pays des Cévennes

Nom du projet : Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes 2024-2027

Département : Gard (30)

Montant total du projet présenté en € TTC : 1 52 729,28 €

I. CONTEXTE ET CONCERTATION POUR LA CONSTRUCTION DU PROJET

A. Présentation du processus de concertation locale

1. Historique

Le Pays des Cévennes est un syndicat mixte fermé créé en 2004, aujourd'hui composé de **95 communes**, qui a mené une politique forestière depuis près de 15 ans. Un Pôle d'Excellence Rural « Économie territoriale durable en Cévennes » a été réalisé en 2006 notamment pour structurer et dynamiser la filière bois-énergie locale, et dans la foulée l'outil de Charte Forestière de Territoire a été activé.

Une première Charte Forestière avait été finalisée en 2010 avec un programme d'actions structuré, concerté et ambitieux.

« L'objectif politique premier de la Charte [du Pays des Cévennes] était de maintenir durablement la présence et les activités humaines en Cévennes, notamment dans l'espace forestier »

Sa mise en œuvre fut toutefois particulièrement délicate du fait du changement fréquent des périmètres intercommunaux, du départ de l'animateur en 2011 non remplacé, des élections successives et également de la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) finalisé en 2013 qui a mobilisé l'ensemble des énergies. Un appui pour son animation avait été trouvé auprès de l'agence de développement économique Alès Myriapolis, mais toutefois avec des moyens humains dédiés limités, ne pouvant remplacer un emploi à temps plein.

En 2015, une nouvelle Charte Forestière resserrée a été réalisée et retenue par la Région Languedoc-Roussillon. Ce soutien et cet élan de redynamisation sont intervenus au même moment que la réalisation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (1^{ère} mouture mi-octobre 2015), modifiant sensiblement le paysage institutionnel de ce secteur, et acté en septembre 2016. Il n'a pu y avoir de recrutement d'une animation pour la Charte Forestière, le plan d'actions n'a pu être réalisé.

En 2018, dans une configuration territoriale stabilisée, sous la présidence de Max ROUSTAN, les élu(e)s du Pays des Cévennes ont décidé de relancer une démarche de Charte forestière active. Un Comité de 15 élu(e)s et 51 structures partenaires furent nommés. Un diagnostic territorial, une stratégie forestière de 5 ans et un plan de 32 actions pour 2018-2021 furent élaborés et votés. Un soutien financier fut sollicité auprès de la Région Occitanie qui octroya 118 546,45 € au Pays des Cévennes pour l'animation de sa Charte Forestière (dont 56,7% de FEADER et 33,3% de la Région). Un agent dédié à la CFT à temps plein a été recruté le 01/01/2019.

En 2021, sous la présidence de Christophe RIVENQ, les élu(e)s du Pays des Cévennes ont décidé de poursuivre le programme de Charte Forestière, suivis par leurs partenaires du Comité de pilotage. En

poursuivant la même stratégie forestière, le diagnostic territorial a été mis à jour et un nouveau plan d'actions a été élaboré pour 2021-2024.

En 2023, à l'occasion de l'évaluation de la CFT de 2018 à 2023, les élu(e)s et partenaires du Pays ont décidé de poursuivre une nouvelle fois la démarche. L'évaluation a permis de dégager les pistes d'amélioration et surtout d'inciter les membres à adopter une approche plus pragmatique pour la CFT 2024-2027. Ceci en décidant de réduire le nombre d'actions, afin de prioriser les interventions de l'appui de la CFT et des porteurs d'actions. Le but étant d'améliorer les résultats, et de dégager du temps pour la communication de ces résultats auprès des habitants.

2. 2024 : la CFT du Pays des Cévennes, un outil reconnu de diffusion de la culture forestière

Pour le nouveau plan d'actions 2024-2027, les élu(e) du Pays ont le souhait de :

AMBITIONS DES ELU(E)S - 2024

- Poursuivre les dynamiques pour renforcer la culture forestière du territoire
- Prioriser davantage les actions inscrites à la CFT, afin de prioriser les interventions
- Renforcer les liens entre porteurs d'actions et le réseau d'acteurs de la CFT
- Maintenir les contributions de la CFT au sein des autres politiques territoriales
- Renforcer l'implication de l'ensemble des élu(e)s du Pays et des structures partenaires dans la gouvernance de la CFT
- Renforcer la communication auprès du grand public
- Améliorer les partenariats avec la presse locale
- Développer des liens de travail avec les acteurs culturels

Pour la construction de la CFT 2024-2027, voici les étapes entreprises :

PILOTAGE DE LA CFT		
DATE	INSTANCE	ÉTAPE REALISEE
28/09/2023	Comité syndical	► Délibération des élu(e)s du Pays des Cévennes pour candidater à une nouvelle CFT pour la période 01/10/2024 au 01/10/2027
05/10/2023	COFIL	► Évaluation des CFTs 2018-2024 ► Refonte de la Stratégie
10/11/2023 au 01/12/2023	COFIL Sondage numérique	► Avis du COFIL sur le questionnaire d'évaluation ► Remontées d'idées d'actions pour 2024-2027
24/07/2024 au 04/09/2024	COFIL Sondage numérique	► Avis sur l'évaluation des CFTs 2018-2024 ► Avis/priorisation sur les projets d'actions
10/09/2029	COFIL	► Adoption des recommandations de l'évaluation 2018-2024 ► Adoption des enjeux et de la Stratégie 2024-2027 ► Ecriture des actions 2024-2027 et priorisation autour de 16 actions : objectif d'un plan avec 15 actions
02/10/2024	Atelier citoyen	► Ecriture des actions 2024-2027 et priorisation autour de 10 actions
	Président du SMPC	► Avis sur le plan d'actions global, le nombre d'actions à retenir et arbitrage sur les actions à retenir
22/10/2024	Atelier citoyen	► Ecriture des actions 2024-2027 et priorisation autour de 10 actions
25/10/2024	COFIL	► Adoption du plan de 15 actions 2024-2027
28/11/2024	Comité syndical	► A VENIR : Délibération d'adoption du plan d'actions de la CFT 2024-2027

Tableau 1 - Pilotage pour la construction de la CFT 2024-2027

Concernant le **sondage numérique autour de l'évaluation de la CFT** sur la période 2018-2024 :

- Transmis aux membres du COFIL (20 élu(e)s de la Commission et 54 structures partenaires)
- 24/07/2024 au 04/09/2024
- **7 réponses / taux de participation : 9,5%**

Concernant le **sondage numérique autour du vote/priorisation** des actions pour la CFT 2024-2027 :

- Transmis aux membres du COFIL (20 élu(e)s de la Commission et 54 structures partenaires)
- 24/07/2024 au 04/09/2024
- **12 réponses / taux de participation : 16%**

Concernant les deux **ateliers citoyens**, ils ont eu lieu :

- 02/10 : Saint-Jean-du-Gard et 22/10 : Saint-Ambroix
- Déroulé :
 - Présentation du diagnostic partagé
 - Travail sur les 16 fiches-actions retenues par le COFIL
 - Vote des 10 actions prioritaires
- **48 participants au total**

B. Diagnostic de territoire

1. Eléments généralistes

1) Situation du Pays des Cévennes

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes (SMPC) créé en 2004, à l'origine « à cheval » entre Gard et Lozère, a connu ces dernières années plusieurs refontes de son périmètre pour se stabiliser en 2017.

Aujourd'hui son périmètre concerne uniquement le département du Gard (sauf 1 commune : St Sauveur de Cruzières, en Ardèche).

Le Pays des Cévennes représente environ 1/5^e de la superficie du département, situé à l'extrême nord, il est frontalier avec les départements de la Lozère et de l'Ardèche.

Fiche d'identité du Pays des Cévennes	
DATE CREATION	2004
FORME JURIDIQUE	Syndicat mixte fermé → Président : M. Christophe RIVENQ → Siège social : Allègre-les-Fumades
MEMBRES	95 communes / 2 EPCI → CA Alès Agglo (72) : 134 056 hab. → CC Cèze Cévennes (23) : 19 197 hab.
NOMBRE D'HABITANTS	153 253 hab. (RP INSEE, 2021)
SURFACE DU TERRITOIRE	1 240,4 km²
DENSITE PAR HABITANT	~ 123 hab. / km² → ~ 81 % des communes ont moins de 2000 hab.
SITUATION GEOGRAPHIQUE	Nord du Gard, sur 2 départements et 2 Régions → Gard & Région Occitanie : 94 communes → Ardèche & Région : 1 commune

Tableau 2 - Fiche d'identité du Pays des Cévennes

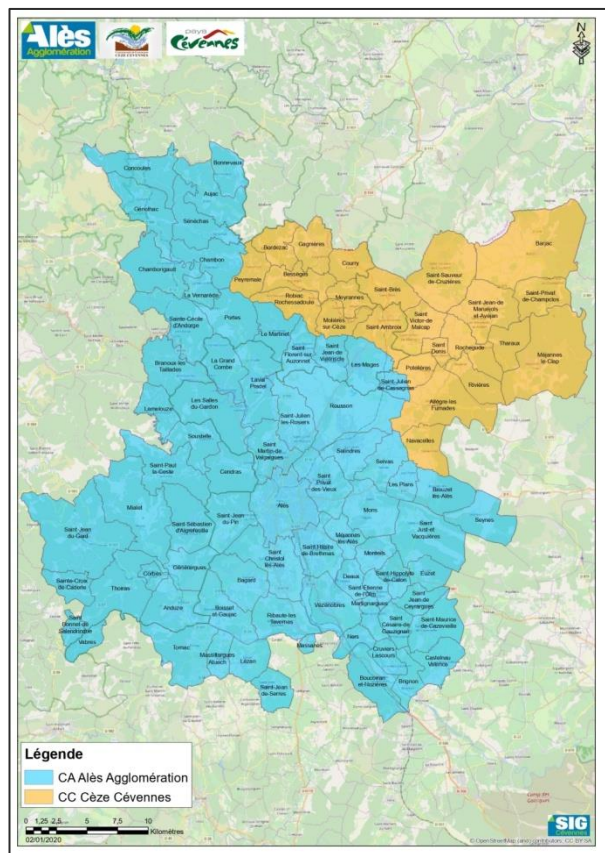


Figure 1 - Carte du Pays des Cévennes par EPCI membre - SIG Cévennes

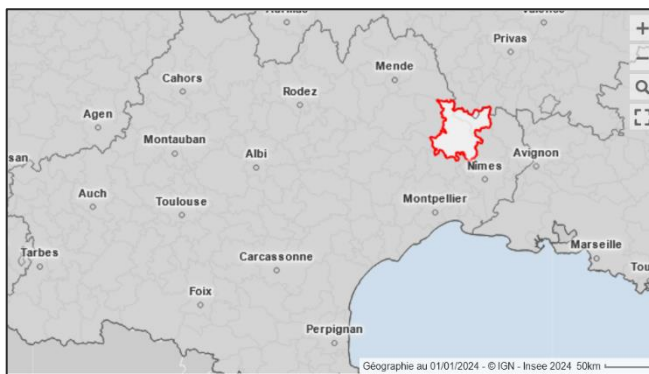


Figure 2 - Carte du Pays des Cévennes (contour rouge) au sein de la région Occitanie / Geoclip

Le Pays des Cévennes est composé de zone de montagne, de piémont (39 communes en "zone montagne", soit plus de la moitié des communes du Pays) et de plaine. Ainsi, plusieurs types de reliefs sont présents.

Globalement, l'aménagement et le développement du Pays des Cévennes est organisé autour **d'Alès, ville-centre et pôle central et 9 pôles de centralité secondaires : Saint-Ambroix, Bessèges, La Grand'Combe, Barjac, Vézénobres, Anduze, Saint-Jean-du-Gard, Génolhac, Brouzet-les-Alès.**

Le centre du territoire se trouve par voie routière à environ 40 min de Nîmes, 50 min de Bagnols-sur-Cèze, 1H20 de Montpellier.

Pour une présentation globale du territoire, voici des éléments de synthèse :

- **Un secteur « Garrigues » et un secteur « Cévennes » : deux entités géographiques, naturelles, culturelles, historiques, etc.**
- **Un pôle majeur : Alès et 9 pôles secondaires. Des contrastes entre ville, montagne et plaine.**
- **Un territoire assez enclavé globalement, vis-à-vis du reste du département, mais proches des métropoles. Un projet Avec un atout à développer : une desserte ferroviaire Nord-Sud et une gare de marchandise à Alès.**
- **Une reconversion économique encore en cours (surtout l'ancien bassin houiller), mais un écosystème économique fort et un développement économique en expansion.**
- **Des entreprises importantes (en termes, d'emplois, chiffres d'affaires, etc.) : Axens, SNR, Merlin Guérin, Bastide, Transports Capelle, Groupe Harmony, Groupe Pagès, Comptoir Cévenol du Bois/Gedibois, Senfas, Arcadie, etc.**
- **Une population vieillissante, avec une évolution démographique fragile (notamment sur la CC De Cèze Cévennes) et une croissance essentiellement due aux nouveaux arrivants. Une politique d'accueil de nouveaux habitants en place et renforcée depuis 2020.**
- **Surtout sur les anciens secteurs miniers, une population précaire, peu diplômée. Un taux de chômage important. Des démarches territoriales : Plan Local d'Insertion par l'Emploi, Forum de l'Emploi, Mission Locale des Jeunes, etc. et structures de l'ESS : La Clède, FAIRE, Les Jardins du Galeizon, etc.**
- **Un taux de vacance des logements assez important, voire très important selon les secteurs. Un taux de logements potentiellement indigne très important sur certains secteurs. Et un parc de logement globalement inadapté compte-tenu de la taille des ménages actuelle. Un Programme Local de l'Habitat sur Alès Agglomération dynamique et en cours de révision et des politiques émergentes : Bourgs Centres, Petites Villes de Demain, etc.**
- **Une agence de développement économique, Alès Myriapolis, ayant vocation à être "guichet unique" auprès des entrepreneurs. Une antenne de la CCI, de la CMA et de la Chambre d'Agriculture. Une structure innovante en Cévennes pour la transmission-reprise : Relance.**
- **Une évasion commerciale faible, se tournant principalement vers Nîmes. Alès est un pôle majeur pour les dépenses des ménages hors alimentaire.**
- **Un secteur d'activité important en nombre d'emplois : le bâtiment. Un nombre de construction ou de rénovation important.**
- **Un tourisme important, orienté vers les activités de pleine nature. Globalement, un manque d'hébergement touristique.**

- **Globalement un manque de formations supérieures. L'école des Mines & Télécom d'Alès : un support et atout majeur pour la formation et l'innovation technique pour tous. La récente création d'une école du numérique sur Alès.**
- **Un environnement particulièrement remarquable et des outils en place pour le préserver : Parc National des Cévennes, Réserve de Biosphère, Label UNESCO (pour les paysages agro-pastoraux), Parc Naturel Régional en réflexion, 10 sites Natura 2000, 2 sites classés, 41 espaces naturels sensibles, etc.**
- **La déprise agricole, phénomène national. Fort impact sur la fermeture des milieux. Un dynamisme important des agriculteurs et opérateurs agro-alimentaire existants. Modèle agricole cévenol majoritaire : la polyculture. De nombreuses productions certifiées ou sous signe officiel de qualité ou marque territoriale. Des pratiques agro-écologiques répandues.**
- **De nombreuses démarches et acteurs en place pour la mise en œuvre et la diffusion d'un développement durable : Parc national des Cévennes, CPIE du Gard, Agendas 21, Man & Biosphere, Territoires à Energie Positive, Plan Climat Air-Energie Territorial, Espace Info Energie, Territoire Engagé pour la Nature, etc.**
- **De nombreuses politiques contractuelles avec la Région, Etat, Département : Contrat Territorial Occitanie, Territoire d'Industries, Cœur de Ville, Bourgs Centres Occitanie, Petites Villes de Demain, Plan Climat, Contrats pour la réussite de la transition écologique, Contrats territoriaux avec le Département, etc.**

2) Compétences actuellement exercées

(1) Etudes, prospective

Les Pays des Cévennes porte régulièrement des études autour de thématiques de développement territorial durable, en fonction des enjeux détectés par le Comité syndical. Depuis 2017 (date de stabilisation du périmètre du Pays), trois études en particulier ont été portées : sur la filière équine, le développement de la filière Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) et le stockage d'eau pour l'agriculture.

(2) Politiques contractuelles

Le Pays des Cévennes porte actuellement deux contrats : le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 (avec la Région Occitanie) et le Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE) 2021-2026 (avec l'Etat). Le CTO a pour objet « de mobiliser, dans le cadre d'un contrat entre la Région et chaque territoire, l'ensemble des dispositifs de la Région afin d'agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi ». Le CRTE a pour vocation d' « organiser la déclinaison du Plan de relance dans un cadre cohérent avec les projets de territoire portés par les élus ».

(3) Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

« Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS) »¹. Il s'agit d'un documents-cadre opposable aux documents d'urbanisme infra (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales), à certaines opérations d'aménagements (ZAD, ZAC, etc.), aux Plans de Déplacements Urbains et aux PLH sur son périmètre.

Cette compétence ayant été confiée au Pays des Cévennes, le SCoT est entré en vigueur par arrêté préfectoral fin 2013. Il constitue aujourd'hui la « feuille de route » du Pays des Cévennes à l'horizon 2030. Il est actuellement en révision, afin de construire un PAS à l'horizon 2050. Elle s'avère nécessaire

¹ (Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques ; 2021)

compte-tenu des évolutions réglementaires. L'objectif est d'aboutir à un document approuvé avant février 2027.

(4) Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE)

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) cévenol porté par le Pays des Cévennes depuis 1998, est un dispositif permettant de capter des aides financières du Fonds Social Européen afin de soutenir des structures (associations, organismes de formation, etc.) intervenant directement dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situations de vie les plus fragiles et précaires².

Dans ce cadre, des partenariats importants ont été développés notamment avec les structures de l'économie sociale et solidaire comme les associations "La Clède", "FAIRE", etc. Ou avec les structures de l'ESS accompagnant la création d'activités comme la coopérative "Mines de Talent", ou la Pépinière d'Initiatives Léo Lagrange.

Depuis 20 ans, le PLIE a permis d'aider 3 300 habitants en situation précaire ³, au travers d'une trentaine d'associations accompagnatrices.

(5) Contrat Local de Santé (CLS)

Engagé dans cette politique depuis 2011, le Pays des Cévennes porte actuellement la 4^e génération de CLS pour 2024-2029.

Le CLS est une démarche volontaire déclinant le Projet Régional de Santé (PRS), construit sur un mode multipartenariale via une démarche continue de concertation.

Les 3 axes prioritaires pour le CLS du Pays sont :

- *Parcours de santé*
- *Accès aux soins de santé primaire*
- *Santé environnement*

(6) Charte Forestière de Territoire (CFT)

Voir partie I., A., 1. sur l'historique de la mise ne place de cette politique.

Le Pays des Cévennes présente ici sa 5^e CFT. Les 1^{ère} et 2^e CFT n'ont pas eu de poste dédié à l'animation et coordination.

² (Pays des Cévennes , 2012)

³ Site Internet du PLIE Cévenol : <https://www.pliecevenol.fr>

2. Diagnostic forestier

1) Situation générale

Dans le département du Gard, la Forêt représente 289 317 ha, soit 49% de surface forestière (IGN, 2019). La forêt du Pays des Cévennes représente environ 27% de la forêt du Gard.

En Région Occitanie, la surface forestière est de 2,56 millions d'ha environ, avec 325 millions m³ de bois sur pied et un accroissement biologique annuel. C'est la 5^e région française métropolitaines en termes de surface forestière et la 5^e en volume de bois sur pied (IGN, 2019).

Ci-après, une « fiche d'identité » du Pays des Cévennes reprenant les données de :

- Etude ressource du Pays des Cévennes, IGN, 2019
- Etude de la filière Forêt-Bois du Pays des Cévennes, Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne (AUDRNA), 2022

« Fiche d'identité » de la Forêt du Pays des Cévennes	
SURFACE	78 892 ha <i>les 2/3 du Pays sont boisés</i>
CATEGORIES DE PEUPELEMENTS MAJORITAIRES	Feuillus : 68% / Résineux : 18% Mixte : 13% (<i>le résineux y est probablement majoritaire</i>) Type de peuplement "pur" majoritaire : « chêne vert » (28%)
TYPES ESSENCES MAJORITAIRES	Chêne vert, pin maritime, chêne pubescent, châtaignier
GRANDES REGIONS ECOLOGIQUES	« Méditerranée » et « Massif-Central »
SYLVOECOREGION	les « Cévennes » (~ 60%) / les « Garrigues » (~ 40%)
REGIONS NATURELLES	Très majoritaires : « Garrigues », « Basses Cévennes à pin maritime » Très minoritaires : « Basses Cévennes à châtaignier », « Bas-Vivarais », « Hautes Cévennes »
VOLUME DE BOIS SUR PIED	Surface terrière : 1 300 000 m ² (± 440 000) Volume commercial : 6 000 000 m ³ (± 2 800 000) Volume aérien total : 10 000 000 m ³ (± 4 000 000) ! Intervalles de confiance : ± 40 à 48 %
PRODUCTION BIOLOGIQUE	200 000 m ³ /an (± 86 000 m ³)
NOMBRE D'ENTREPRISES DE LA FILIERE BOIS	428 établissements, représentant ~1 900 emplois <i>(cf. Diagnostic de la CFT)</i>

Tableau 3 - Fiche d'identité de la Forêt du Pays des Cévennes

Globalement, la forêt du Pays des Cévennes est "jeune", vu son histoire liée à l'industrie minière et l'agriculture.

Le Parc national recense environ 14% de la surface forestière du Pays en « forêt ancienne ». Certains peuplements très développés sur l'ensemble du territoire, notamment le pin maritime ou le châtaignier, sont davantage (voire exclusivement, pour le pin maritime) issus de l'activité humaine que de présence spontanée.

Il faut relever que le Pays des Cévennes se retrouve à un moment délicat de l'histoire sylvicole. En effet, après une surexploitation, ou défrichements intensifs, durant de nombreux siècles antérieurs, il y a eu globalement peu de sylviculture mise en œuvre par la suite, non facilitée par l'exode rural.

De nombreux peuplements (sans être une généralité) ont été dégradés dans le passé. Par exemple, pour les besoins de bois de mine, les plus beaux sujets de pins maritimes étaient massivement récoltés, ne laissant que les sujets les plus mal conformés, non suivis de sylviculture souvent, et qui constituent aujourd'hui une grande partie du capital forestier restant.

Les chênes surexploités et menés à courte révolution donnent un résultat similaire.

Aujourd'hui la châtaigneraie à bois (non greffée) est le résultat des problèmes sanitaires (encre et chancre) importants de la fin du XIX^e s. - moitié du XX^e s., cumulés surtout suite aux coupes rases de la châtaigneraie à fruit pour l'utilisation des tanins et autres besoins, qui ont rejetés des taillis mais non suivis d'entretien, se transformant ainsi en peuplement forestier, et fragilisés par les problèmes sanitaires. En outre, sur certaines stations, le châtaignier n'est plus adapté face au changement climatique.

2) Enjeux économiques

(1) La propriété forestière

(a) Forêt privée

Catégories ⁴	Nombre	% du nombre total de forêt privée	Surface en ha (cadastrée "bois") ⁵	%
Nb de propriétés < 4 ha	13288	86 %	11337	28 %
Nb de propriétés de 4 à 10 ha	1381	9 %	8597	21 %
Nb de propriétés de 10 à 20 ha	524	3 %	7335	18 %
Nb de propriétés de 20 à 25 ha	108	1 %	2412	6 %
Nb de propriétés 25 à 100 ha	214	1 %	8878	22 %
Nb de propriétés 100 à 500 ha	13	0 %	1810	4 %
Nb de propriétés > 500 ha	0	0 %	0	0 %
TOTAL	15 528	100 %	40 369	100 %

Tableau 4 - Répartition de la propriété forestière privée par catégories de surfaces (CNPf, 2021)

Il y a environ **15 500 propriétaires** en forêt privée et ils détiennent environ **78% de la surface** forestière totale du Pays (**61 864 ha**).

Le cadastre enregistre environ 40 369 ha de surface déclarée en « bois ». Il y a donc une différence d'environ 35% entre la réalité boisée et le cadastre.

Très majoritairement, il s'agit de « petits propriétaires ». La surface moyenne est d'environ **4 ha**. Environ 86% des propriétaires forestiers privés possèdent une forêt de moins de 4 ha, qui très souvent n'est même pas d'un seul tenant.

Par ailleurs, il y a un certain nombre de propriétés (non connus) issus de successions dont les propriétaires résident en dehors du Pays et ne pratiquent aucune gestion forestière. Ceci est un enjeu de sécurité publique en matière de risque incendie, et un enjeu d'avenir des forêts en cas de problèmes sanitaires sur les forêts.

Ces éléments montrent le très fort morcellement de la propriété forestière privée sur le Pays, ce qui est problématique dans le cadre de gestion sylvicole afin de permettre une politique forestière « coordonnée » à l'échelle de massif forestier, sans préjuger d'une uniformisation des objectifs sylvicoles. Le morcellement n'incite pas parfois à la gestion forestière, une surface de 4 ha étant à la fois « petite »

⁴ CNPF Occitanie - Antenne du Gard, 2021

⁵ S'agit de la surface forestière du Cadastre et ne correspond pas forcément à la surface forestière réelle

pour faire intervenir des professionnels à des coûts abordables et « grande » pour que les propriétaires volontaires puissent mener des interventions eux-mêmes.

Ce fort morcellement peut être considéré comme un frein aussi afin de pouvoir accéder aux parcelles forestières, qui est l'un des premiers équipements nécessaires à des interventions sylvicoles.

Le morcellement forestier est l'une des raisons (couplés à la topographie et le manque de culture forestière) de la faible mobilisation des bois, et donc au manque global de vitalité de la filière bois locale, car il existe une marge de manœuvre compte-tenu de la surface de l'espace forestier.

A noter que sur le secteur Garrigues, le problème du morcellement est moins prégnant que la région Basses Cévennes à pin maritime et pin laricio. Il en est de même pour la problématique de la topographie.

Les 5 massifs présents « Garrigues », « Basses Cévennes à pin maritime », « Basses Cévennes à châtaignier », « Bas-Vivarais », « Hautes Cévennes » disposent d'un guide d'orientation régionale de production, dans le cadre du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), qui demeure un document à visée générale. Il vient d'être révisé et adopté en juin 2024. Ce document cadre est notamment important pour l'instruction des agréments des documents de gestion durable.

Tous les massifs forestiers sont dotés d'un Guide des stations forestières, sauf le massif des Garrigues. Pour le moment sa réalisation n'est pas prévue. Toutefois, dans le cadre du projet de recherche-développement « Innovilex », coordonné par le CNPF Occitanie, un guide de gestion sylvicole sur le chêne vert. C'est l'essence emblématique et majoritaire du massif forestier Garrigues. Ces guides permettent aux propriétaires de distinguer les stations forestières dont ils sont dotés et de bénéficier de conseils de gestion selon les différents objectifs sylvicoles pouvant exister, tout en rappelant les réglementations communes en la matière.

Concernant le type de gestion pratiquée par les propriétaires, il n'y a pas de données globales à ce sujet. Globalement, des propriétaires sylviculteurs sont présents, des regroupements sont aussi présents, mais ils sont bien minoritaires à la vue du nombre important de propriétaires, de la surface forestière importante et du manque de sylviculture perceptible. La gestion forestière irrégulière est très rare. Le programme d'animation « ASEV des Pins », enclenché en 2024 sur Concoules et Génolhac a pour vocation de sensibiliser les propriétaires à ce mode de gestion.

Des dynamiques sont en place (missions du CRPF, du Syndicat des Forestiers privés, du GDF ; programme de Plan de Développement de Massif, projet Cev'Aigoual, action "gestion durable des forêts cévenoles", programme local d'aides forestières, etc.) et peu à peu des propriétaires sont sensibilisés et acquièrent une culture sylvicole. Cela étant les moyens humains et financiers de conseils pour la forêt privée demeurent vraiment limités au vu de la surface et du nombre de propriétaires.

A noter que l'accès au foncier forestier demeure difficile. Ceci peut se vérifier pour tout le foncier rural actuellement. Les problèmes étant une méconnaissance du foncier disponible, parfois le prix du foncier, le cas du foncier avec plusieurs héritiers, une certaine rétention parfois, etc. Actuellement, le CRPF reçoit de plus en plus de demande d'achat des forêts, notamment pour des pratiques sylvopastorales. Ces dernières années, le foncier rural fait aussi l'objet d'un regain d'intérêt.

Le programme « Nature 2050 » portée par la CDC Biodiversité (filiale du groupe de la Caisse des Dépôts et de Consignation), rassemble des financeurs publics et privés volontaires « pour financer l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration de leur biodiversité jusqu'à l'horizon 2050 »⁶. Aussi, le CRPF accompagne le projet de propriétaires forestier « Construisons la forêt de demain ». Cette action engage 5 propriétaires forestiers volontaires (dont certains sur le Pays), sur 23 ha au total, et va consister à « choisir les essences ; mettre en place un protocole expérimental ; définir des projets de plantation ; mettre en œuvre les travaux de préparation du sol, de plantations et de dégagements : réaliser le suivi scientifique de l'évolution de la biodiversité, de la croissance des

⁶ (CDC Biodiversité, 2016-2017)

arbres et de la séquestration du carbone »⁷. L'action sera suivie par plusieurs partenaires : le CNPF, l'Institut du Développement Forestier (IDF), la coopérative FPLG, et Ohwood.

(i) Documents de gestion durable

Il existe 3 types de Documents de Gestion Durable (DGD) en forêt privée. Ils apportent la garantie de gestion durable de la forêt. Ils permettent de montrer dans le temps tous les objectifs sylvicoles du propriétaire et toutes les opérations sylvicoles qui auront lieu.

Ils étaient obligatoires à partir d'une propriété forestière de plus de 25 ha, dans l'obtention de certaines aides financières, ou dans l'octroi de certains avantages fiscaux. Ce seuil a été abaissé à 20 ha depuis la Loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque *incendie*. Ils sont une étape obligatoire préalable aussi à l'obtention de la certification PEFC.

Au total sur le Pays des Cévennes il y a au moins 106 propriétés dotées d'un DGD, dont 64 ont un PSG (dont 23 volontaires (sous 20 ha) et 41 obligatoires) et 42 ont un CBPS +, représentant 3 425 ha env. de forêts, soit environ **5,5 % de la surface** forestière privée réelle.

Cette donnée est partielle car le nombre et surface de propriétés privée ayant un RTG n'est pas connu. Ce type de document est élaboré par un organisme de gestion en commun agréé. La Coopérative forestière FPLG, gestionnaire très présent sur le Pays des Cévennes, a réalisé un RTG pour ses adhérents. Il n'y a pas la connaissance du nombre de RTG sur le Pays des Cévennes.

De 2021 à 2024, le GDF du Gard a mené une action dynamique à ce sujet, en partenariat avec le CNPF, pour accompagner gratuitement au moins 60 propriétaires (objectif cible) dans la réalisation d'un CBPS + (action inscrite à la CFT 2018-2021), sur le territoire d'Alès Agglomération (cofinanceur).

Sur le Pays, globalement il y a peu de propriétaires forestiers engagés dans des documents de gestion durable.

(ii) Certification de gestion durable

10 propriétaires forestiers sont certifiés PEFC sur le Pays, pour une surface forestière de 355 ha, en 2022 (PEFC Occitanie, 2024).

(b) Forêt publique

Le régime forestier est le régime juridique qui organise et régit la gestion des forêts de propriété publique. Un établissement est chargé de son application et mise en œuvre : l'Office National des Forêts (ONF).

Le régime forestier comprend (cf. article L. 211-1 du Code Forestier) :

- « 1° Les bois et forêts qui appartiennent à l'État, ou sur lesquels l'État a des droits de propriété indivis ;
- 2° Les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution qui appartiennent aux collectivités et personnes morales suivantes, ou sur lesquels elles ont des droits de propriété indivis, et auxquels ce régime a été rendu applicable dans les conditions prévues à l'article L. 214-3 :
 - a) Les régions, la collectivité territoriale de Corse, les départements, les communes ou leurs groupements, les sections de communes ; [...] ».

Sur le Pays des Cévennes, la forêt publique représente 17 028 ha, soit environ 22% de la surface forestière totale du Pays.

⁷ (Nature 2050, 2017)

(i) *Forêts domaniales*

Il y a 5 forêts domaniales sur le Pays :

- Forêt domaniale de l'Homol - (30, 48)
- Forêt domaniale de Malmontet - (30)
- Forêt domaniale des Gardons - (48, 30)
- Forêt domaniale du Mas-Ayre - (30)
- Forêt domaniale du Rouvergue - (30)

D'après les Plans d'Aménagement Forestier leur surface totale située sur le Pays serait d'environ 6859 ha (sans pouvoir distinguer la forêt en production et hors production), soit environ 40% de la surface forestière publique et environ 8,5% de la surface forestière totale.

Toutes ces forêts sont issues du programme RTM, sauf celle du Rouvergue. A noter que la forêt du Rouvergue est toutefois sujette aux mouvements de terrain avec un aléa fort sur une centaine d'hectares.

Les plans d'aménagements prévoient l'ensemble des traitements apportés aux surfaces forestières par type de peuplement. Il est distingué les forêts en production et hors production. Ces dernières comprenant les surfaces en vieillissement et en sénescence.

Les aménagements forestiers répondent aux orientations de la Directive Régionale d'Aménagement de la Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central pour le massif Cévennes (pas de forêt domaniale sur le massif Garrigues).

Les plans d'aménagements comportent une répartition des surfaces selon 4 fonctions : « production ligneuse », « écologie », « paysage, accueil, eau potable », et « protection contre les risques naturels ». La répartition de la surface forestière selon ces enjeux est strictement équitable.

Sur les 5 forêts domaniales, concernant les types principaux de gestion, les peuplements forestiers sont majoritairement gérés en futaie régulière, ou en conversion en futaie régulière. Puis le 2e type de gestion majoritaire en termes de surface est la libre évolution, avec notamment la forêt domaniale des Gardons ayant une surface en libre évolution plus importante que la surface en sylviculture. Ceci étant dû à la présence de zone non boisée, de qualité médiocre de certains peuplements sur stations « à faible réserve en eau » et à la présence de nombreuses contraintes d'accès aux parcelles. Le 3e type de gestion majoritaire est le taillis simple. En effet, sur la forêt domaniale du Rouvergue, il y a la présence importante (plus de 1500 ha) de taillis simple de chêne vert ou pubescent, châtaignier ou robinier, hérités des gestions forestières précédentes. Ensuite, les peuplements sont majoritairement menés en futaie irrégulière.

A noter que ces données sont valables pour l'ensemble des surfaces des forêts domaniales, sans pouvoir distinguer celles concernant uniquement le territoire du Pays.

De manière générale, les forêts domaniales sont les plus entretenues, car elles bénéficient de moyens humains et financiers pérennes. Elles tendent donc à remplir et concilier l'ensemble des fonctions attendues.

(ii) *Autres forêts publiques*

Le tiers des communes du Pays des Cévennes sont sous régime forestier (32 communes). Certaines (très peu) n'ont pas encore de plan d'aménagement forestier renouvelé. Elles représentent environ 9% de la surface forestière totale du Pays des Cévennes et ont une surface moyenne de 228 ha. Une grande majorité des forêts communales sont sur le massif forestier des "Garrigues", caractérisées en majorité par de grandes étendues de forêts de chêne vert.

A noter également qu'il ne serait pas exact de dire qu'il y a seulement 32 communes propriétaires forestières, car d'autres communes du Pays possèdent des espaces boisés, d'une surface indéterminée, en état de gestion indéterminé, qui ne sont pas sous le régime forestier.

L'ONF mène actuellement une démarche nationale d'actualisation des forêts non soumises au régime forestier afin d'évaluer leur soumission ou non. Cette analyse a lieu en distinguant, par vue aérienne, les

forêts qui peuvent être gérées ou non, notamment en fonction des accès. Par exemple, dans l'Hérault des surfaces assez importantes sont potentiellement à soumettre. Ceci est moins le cas dans le Gard.

Le Département est propriétaire d'une forêt de 2 857 ha environ sur Méjannes-le-Clap, soumise au régime forestier.

Les aménagements forestiers des collectivités sont la feuille de route sylvicole. Ils répondent aux orientations émises par Schéma Régional d'Aménagement (SRA) de la Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central pour le massif Cévennes et la SRA de la zone méditerranéenne de basse altitude pour le massif Garrigues. Les aménagements forestiers peuvent prendre plusieurs formes : règlement type de gestion, aménagement synthétique, aménagement standard. Ceci sous proposition de l'ONF, puis accord des collectivités. Les collectivités peuvent demander un aménagement plus complet.

Chaque année l'ONF présente à la collectivité le programme de coupes et travaux conformes à l'aménagement. Ce programme pouvant être pluriannuel.

Les communes peuvent agir sur le foncier forestier notamment via l'acquisition des biens vacants et sans maîtres pour les biens où aucun héritier ne s'est manifesté dans le cadre d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans, et dans le cas de biens sans propriétaires connus, et pour lesquels la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans⁸.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a introduit un certain nombre de mesure pour faciliter la restructuration du foncier forestier par les communes : les Préfectures sont désormais chargées d'établir une liste des biens pour lesquels il n'y a pas de propriétaire connu, la taxe foncière sur le bâti n'est pas exigible et pour lesquels la taxe foncière sur les propriétés non bâties non pas été acquittées depuis au moins 3 ans. Elle est ensuite remise à la commune concernée. Cette simplification, en vue de favoriser l'acquisition par les communes de biens vacants et sans maîtres, est une opportunité pour l'acquisition de forêts abandonnées, en vue de les soumettre au régime forestier.

Les communes disposent d'un droit de préférence pour les ventes de parcelles forestières de moins de 4 ha. Ceci implique que les propriétaires vendeurs soient tenus d'informer la commune de la vente et du prix pratiqué. Celle-ci peut exercer son droit de préférence dans les 2 mois, mais il ne constitue pas un droit de priorité.

Sur le Pays des Cévennes, l'outil foncier "OFFRE" développé par l'URCOFOR a relevé qu'il y aurait⁹ :

- **799 ha** de Biens Non Délimités forestiers (soit environ 1% de la forêt du Pays)
- **745 ha** de potentiels Biens Vacants et Sans Maîtres forestiers (soit environ 1% de la forêt du Pays)

(iii) Certification de gestion durable

Relevant d'une volonté nationale, toutes les forêts domaniales de l'ONF sur le Pays des Cévennes sont certifiées PEFC. La forêt départementale de Méjannes-le-Clap est également certifiée. Depuis 2022, 2 forêts communales sont certifiées PEFC (Barjac et Saint-Ambroix (PEFC Occitanie, 2024)).

Ainsi, 62% de la forêt publique sur le Pays est certifiée PEFC.

⁸ Articles L.1123-1, Code général de la propriété des personnes publiques

⁹ Cet outil s'appuie sur les données du Cadastre. Une vérification de terrain est ensuite à mener pour affiner ces résultats.

(2) La filière forêt-bois

(a) La récolte forestière

(i) Généralités

De manière générale, d'après les données de l'Inventaire Forestière et à dire d'acteurs, il peut être noté sur le Pays une faible récolte forestière de l'accroissement biologique annuel. La Charte Forestière de 2010 relevait une récolte des bois de l'ordre de 38% en forêt domaniale, 30% en forêt communale, 10% en forêt privée (comptabilisant les volumes de la coopérative forestière et le même volume appliqué pour la vente directe des propriétaires, incluant aussi une hypothèse de donnée d'autoconsommation de bois-bûche).

La filière forêt-bois nationale souffre de problèmes structurels : la France enregistre en 2015 un déficit commercial de 6 sur la filière bois¹⁰, elle importe plus de bois qu'elle n'en exporte. Ceci permet de déduire que la France utilise moins son bois local. Les essences résineuses, dont elle est moins bien dotée que les essences feuillues, et les bois exotiques d'autres pays sont parfois préférées. Les maux concernent une faible gestion forestière, un prélèvement de l'accroissement biologique annuel de la ressource forestière moyen à faible selon les régions, le manque de connexion des acteurs entre l'amont et l'aval de la filière, le manque de compétitivité face à d'autres pays, l'inadéquation entre les systèmes de transformation des bois et les essences forestières présentes, etc. En 202, ce phénomène s'aggrave encore, le déficit français de la filière bois est désormais 9,5 milliards d'euros¹¹.

A titre de comparaison l'Allemagne possède une surface forestière moindre et produit presque le triple en termes de volume de bois de sciage¹². La France semble également moins active en matière de reboisement. Par ailleurs, la forêt française est une forêt globalement jeune, de par son histoire d'occupation des sols.

Au niveau départemental¹³, globalement, si le niveau de récolte de bois avait diminué depuis environ 20 ans, passant de 116 282 m³ en 1994 à 111 046 m³ en 2016, soit une baisse de 7,5%, la tendance semble s'inverser. En effet, la récolte de bois rond dans le Gard en 2019 a été de 131 608 m³¹⁴, soit une augmentation de 13% depuis 1994. Pour le Gard, il a s'agit de la "meilleure récolte" de bois depuis 25 ans. En effet, la récolte de bois d'œuvre entre 2018 et 2019 a augmenté d'environ 68%.

Avec la crise sanitaire internationale liée à la COVID-19 et le regain de consommation de ressources locales dans les situations de confinement, dont le bois, il est possible que cette tendance se poursuive en 2020. A dire d'acteurs, sur le Pays des Cévennes, la crise sanitaire n'a pas vraiment impacté la récolte de bois. En revanche une autre "crise locale" a eu davantage d'impact, s'agissant de la situation liée à la papeterie de Tarascon, mais depuis sa situation s'est rétablie.

Au niveau régional, de 1994 à 2016, le niveau de récolte de bois a augmenté d'environ 16% en passant de 2 421 535 m³ à 2 806 448 m³. En 2019, la récolte a été de 2 719 657 m³, soit au total depuis 25 ans une augmentation de récolte de 12% environ. Depuis, la récolte tend à stagner en Occitanie, voire à baisser légèrement, avec 2,78 millions m³ en 2021 et 2,68 millions m³ en 2022¹⁵.

Ces données ramenées à la production biologique forestière annuelle montrent toutefois une faible récolte sur l'Occitanie, avec environ 30% de l'accroissement biologique des forêts récoltés.

Ces raisons de la faible récolte sont liées à la desserte, à la faible gestion forestière, le morcellement, la topographie, le manque de culture sylvicole, le prix de vente des bois pour les propriétaires, ou le prix d'achat des bois compte tenu des difficultés de récolte. Les problèmes communs aux forêts publiques

¹⁰ (Assemblée nationale - Commission des affaires économiques, 2015)

¹¹ (AGRESTE, 2023)

¹² (FCBA, 2016)

¹³ (DRAAF Occitanie - SRISET & Source : Agreste - enquête de branche - Exploitations forestières, 2017)

¹⁴ Ibid. - 2019

¹⁵ (Agreste - Enquêtes Exploitations forestières et Scieries, 2024)

et privées sont notamment la desserte et la topographie. En particulier pour le massif forestier des Cévennes.

Les Cévennes est un territoire de basse et moyenne montagne, mais son relief particulièrement escarpé lui confère des conditions de vie parfois similaires à de plus hautes montagnes, mais avec un climat globalement méditerranéen. Concernant la topographie, il y a environ 80% de forêt ayant une pente entre 35 et 60 % sur la région « Basses Cévennes à pin maritime ». Pour la région Garrigues, il y a environ 50 à 70 % de forêt ayant des pentes moins de 35%¹⁶.

Le Pays des Cévennes a mené une étude de la ressource forestière en 2019, réalisée par l'IGN. Elle a notamment conclu que :

- **La moitié des volumes de bois a plus de 60 ans**
- **Pour 85% du volume : il s'agit de petit bois (inf. 22,5 cm) et bois moyen (22,5 à 47,5 cm)**
- **Un tiers des peuplements forestier sont sur une pente inf. à 30% (surtout sur secteur Garrigues)**
- **Un tiers des peuplements sont sur une pente sup. à 45%**

Pour la desserte, il n'existe pas de schéma départemental à ce jour. La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt n° 2014-1170 a prescrit la réalisation de schéma départemental pour l'accès à la ressource forestière. Une étude de schéma de desserte forestière a été réalisée en juillet 1997 dans les Cévennes gardoises, mais n'a pas donné de suites à ce jour. Il n'y a donc pas de vision globale permettant d'optimiser et canaliser la récolte forestière. Toutefois, le Conseil départemental a missionné en 2024, les COFOR du Gard afin de réaliser ce schéma. Un 1^{er} Comité Technique de l'élaboration du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière du Gard aura lieu d'ici fin 2024.

Concernant la desserte interne aux massifs en particulier, les problématiques viennent notamment de l'inexistence de certaines voies ou équipements à créer pour la récolte et de l'entretien des pistes existantes. En effet, les épisodes cévenols ou méditerranéens rendent très difficiles de maintenir des pistes en bon état dans la durée. Il en va de même pour les pistes DFCl. Les différentes techniques utilisées à ce jour ne semblent pas suffire. La prise en compte du passage des eaux est impérative dans les projets de desserte. Des aides financières pour la création de pistes existent au niveau régional (FEADER) et local (Alès Agglomération).

Par ailleurs, pour la desserte externe, le réseau semble globalement sous dimensionné pour les engins forestiers (mais pas seulement, parfois certaines voies étant sous dimensionnées même pour les engins agricoles, engins de récupération des ordures ménagères, activités de BTP, etc.). Certains professionnels font remonter que les précédentes générations utilisaient les mêmes voies qu'aujourd'hui. Les réseaux routiers n'ont pas évolué, contrairement aux engins forestiers, dont le poids total roulant autorisé peut atteindre jusqu'à 57 tonnes (sur plusieurs essieux).

De nombreuses limitations de tonnages existent, certaines étant très basses (3,5T). Il existe même certaines voies départementales limitées à 3,5T, comme la D160, qui pourrait être imaginée pour desservir tout un massif forestier lozero-gardoise en partant de St Germain de Calberte (48), mais qui ne peut l'être actuellement, vu ces difficultés techniques.

Des tensions avaient émergé ces dernières années entre élus communaux et professionnels du bois. Pour rappel, l'entretien de la voirie communale ou départementale est une "dépense obligatoire". L'entretien normal doit être assuré et les dépenses en découlant inscrites au budget. Le défaut de cet entretien peut être soulevé par toute "victime" à ce manque, ceci fait alors peser une responsabilité importante pour les élus. Par ailleurs, il n'existe pas d'aides financières pour l'entretien de la desserte forestière, la charge financière pour les communes peut donc être lourde.

Des dégradations liées à la récolte forestière sont parfois constatées et des habitants interpellent les élus à ce sujet. Pour autant, les élus ne souhaitent pas empêcher l'activité économique liée au bois et tout

¹⁶ (DRAAF, 2012)

simplement ne pas empêcher les propriétaires forestiers de pouvoir gérer leurs forêts. Les acteurs locaux s'accordent à dire que l'un des secteurs les plus problématiques est celui de l'ex Communauté des Hautes Cévennes. D'ailleurs l'ONF a mis en place un protocole de bonnes pratiques d'utilisation de la voirie communale pour la récolte forestière sur 7 communes de ce secteur. Ce protocole prévoit que l'ONF délivre le permis d'exploiter les forêts seulement après que les récoltants aient récupéré l'accord des communes concernés pour la récolte.

Afin de partager un ensemble de pratiques communes simplifiant les démarches pour les récoltants et les propriétaires (au lieu de suivre une pratique par commune et d'être bien informés de la réglementation en vigueur), la Préfecture du Gard avait demandé à l'association départementale des COFOR d'élaborer une Charte de bonnes pratiques pour l'utilisation de la voirie communale à l'occasion de la récolte forestière dont la mise en œuvre sera proposée à toutes les communes gardoises volontaires (action inscrite à la CFT du Pays des Cévennes 2018-2021 sous le nom de « MOUV », pour une mise en application prioritaire sur son territoire). Les objectifs étaient entre autres de généraliser les états des lieux avant et après sortie des bois, puis de favoriser les accords amiables de remise en état. Cette charte a été élaborée en concertation avec les professionnels du bois et les propriétaires forestiers afin d'aboutir à des pratiques les mieux partagées possibles. Un premier protocole avait été proposé à l'occasion de la 5^e table ronde de la Forêt gardoise fin 2017 et devait faire l'objet de tests avant d'être validée définitivement. L'URCOFOR avait ciblé un outil numérique, mais un accord avec les professionnels n'a pas été encore trouvé.

Compte-tenu des difficultés existantes pour la topographie et la desserte, de nombreux élus veulent favoriser la multifonctionnalité des pistes existantes, notamment les pistes DFCL. La capacité de création de pistes est limitée et il ne peut s'agir de créer des pistes partout sur ce territoire escarpé, aux faibles moyens financiers. Aujourd'hui la réglementation ne permet pas de considérer les pistes DFCL comme équipement pouvant servir à la récolte forestière, puisque dédiés à la lutte incendie. Sauf dans le cas des communes en zone montagne. La Lozère met en place ceci pour tout nouvel arrêté de servitude DFCL. La Préfecture du Gard s'est engagée à étudier cela en 2024.

Le Parc national des Cévennes a réalisé une Charte de bonnes pratiques pour la récolte forestière. Ceci faisait suite entre autres au contexte de création de la centrale biomasse de Gardanne par l'entreprise UNIPER et des tensions qui ont vu jour sur le massif des Cévennes en particulier. Comprenant 15 engagements (ex : *préservation de bois morts sur pied et au sol, de bois d'avenir, d'essences feuillues au bord des cours d'eaux (hors espèces invasives), adaptation des engins et techniques à la sensibilité des sols, limiter la surface de coupes rases, etc.*) et elle s'adresse en premier lieu aux récoltants et aux propriétaires forestiers. Etablie en concertation avec les acteurs forestiers et les élus, cette Charte est mise en œuvre en 2010 par l'engagement de partenaires et récoltants signataires. 4 entreprises sont engagées dans cette démarche. Pour le moment il n'y a pas de signataires sur le Pays des Cévennes.

Les contraintes de desserte et topographie en Cévennes freinent la sylviculture. Cette dernière doit s'adapter aux réalités de terrain. Ces difficultés découragent parfois totalement les propriétaires pour entretenir leur parcelle. Aussi, cela a une incidence non négligeable sur les coûts de récolte et sur le prix de vente final des bois. Ces dernières années, les entreprises de récolte ont investi dans de nouvelles machines facilitant les interventions sylvicoles.

L'ADEME a développé en 2019 un outil pour les territoires dans le cadre notamment des PCAET : "ALDO". L'IGN a fourni les données statistiques forestières pour tous les EPCI en France. Ces données sont à manier toutefois avec précaution, car il s'agit de données statistiques qui sont plus fine à grande échelle (régions notamment) qu'à plus petite échelle, et il y a un manque de placettes forestières dans ce cadre sur le Pays des Cévennes. Sans des diagnostics des peuplements sur terrain (ce qui nécessiterait des moyens humains colossaux) ces données ne pourront indiquer que des ordres de grandeur. Par ailleurs, ces données ont sensiblement évolué depuis la dernière version de l'outil de 2023, nommée « Chanterelle ». Voici les données de 2019 de cet outil en rassemblant les 2 EPCI du Pays des Cévennes :

- Volume de bois sur pied : 9 548 185 m³
- Production biologique : 328 998 m³

- Prélèvement : 127 403 m³ - soit 38,7% de prélèvement de la production biologique
- Mortalité : 44 992 m³ - soit 0,5% du capital forestier

L'Etat a mis en place en 2023 l'« Observatoire des forêts françaises », coordonné par l'IGN qui vient renseigner les récoltes de bois actuelles et passées, ainsi que les disponibilités futures. Toutefois ces données sont accessibles uniquement pour le niveau national et les sylvoécorégions.

L'IGN a édité en 2023 une carte pour le territoire du Gard sur l'« Absence de signes de gestion » (utilisant les données des statistiques IFN de 2017-2021) et il fait partie des départements où il y a plus de 50% des forêts dite de production qui n'ont aucun signe de gestion (54,5%).

(ii) *En forêt publique*

En 2017, le volume de bois mobilisé sur le Pays des Cévennes était de 43 900 m³, dont :

- Forêts domaniales : 34 300 m³
- Forêts des collectivités : 9 600 m³

En moyenne sur les 7 dernières années, il est estimé une mobilisation annuelle « d'environ 40 000 m³, comprenant 30 000 m³ en forêt domaniale et 10 000 m³ en forêt des collectivités »¹⁷.

Vis-à-vis des données de la 1^{ère} Charte Forestière de 2010 (diagnostic de 2008), il y a donc une augmentation du niveau de récolte en forêt publique.

De manière générale, l'ONF augmente la vente de bois façonnés, réalisés en régie ou par des entreprises. Il y a un développement des contrats d'approvisionnement destinés à des débouchés en filières courtes, de proximité.

En 2018, l'ONF a lancé une nouvelle démarche de dématérialisation des ventes de bois. La première étape sera de mettre en ligne les catalogues de vente de bois, ceci permettant de ne plus imprimer systématiquement. En 2019, ce sera le passage des ventes en ligne. La dématérialisation est de plus en plus pratiquée sur toute thématique. Certaines entreprises faisaient remonter que ceci aura un impact sur le marché de bois, avec l'arrivée de nouveaux acheteurs qui ne se déplaçaient pas jusqu'alors et aussi qu'elles n'auront plus l'occasion de créer des liens entre elles à l'occasion des ventes.

Par ailleurs, l'ONF pratique de plus en plus le bois vendu « bord de route », au lieu de « sur pied ». Ceci, car cela permet un meilleur tri des bois et donc un meilleur prix de vente. Toutefois, les professionnels locaux regrettent parfois cette pratique, car ils ne réalisent plus le tri et ont moins de valeur ajoutée de leur côté.

(iii) *En forêt privée*

La coopérative forestière FPLG est l'un des opérateurs économiques principaux sur le Pays des Cévennes et de nombreux récoltants réalisent des travaux forestiers sous la maîtrise d'œuvre de la Coopérative.

Sur l'ensemble du Pays, entre 2013 et 2017, la Coopérative a mobilisé 22 749 m³, dont 20 149 m³ ont effectivement été commercialisés. Soit environ en moyenne 4 030 m³/an. De 2018 à 2024, ces données restent dans les mêmes ordres de grandeur.

S'il y a la connaissance des volumes totaux mobilisés des autres grands opérateurs économiques du bois en particulier, plusieurs données ne sont pas disponibles à ce jour, car non collectées :

- La part des volumes par commune de provenance (pour les autres entreprises autres que la coopérative FPLG)
- La part des volumes mobilisés pour l'autoconsommation
- La part de l'économie « souterraine » liée au bois de chauffage en particulier

Si ces données étaient collectées il conviendrait ensuite de veiller à ne pas comptabiliser deux fois les volumes de bois communiqués par la coopérative qui se retrouvent également dans les volumes communiqués par les récoltants forestiers et entreprises de transformation du bois. Par ailleurs, il

¹⁷ (ONF, 2017)

conviendrait d'élargir le recensement aux entreprises hors Pays dont il y a la connaissance qu'elles évoluent sur le secteur.

En 2019, le Parc national des Cévennes, dans le cadre des travaux de sa Commission Forêt avait tenté de mettre en place un Observatoire de la récolte forestière, en s'appuyant notamment sur les dires d'acteurs. Ce que souhaitait d'ailleurs mettre en place également le Pays des Cévennes à son échelle (action inscrite à la CFT 2018-2021). Toutefois, après plusieurs tentatives cette action n'a pas fonctionné. Les données sont difficiles à récolter pour avoir une vision plutôt réaliste et l'analyse des flux demeurent compliqués.

(b) Les débouchés

En 2016, dans le Gard¹⁸, le bois récolté était destiné à 33% pour la filière bois d'œuvre, 18% pour la filière bois-industrie, 49% pour la filière bois-énergie. En Région Occitanie, ces chiffres atteignent 47% pour la filière bois d'œuvre, 32% pour la filière bois-industrie, 20% pour la filière bois-énergie.

En 2019, pour le Gard, le bois récolté était destiné à 39% pour la filière bois d'œuvre, 15% pour la filière bois-industrie, 46% pour la filière bois-énergie¹⁹. En Région Occitanie, ces chiffres atteignent 51% pour la filière bois d'œuvre, 32% pour la filière bois-industrie, 17% pour la filière bois-énergie.

En 2022, les données ne sont pas disponibles pour le Gard, mais pour l'Occitanie, le bois récolté était destiné à 52% pour la filière bois d'œuvre, 26% pour la filière bois-industrie, 22% pour la filière bois-énergie.

Depuis 1994, l'année 2016 fut la 2^e année dans le Gard où la récolte de bois à destination de la filière bois-énergie est supérieure à celle à destination de la filière bois d'œuvre. Sinon depuis 1994, les tendances dans le Gard sont globalement, en termes de volume de récolte : majoritairement destination au bois d'œuvre, puis au bois-énergie, et enfin au bois-industrie. Ceci montre une particularité du département du Gard. De manière générale, la sylviculture suit une hiérarchie des usages : d'abord bois d'œuvre, puis bois-industrie, et bois-énergie. La tendance régionale en Occitanie suit cette hiérarchie. En 2019, sur le Gard, cette tendance tend toutefois à diminuer, avec l'augmentation de la récolte de bois d'œuvre de 68% entre 2018 et 2019²⁰. Cette tendance sera à confirmer dans les prochaines années. A noter aussi depuis 25 ans la diminution de production de sciage dans le Gard de 44% entre 1995 et 2019.

Les raisons à ce phénomène sur le Gard peuvent être multiples et il y a un manque de littérature sur le sujet, spécifique au Gard. Aussi, si une analyse est proposée, elle ne peut être considérée comme une affirmation de référence.

Tout d'abord, l'histoire des usages des peuplements indique une dégradation de ceux-ci, notamment pour les chênes, le pin maritime ou le châtaignier à bois. Et ceci, couplé avec le manque de sylviculture des précédentes générations implique une faible qualité bois d'œuvre de ces bois. Ces dernières années de plus en plus de politiques sont en place sur le Gard pour inciter les propriétaires à mettre en œuvre une sylviculture. Aussi, si des premiers travaux d'entretien dans les forêts ont lieu (dépressage, éclaircies, etc.), les débouchés des bois vont donc naturellement vers le bois-énergie.

Ensuite, la forêt étant majoritairement privée sur le Gard et le manque de culture sylvicole étant généralisé, une méconnaissance de la qualité des bois peut contribuer à une destination qui n'est pas optimale. Toutefois, les propriétaires forestiers n'ont aucune marge de manœuvre sur la destination finale des bois lorsqu'ils vendent leurs coupes, mais tout dépendant de l'acheteur dont ils peuvent connaître les débouchés et à qui ils acceptent de vendre.

¹⁸ (DRAAF Occitanie - SRISET & Source : Agreste - enquête de branche - Exploitations forestières, 2017)

¹⁹ Ibid. - 2019

²⁰ Ibid.

Aussi, l'arrivée sur le marché du bois-énergie de nouveaux opérateurs, comme la centrale de cogénération à Pierrelatte en 2012²¹ ou les chaufferies d'Alès peuvent avoir eu un impact sur la récolte forestière à destination du bois-énergie.

Il peut être posé la question de l'optimisation du tri des bois également. Aujourd'hui les marchés du bois-énergie présents localement ou à proximité concernent des volumes qui semblent a priori plus importants que les marchés bois d'œuvre présents. Par ailleurs, le tri des bois est un savoir-faire nécessitant du temps et de l'expérience et la connaissance de marchés diversifiés également.

Enfin, de plus en plus de politiques sont en œuvre afin d'inciter à l'utilisation de la biomasse comme énergie de substitution pour lutter contre les impacts négatifs du dérèglement climatique. Et il semble y avoir moins de politiques en place pour l'utilisation du bois-construction par exemple, comme matériau de substitution dans le Gard. De nombreuses études sont menées, car il est parfois aujourd'hui abordé des tensions sur la ressource forestière²², pour tenter d'affiner les connaissances de la biomasse disponible, afin de répondre à ce besoin, tout en préservant la ressource forestière et la hiérarchisation des usages du bois.

Toutefois, des dynamiques territoriales entre territoires limitrophes peuvent se chevaucher sur un même territoire et sans une connaissance fine de la manière de consommer le bois et de la dynamique de croissance des peuplements, puis surtout une coordination de tous les acteurs de la filière, la mise en application concrète sur les territoires pour tenter de respecter la hiérarchisation des usages paraît difficile et non maîtrisable.

(c) Le tissu économique de la filière forêt-bois

Au total, le Pays des Cévennes compterait en 2022, 428 entreprises, représentant environ 1 900 emplois²³. Ce qui représente environ 4,1% de la totalité des emplois sur le Pays (soit 1,5 point de plus que l'agriculture (2,6%))²⁴.

En 2021-2022, dans le cadre de l'étude de la filière Forêt-Bois en cours sur le Pays, via l'utilisation de "Cap Financials" l'AUDRNA a estimé le chiffre d'affaires de cette filière à 1 15 millions d'euros sur le Pays des Cévennes.

Il convient de relever que tous « les maillons de la chaîne de cette filière sont présents » et montre le caractère forestier de ce territoire, avec notamment la présence de 7 scieries.

Il a été tenté de définir les activités correspondant à cette filière, avec les élu(e)s et les partenaires (CCI, Agence de développement Alès Myriapolis, l'interprofession FIBOIS Occitanie, etc.). Ceci afin de se rapprocher de la réalité pour identifier l'ensemble des professionnel(le)s vivant du travail de la forêt ou du bois, ou en lien. La base de travail était la définition générale de l'INSEE pour la filière Forêt-Bois. Pour le recensement des entreprises de la filière forêt-bois, l'INSEE distingue 3 catégories :

- Noyau : les établissements ayant ce code NAF figurent complètement dans la filière,
- Partiel : un bon nombre d'établissements ayant ce code NAF figure dans la filière,
- Potentiel : quelques établissements ayant ce code NAF figurent dans la filière.

Les entreprises ont été recensées à partir des codes d'activités indiqués selon cette méthode et révisée par l'AUDRNA en 2021.

Toutes les données et la note conjecturale sont disponibles sur la dataviz :

<https://statistiques.audrna.com/filierebois-pc/>

²¹ (Départements Drôme - Ardèche, 2017)

²² (Alain THIVOLLE-CAZAT et al., 2014)

²³ (INSEE, - Sirene 2021 / Retraitements Pays des Cévennes et AUDRNA)

²⁴ (Diagnostic du SCoT du Pays des Cévennes, 2024)

La filière forêt bois du Pays des Cévennes

A'U

APR 2022
75 Cévennes - 11 mai
Pays des Cévennes

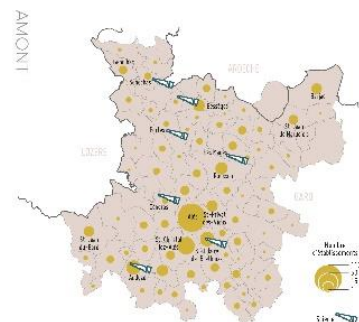
Cévennes
Pays des Cévennes

LES ENTREPRISES

- > 428 établissements
- > 1900 emplois
- > 155 M€ de chiffre d'affaires
- > 89 % d'entreprises de moins de 10 salariés
- > 54 % d'entrepreneurs individuels

LA FORÊT

- > 64 % du territoire
- > 15 528 propriétaires forestiers privés (Sources : CRPF)



Sources : INSEE / Capitaux 2021, traitement Pays des Cévennes et A'U

* À noter que le bois n'est pas toujours le matériau exclusif utilisé dans ces entreprises, les données INSEE ne permettant pas d'isoler cette information.

Recherche Formation et développement de l'emploi en forêt et bois

Avril 2022

Figure 3 - Infographie de la filière Forêt-Bois du Pays des Cévennes (AUDRNA, 2022)

A noter que parmi les récoltants, environ les 3/4 sont également inscrits « exploitants agricoles ». Globalement Les acteurs forestiers font remonter le manque de bûcherons sur le Pays des Cévennes. Au-delà de la difficulté de cette profession, du manque de rémunération soulevé, ou parfois d'une concurrence soulevée aussi avec la mécanisation. Il a toutefois été constaté que les entreprises mécanisées font aussi appel à des bûcherons individuels et peinent à en trouver. Ceci est à lier au manque d'attractivité vers ces métiers et de manque de formations dédiées. Une difficulté encore plus grande est le manque de débardeurs.

Par ailleurs, il faut noter que de nombreuses entreprises sont diversifiées. Par exemple, on retrouvera l'entreprise la plus importante en termes d'emplois et de chiffre d'affaires en matière de bois-énergie sur le secteur dans la catégorie « sylviculture et exploitation forestière » et non dans la catégorie « combustible ». Tout dépendant du code NAF de l'entreprise.

A distinguer les 7 scieries (le Gard en compte 10), représentant au moins 26 emplois²⁵ :

- Comptoir Cévenol du Bois - Gedibois, à Anduze
- SARL Dardalhon, à Portes
- Scierie Gazay, Les Mages
- Scierie JALLES, Bessèges (scie essentiellement pour sa production)
- SARL Nogaret, Cendras
- Scierie de Chalap, Sénéchas (reprise par E. OZIOL)
- Sud Charpente, à Saint-Hilaire-de-Brethmas

²⁵ Les effectifs exacts de chaque établissement ne sont pas connus et sont retenues pour ce calcul, les valeurs basses des tranches d'effectifs obtenus par l'outil Cap Financials

De nombreuses entreprises sont certifiées PEFC.

1 scierie mobile, dont le gérant est basé à St Étienne-du Valdonnez intervient régulièrement dans les forêts du Pays des Cévennes. Il existe un scieur mobile à Chamborigaud et un à Bonnevaux, mais leurs interventions sont très limitées, les gérants étant en pluriactivité.



Les entreprises de la filière forêt-bois du Pays des Cévennes

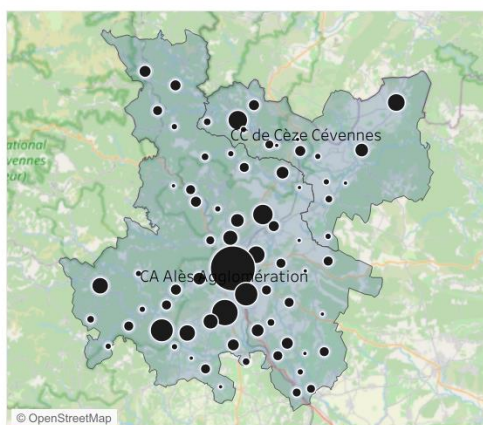


La filière compte 428 entreprises

Activité des entreprises de la filière

	Entreprises	en %
Gestionnaires	7	1%
Sylviculture	54	10%
Equipements	6	1%
Scieries	7	1%
Bois énergie	18	3%
Bâtiment	223	41%
Travail du bois	58	11%
Mobilier	46	8%
Objets bois	9	2%
Filière bois potentielle	122	22%

Nombre d'entreprises par commune



Source : INSEE / Cap Financial 2021, traitements : Pays des Cévennes / A'U

Figure 4 - Répartition des entreprises de la filière Forêt-Bois du Pays des Cévennes par secteur d'activités

(d) Les filières

(i) Bois d'œuvre

C'est le secteur du bâtiment qui représentent le plus de nombre d'entreprises (52% de la filière, sans compter les entreprises de la filière « potentielle »).

Toutefois les données sont à relativiser concernant les secteurs d'activités « travaux de meubles » et « menuiserie bois et pvc », car il n'y a pas la certitude pour chaque établissement d'utilisation de bois, même si un travail de recoupage a eu lieu. Il conviendrait d'interroger toutes les entreprises individuellement, en dehors de celles dont il y a la certitude.

Les activités de « travail du bois » représentent 58 établissements pour une centaine d'emplois. Les activités y sont variées : palettes, ébénisterie, artisanat d'art (dont tournage de bois vert), menuiserie, etc.

A noter que le Pays des Cévennes compte 7 scieries, sur les 10 au total dans le département du Gard. Il s'agit de petites et moyennes scieries. La scierie la plus importante en termes de volumes traités du Gard est l'UFV Sud Bois, basée à Avèze (30). Elle s'approvisionne sur les forêts du Pays des Cévennes, mais sans pouvoir distinguer de proportions. De même, pour d'autres scieries importantes environnantes comme la scierie Fages à Cocurès, ou de Jalcreste en Lozère. Sur le Pays des Cévennes c'est la scierie Nogaret de Cendras qui traite le plus de volumes de bois à destination de la filière bois-construction avec 5000-6000 m³ par an. Malgré les difficultés générales subies par les petites scieries françaises, celles présentes sur le Pays des Cévennes se maintiennent.

La moitié des scieries du Pays travaillent des essences résineuses et l'autre moitié sont mixtes. Sur le Pays, hormis la scierie de Bessèges, les débouchés des scieries sont essentiellement pour le bois-construction.

Concernant les pièces de menuiserie, seuls deux opérateurs proposent ces pièces : le Comptoir Cévenol du Bois et France. Cette dernière, basée à Martignargues propose des bois locaux, régionaux ou nationaux. Elle fait appel aussi à un scieur mobile. A noter sa collaboration avec la start-up EKILAYA, proposant des structures innovantes mobiles et modulables en frêne thermochauffé pour l'évènementiel.

Le Comptoir Cévenol du Bois (CCB) est négociant et scieur (scierie à Anduze). Il s'approvisionne en Europe, en France, en région et localement, parfois auprès des scieurs locaux. Il fait partie du groupe GEDIBOIS, au rayonnement national. C'est l'établissement de la filière au chiffre d'affaires le plus important sur le Pays des Cévennes. C'est un acteur « pivot » et pourrait être stratégique en termes de débouchés de bois locaux. Il est en cours de réflexion pour se certifier dans une marque garantissant la traçabilité de bois locaux. En 2019, avec la menuiserie Pesin et CCB ont conçu un nouveau service innovant pour le territoire : "Usinage services". Il s'agit d'un service d'usinage de pièces de bois (découpe, assemblage, placage), sur-mesure et "express".

En 2022, CCB s'était engagé à se doter de la marque de certification « Bois des Territoires Massif-Central » (BTMC), mais cela n'est pas encore opérationnel. En 2024, aucune entreprise du Pays des Cévennes n'est encore certifiée BTMC.

L'entreprise de menuiserie PESIN à Méjannes-les-Alès, lauréat du Concours Alès Audace en 2016, a développé un projet innovant pour le Pays des Cévennes, la Région Occitanie et même au national. Suite à la modernisation de son outil de production (outil à commande numérique), elle a lancé un projet de vente en ligne de meubles, créés par des artisans locaux et imaginés par des designers du monde entier. Ceci sous la marque « Openwood ». Il est proposé aux clients des meubles sur mesure dans des délais de livraison courts. Cette marque s'adresse aussi aux artisans de toute la France pouvant rejoindre la démarche. L'entreprise utilise du bois français et des essences locales.

L'enjeu de bois-construction semble important sur le Pays des Cévennes, à lier avec les effets de dérèglement climatique. En effet, les travaux préparatoires du PCAET d'Alès Agglomération relevaient que le secteur Habitat consomme 110 000 T. CO₂ (marge d'incertitudes de 11 %) et représentent ainsi le 2^e secteur le plus émetteur de GES.

Aussi, le parc de logement du Pays est particulièrement vieillissant et le nombre de personnes mal logées est fortement notable selon les secteurs du Pays. Outre les objectifs de basse consommation énergétique sur la création de nouveaux bâtiments, les objectifs de rénovation du parc immobilier sont inscrits dans la loi sur la transition énergétique de 2015 et pris en compte dans le PLH d'Alès Agglomération. Cela étant, le matériau bois n'est pas en particulier pris en compte dans ce programme. Le PLH relevait en abordant les copropriétés d'Alès que « la préoccupation majeure sur la consommation d'usage des appartements concernés faute d'isolation thermique et la présence de modes de chauffage collectif au fuel peu performants ». Et qu'ainsi les dépenses de chauffage s'élevaient à « 50 à 200 € par mois pour un appartement de 100 m², soit environ 35% du loyer brut ».

Le secteur de la construction est l'un des plus émetteurs en CO₂ en France, avec 25% des émissions des GES. La réglementation environnementale 2020, dite « RE 2020 », entrée en vigueur en 2022 a renforcé la réglementation énergétique et environnementale pour les constructions neuves en tenant compte des bilans carbone des matériaux. Elle vise à « un objectif de sobriété énergétique et une décarbonation de

l'énergie ; une diminution de l'impact carbone ; une garantie de confort en cas de forte chaleur »). Dans ce contexte, le bois, peu émetteur de GES et énergie renouvelable, a sa place. Les nombreuses constructions ou rénovation relevées dans le PLH d'Alès Agglomération ou dans le Contrat de Ruralité sur le Pays des Cévennes pourraient représenter des débouchés intéressants pour les entreprises locales. Or, peu d'utilisation du bois semble envisagé.

A noter pour le PLH, si la Communauté est maître d'ouvrage du programme, elle ne l'est pas des constructions prévues. Par contre, elle est en relation avec les bailleurs ou promoteurs. Ces derniers ont souvent des projets prédéterminés à l'avance.

Dans les bâtiments publics, à noter la réalisation du Groupe scolaire de Rousson utilisant du bois dans la construction. Ce projet exemplaire labellisé niveau argent « BDO » (en phase conception) a été le premier projet du Gard à utiliser du bois certifié « BTMC ». Il a aussi obtenu un Prix de la Construction Bois Occitanie.

Alès Agglomération a rénové en partie un Centre de loisirs à Cendras en bois local. Ce fut le premier équipement public à obtenir un soutien de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR.

En effet, suite à une sensibilisation des élu(e)s du Pays des Cévennes, en association avec les COFOR, le Préfet du Gard a décidé la mise en place d'un soutien dédié à la construction bois à hauteur de 30 à 40%, peu importe la vocation du bâti. Ceci fut effectif dans la DETR 2020. Dans la DETR 2021, une bonification de 5% a été ajoutée dans le cas d'utilisation de bois certifié, du type BTMC.

Les 3 entreprises principales fabriquant des palettes et autres produits d'emballage sur le territoire du Pays sont :

- Groupe PGS, à Bessèges - Production d'1,3 millions de palettes / an²⁶
- Groupe Littoral - Scierie Jallès, à Bessèges : scieur, transforme 12 000 m³ / an
- Société Méridionale de Caisserie (SMC), à St Florent sur Auzonnet - Production d'environ 400 000 et 500 000 palettes / an

Hormis la Scierie Jallès, les 2 autres entreprises ne scient pas directement. Toutefois, la SMC et PGS se fournissent aussi dans des scieries lozériennes, ces dernières s'approvisionnant parfois en bois sur la partie nord du Pays Cévennes.

En 2024, le Pays des Cévennes a mis en place une aide dédiée aux projets d'aménagements, construction, rénovation en bois local. La commune de Barjac en a été bénéficiaire pour la rénovation du Château de Barjac, qui prévoit l'emploi de bois local pour la partie menuiserie intérieure.

De manière générale, toutes ces compétences et activités ne semblent pas assez connues et lors de projets de création et d'aménagement publics en particulier, le bois local n'est utilisé que ponctuellement. Sans envisager des usages 100% bois partout, il semble y avoir des marges de manœuvre existantes.

²⁶ (Nommée auparavant « Scieire Palettes Blanc »)

(ii) Bois-énergie

D'après les données de la Mission Chaleur renouvelable du Gard, le Pays des Cévennes comprend 28 chaufferies à bois (sur 67 dans le Gard) en fonctionnement, réparties sur 18 communes, représente une puissance de 12 859 kW et une consommation de 14 359 T de bois annuel (dont 4 chaufferies non enregistrées)²⁷. Dont 13 étant sous maîtrise d'ouvrage publique (école, lycée, HLM, hôpital, locaux administratifs, musée, mairies-bâtiments administratifs) et 8 sous maîtrise d'ouvrage privée (habitations, hébergeurs, logements collectifs privés).

Il y a également 15 chaufferies qui seraient en projet²⁸, dont 9 projets publics et 6 privés, réparties sur 13 communes.

Ils représenteraient la production d'environ 1287 MWh / an, pour une puissance de 1 049 kW, consommant 371 T de bois / an. A noter toutefois, qu'en fonction de l'avancement, toutes ces données ne sont pas renseignées pour les 12 projets.

Il existe actuellement 8 plateformes bois-énergie sur le Pays des Cévennes, réparties sur 8 communes (Alès, Bessèges, Cendras, Concoules, Lamelouze, Portes, Les Salles-du-Gardon, St Jean-de-Maruéjols-et-Avéjan). 2 sont de propriété publique, mise en location à des prestataires privés et 5 de propriété privée.

Le Pays des Cévennes avait créé 4 plateformes dans les années 2008-2010 pour soutenir la structuration de la filière bois-énergie (sur Massillargues-Attuech, St Jean de Maruéjols, Concoules et St André-de-Lancize (48, hors Pays aujourd'hui)). Actuellement, l'une d'entre elles sert désormais aux déchets, une sert au stockage de plaquettes forestières et est devenue de propriété privée, une sert au stockage de bois-bûche et une autre au stockage de plaquettes et bois d'œuvre.

Ainsi, depuis une dizaine d'années le territoire du Pays s'est engagé dans la valorisation des sous-produits issus de la récolte forestière. C'est un nouveau débouché pour une matière qui n'avait pas alors de valorisation et qui n'incitait pas en conséquent à mener les premières interventions sylvicoles qui peuvent améliorer la croissance et la qualité des bois. Cette filière bois-énergie tend aujourd'hui à se structurer. Les flux de provenance, destination et tonnage sont globalement connus, mais pourraient être affinés, d'autant qu'il est difficile de quantifier ces flux au sein d'un périmètre administratif.

La Ville d'Alès a créé en 2012 un réseau de chaleur. Ce réseau est géré par DALAE (Dalkia Alès Energie) et alimente 2 500 logements collectifs, un lycée et deux collèges. La chaufferie biomasse d'une capacité de 4,4 MW couplé à une chaudière au gaz (8% de l'énergie), soit une chaufferie de 6,7MW au total. La chaudière au gaz apporte un système de cogénération (92% de l'énergie). Il y a 42 abonnés comprenant logements, établissements publics, lycée, école... Elle consommerait 8 400 T de bois / an.²⁹

L'hôpital d'Alès (1er hôpital labellisé en France « Haute Qualité Environnementale » (HQE)) est doté depuis 2010 d'une « chaudière au bois (plaquette forestière) de 1 610 kW, alimentée par environ 3 190

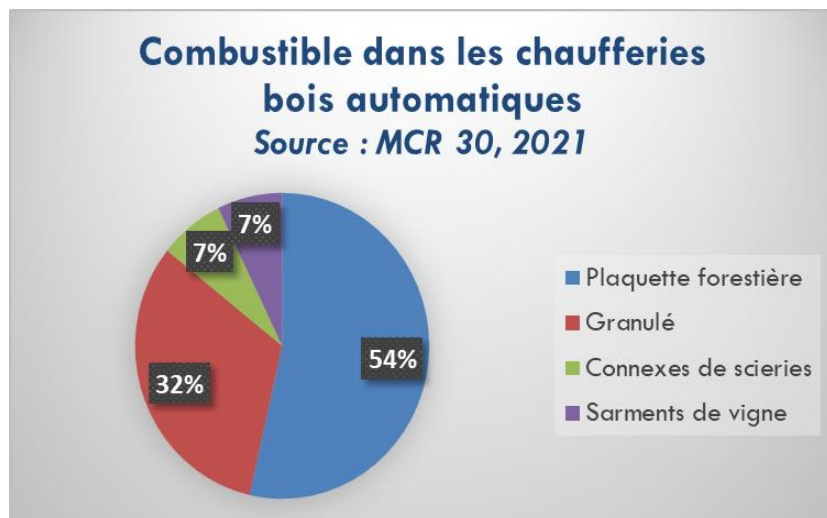


Figure 5 - Type d'approvisionnement de bois des chaufferies collectives (MCR du Gard, 2021)

²⁷ (Mission Chaleur Renouvelable du Gard, 2020)

²⁸ (Ibid.)

²⁹ (Alès Agglomération, 2021)

tonnes de bois d'une filière courte du Pays Cévennes, dimensionnée pour couvrir 80% des besoins énergétiques en chauffage et eau chaude sanitaire de l'hôpital, soit 6.500 MWh/an, de quoi éviter la consommation de 640.000 m³ de gaz naturel et le rejet de 1 438 tonnes de CO₂ par an »³⁰. Cette chaufferie est gérée par un partenariat public privé avec la société GESPACE (Dalkia).

Ces deux chaufferies sont approvisionnées par Bois Énergie Cévennes Languedoc située à Alès. Les 2 opérateurs les plus importants en termes de productions et d'emplois sont Bois Énergie Cévennes Languedoc basée à Alès et Environnement Bois-Energie, basée aux Salles-du-Gardon.

Concernant la consommation d'énergies renouvelables sur le territoire, les travaux préparatoires au PCAET d'Alès Agglomération de 2014 relevait une forte dépendance aux énergies fossiles avec les données de 2012, avec seulement 3% de consommation d'énergie finale d'origine renouvelable. Ce taux comprenant uniquement la ressource biomasse forestière³¹.

A noter qu'il n'y a pas d'unité de granulation dans le Gard. Il existe une unité de granulation à Mende « BC 48 », gérée par le groupe Engelvin. Cette unité de production utilise 70 000 tonnes de bois/an environ, comprenant environ 30 000 tonnes de déchets de scierie et 45 000 tonnes de billons écorcés³².

L'entreprise Cogra est l'un des producteurs de granulés les plus importants de la Région et de France. Si aujourd'hui son unité de Mende n'est plus le lieu de production de granulés (usine à Craponne-sur-Arzon (43) et à Sévérac d'Aveyron (12)), de nombreux revendeurs de granulés sur le Pays des Cévennes utilisent les produits Cogra. Les matières premières proviennent des produits connexes liés aux activités de sciage³³. « Cogra valorise le bois local en provenance d'Aveyron, du Tarn, du Gard et de Lozère »³⁴. L'entreprise Moulin Bois Energie, basée en Auvergne est également un producteur important, qui irrigue le marché gardois.

Aussi, la centrale de cogénération à Pierrelatte (26) gérée par le groupe Coriance (spécialisé dans les réseaux de chaleur ou de froid) est présente depuis 2012. Elle est alimentée par 50% de bois d'origine forestière et 50% de bois de récupération, servant à alimenter en chauffage 30 hectares de serres agricoles, la Ferme aux Crocodiles et 1 500 logements HLM³⁵. La puissance thermique de la chaudière biomasse est de 57 MW et son approvisionnement, dans un rayon de 50 à 200 km concerne environ 150 000 tonnes de bois au total par an. Soit a priori 75 000 tonnes de biomasse d'origine forestière, et 50 000 tonnes de bois proviennent de la Drôme et de l'Ardèche³⁶. L'électricité produite est revendue à EDF.

L'usine métallurgique FERROPEM, à Laudun-l'Ardoise (30) utilise également du bois-énergie pour son process avec une consommation annuelle de 66 000 tonnes de bois déchiqueté de bois³⁷.

Un autre projet en lien avec la ressource forestière du Pays des Cévennes et ses acteurs du bois, est la centrale biomasse de l'entreprise énergétique Gazel Energie basée à Gardanne (13) (ex groupe E. On et groupe UNIPER). Il s'agit de la chaufferie bois la plus importante en France de 150 MW devant reconvertir une ancienne centrale à charbon. Il était visé un approvisionnement local progressif d'ici 2025 conformément aux engagements entre l'entreprise et l'Etat et la consommation annuelle de biomasse atteindrait 855 000 tonnes, comprenant « 445000 tonnes de bois issus d'opérations sylvicoles, 325 000 tonnes de bois issus de la collecte des élagages et entretiens urbains, entretien de bords de route et de rivières, DFCI et 85 000 tonnes de bois de recyclage »³⁸. Le plan d'approvisionnement de la centrale prévoit un approvisionnement dans un rayon de 400 km autour de la centrale et le massif forestier des Cévennes est fléché en tant que « zone d'approvisionnement prioritaire » avec « environ 36 000 tonnes

³⁰ (Espace Info Energie, 2015)

³¹ (Alès Agglomération, 2014)

³² (Charte Forestière Gorges Causses Cévennes, 2017)

³³ (Cogra, 2017)

³⁴ (Midi Libre Aveyron, 2015)

³⁵ (Les Echos, 2011)

³⁶ (Départements Drôme - Ardèche, 2017)

³⁷ (Mission bois-énergie du Gard, 2017)

³⁸ (Parc national des Cévennes et E.On, 2014)

de plaquettes forestières sur les Cévennes lozériennes et gardoises »³⁹. Certaines entreprises de récolte forestière du Pays avaient passé un contrat d'approvisionnement avec cette entreprise. Le Parc national des Cévennes a établi en 2014 un protocole de travail avec UNIPER visant à « rapprocher la préservation des enjeux de territoire identifiés dans la Charte du PNC et l'approvisionnement de la centrale biomasse de Provence »⁴⁰. Annoncée pour 2015, la centrale n'est pas encore réellement mise en service, même si elle fonctionne actuellement. En effet, plusieurs recours juridiques ont eu lieu, ainsi que des problématiques d'exploitation et de fonctionnement. En 2024, l'entreprise n'a pas achevé sa reconversion de sa centrale à charbon, et son fonctionnement courant n'a pas été véritablement lancé.

L'association des « Jardins du Galeizon » basée sur Cendras, gère un chantier d'insertion autour de la gestion de l'espace forestier et de la valorisation locale du bois. Ainsi l'association alimente les chaufferies en plaquettes forestière de Cendras et Lamelouze à partir de travaux d'élagage et débroussaillage des forêts communales. Depuis 2017, l'association propose ces services aux particuliers et personnes publiques sur le secteur du Grand'Combien et autour de St-Jean-du-Gard pour l'entretien des espaces forestiers dans le but de diminuer le risque incendie.

Les données d'autoconsommation des ménages de bois-bûche ne sont pas connues. Les projets de chaufferies non accompagnés par la Mission Chaleur Renouvelable, notamment à granulés, non plus.

En 2013, le CRPF ex Languedoc-Roussillon a réalisé le « guide d'exploitation du bois-bûche en Languedoc-Roussillon » qui s'adresse avant tout aux propriétaires forestiers, mais également aux professionnels du bois.

Un projet a été mené en Lozère, sur le territoire de la CFT Sud-Lozère et soutenu également dans le cadre du programme Cev'Aigoual, qui concerne la production de bois-énergie (bûchettes, allume-feux, etc.) par des agriculteurs. Il s'intitule « Bois Paysan des Cévennes ». Le but est de créer une activité de diversification à ces producteurs, en valorisation des sous-produits issus de leur exploitation.

Une marque a été développée pour le bois-bûche par l'interprofession « LR Sud Bois Bûche » visant notamment, au travers un cahier des charges, à apporter des garanties pour le consommateur⁴¹.

FIBOIS a créé en 2017 une nouvelle marque collective également pour le bois déchiqueté « QBEO ». Elle comprend 7 engagements, qui visent le développement de contrats d'approvisionnement, d'apporter des garanties sur la qualité du combustible et du service, et un approvisionnement local (aux alentours de 150 km du projet).

En 2023, plusieurs projets ont été accompagnés par la MCR :

- Groupe PGS – St Florent-sur-Auzonnet – 2,7 MW – 8 000 T de bois / 2023
- Projet de création d'unité industrielle de production de granulés – Le Vigan – 20 000 T / 2025
- Projets de chaudières biomasse dans l'industrie en cours de montage : entre 10 et 20 000 T / 2024
- Projet de création d'une unité industrielle de production de bûches densifiées (incertain) / 2025
- Projet de chaudière biomasse dans une industrie : 20 000 T / 2024
- Chaufferies collectives : 12 projets avec le Département – 10 avec l'UNAPEI30 : env. 4 000 – 5 000 T / 2025
- Autres chaufferies collectives : env. 1 000 T

Soit au total environ 74 000 T de bois (fourchette haute) mobilisés en plus annuellement, dans les 3 ans à venir. Depuis, les projets n°2 et 3 ont été mis en attente par les porteurs.

Initialement le Pays des Cévennes devait porter au sien de la CFT une étude sur la production de granulés, mais l'initiative privée s'étant enfin manifestée, il n'y a pas eu besoin de le faire.

³⁹ (Charte Forestière Gorges Causses Cévennes, 2017)

⁴⁰ (Parc national des Cévennes et E.On, 2014)

⁴¹ (ARFOBOIS)

(iii) Bois-industrie

Sur le Pays des Cévennes, il y a 4 entreprises de fabrication de papier et carton. D'après les retours de la CCI, ces entreprises n'utilisent pas directement de bois et confectionnent à partir de matières déjà transformées. Ces codes NAF ne sont donc pas compris dans les calculs de la filière Forêt-Bois du Pays.

Les débouchés du bois-industrie du Pays des Cévennes sont essentiellement tournés vers la papeterie du groupe Fibre Excellence à Tarascon. Elle utilise environ 1,2 millions de tonnes de bois par an, dans un rayon de 250 km, essentiellement des essences résineuses, servant à produire environ 250 000 tonnes de pâte à papier par an. Elle emploie environ 250 personnes et estime environ à 5000 emplois de la filière bois générés par son activité⁴² (emplois indirects). Pour la Région Occitanie, environ 225 000 tonnes de bois / an approvisionnent la papeterie.

Le caractère historique et structurant de cette filière peut être souligné. Elle génère de l'activité pour de nombreuses entreprises intervenant sur le Pays.

Le groupe dispose d'une société affiliée d'exploitation forestière : la SEBSO. Ainsi que d'un récent groupe affilié pour la gestion forestière : ENVIROFORESTERIE.

En 2020, la situation de la Tarascon inquiéta suite à un arrêt d'approvisionnement de bois et son placement sous redressement judiciaire. Ce fut une situation de crise pour la filière forêt-bois du quart sud-est, bien pire pour eux que les impacts de la crise sanitaire.

Sur le Pays des Cévennes, 6 établissements étaient concernés, avec l'approvisionnement de la papeterie d'environ 50 000 T de bois / an au total (qui ne provient des Cévennes gardoises, lozériennes, ardéchoises). Certaines entreprises dépendaient du débouché de la papeterie de 23 jusqu'à 80-90% de leur chiffre d'affaires.

Les élu(e)s du Pays des Cévennes ont été particulièrement été vigilant à leur situation car en plus de regretter la potentielle fermeture d'établissement sur le Pays à court terme, pour le long terme, la profession de récoltant forestier n'étant pas attractive et ces entreprises étant souvent familiales, le risque est en cas de fermeture il y ait un manque encore plus prégnant de gestion forestière, qui n'est pas déjà à un haut niveau comme vu précédemment, et de travail pour les bûcherons travaillant avec ces professionnel(les). Une enquête de suivi et recensement des impacts a été menée par la CFT et suivie par Alès Myriapolis. Des échanges réguliers ont eu lieu avec l'interprofession FIBOIS, qui a alerté les pouvoirs publics (Etat/Région) afin de favoriser la création de dispositifs d'urgence pour éviter les cessations de paiement ou liquidation. FIBOIS a accompagné les entreprises impactées tout au long de cette situation.

La fermeture de la papeterie aurait eu des conséquences désastreuses pour l'ensemble de la filière forêt-bois, bois-énergie et bois d'œuvre compris. La situation a été depuis rétablie par sa reprise. Les entreprises concernées ont repris leurs approvisionnements et cette crise les a amené aussi vers une diversification de leurs débouchés.

(e) Focus sur l'utilisation de bois local

(i) Données et perspectives

Au préalable, le Groupe de travail Filière Forêt-Bois a tenté de donner une définition de "bois local" pour le Pays des Cévennes, en 2019, dans le cadre du travail sur le Guide des professionnels. Ils ont estimé que cela pouvait correspondre à un approvisionnement de bois issus de forêts situées à 80 km autour du périmètre du Pays. Ce qui rejoint finalement la définition des circuits-courts alimentaires. Le Syndicat des Récoltants Gard-Lozère étant membre du Groupe, a estimé que cela correspondait à la réalité des approvisionnements actuels, pour bon nombre de professionnels du Pays.

Il faut rappeler que les débouchés locaux majeurs des principales essences forestières, chênes, pins maritime, châtaigniers à bois n'existent plus aujourd'hui : chaux, tannerie, bois de mine, teinturerie,

⁴² (FIBRE EXCELLENCE, 2024)

verrerie, tonnellerie, etc. n'existent plus aujourd'hui. Le débouché de piquets de clôture existe toujours, sans véritablement de filière structurée et les ventes se font « au coup par coup »⁴³.

Il n'existe pas de collecte de données systématique dans ce domaine.

Ce qui peut être relevé est que le bois récolté à destination de la filière bois d'œuvre est majoritairement consommé localement⁴⁴. Pour le bois d'industrie, le bois local est principalement acheminé dans le département limitrophe des Bouches-du-Rhône (13) et pour le bois-énergie, cela paraît varier entre débouchés locaux, débouchés sur les départements limitrophes, et débouchés sur des régions limitrophes. Il y a un manque de données actualisées et affinées sur la destination finale des bois.

Par ailleurs, l'association Cévennes écotourisme, réseau d'acteurs touristiques engagés dans un tourisme durable, « travaille depuis plus d'un an sur une solution d'habitat léger de loisirs écoconçu et modulable ». L'idée est de travailler avec des bois locaux. Avec l'aide d'étudiants de l'Ecole des Mines d'Alès et de l'école supérieure de Chimie à Montpellier une étude de marché a été réalisée afin de vérifier la viabilité du projet. « L'étude de marché a été menée sur tout le Massif central auprès des prestataires touristiques d'hébergement : les campings, les chambres d'hôtes et les gîtes ». L'étude a conclu au conseil de réalisation d'un prototype avec l'aide d'un partenaire fabricant. L'association s'est engagée dans cette voie et le prototype devrait être créé d'ici l'été 2018. Quelques acteurs touristiques du Pays (moins d'une dizaine) sont membre de Cévennes Écotourisme.

Certaines communes utilisent du bois local pour des bardages de local poubelle extérieurs, panneaux d'informations, menuiseries, poteaux, etc. Sur certaines voies départementales, le Département a mis en place des réalisations de land'art en châtaignier local.

Une expérimentation a été menée par le CRPF, avec le CIRAD et l'entreprise OMI, Sud dans les locaux du siège social du CRPF de Montpellier, pour la réalisation d'un parquet d'une salle de réunion en chêne vert local. Ceci s'inscrivant dans une étude de valorisation du chêne vert en parquet.

Une plateforme numérique sur les bois artisanaux existe pour l'ex Languedoc Roussillon : « Bou'dboa ». Elle vise à informer les propriétaires des qualités des essences précieuses et leur apporter des conseils sylvicoles privilégiant ces essences. Elle consiste aussi en une bourse d'annonces de ces essences mettant en lien les propriétaires forestiers et les artisans. Elle a été mise en place suite à des travaux du CRPF dans le cadre du programme européen TECNOMED lancé en 2005.

A notre connaissance, sur le secteur, le seul équipement construit en pin maritime local est la maison des professionnels de santé de Cendras. C'est une réalisation en cours, qui devrait être achevée courant 2018. La volonté politique de l'utilisation de cette essence provient directement des conclusions de deux études sur le pin maritime commanditée dans le cadre de la Charte Forestière du Pays Cévennes de 2010.

La première a été réalisée par le FCBA en 2009-2010, et a permis de quantifier la ressource, d'évaluer ses caractéristiques qualitatives, et d'émettre des perspectives de stratégie de développement. L'agence de développement économique Alès Myriapolis a ensuite mené en 2011 des sondages auprès des entreprises amont/aval au sujet des potentialités de développement d'utilisation de cette essence. La deuxième étude a été réalisée en 2012 par le CIRAD et la coopérative FPLG et a permis de tester des produits, d'évaluer les marchés existants, les capacités de développement de produits finis.

Parmi les professionnels sur le projet de Cendras, il y a une scierie locale et un constructeur local. Le pin utilisé vient de la forêt communale. La partie de prélèvement provient d'une surface non gérée jusqu'alors. Ceci est intéressant afin de voir quelle est la quantité estimative de pin en qualité bois d'œuvre. L'étude sur le pin maritime avait conclu qu'une forêt de pin maritime non gérée pouvait contenir 20 à 30% de qualité bois d'œuvre. Dans ce cas, sur les 300m³ prélevés, un peu plus de 16% était de qualité de bois d'œuvre. La contrainte venant également du type des obligations de construction. Par exemple, le scieur a fait remarquer qu'il y a aurait pu y avoir une proportion plus importante de bois local « non rejeté »

⁴³ (Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, 2008)

⁴⁴ (SMPC, 2010; Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, 2008)

si les dimensions de bois avaient été encore moins importantes (3m au lieu de 4 m par exemple). A noter que les dimensions de bois avaient déjà été adaptées. Ceci met en relief, le besoin de connexion à optimiser en amont des constructions entre sylviculteur, artisans et donneur d'ordre du bâtiment.

Suite à l'étude de 2014 sur le pin maritime, des perspectives de création de nouveaux produits locaux ou techniques peu développés sur le Pays avaient été abordés, comme le parpaing en bois massif (PBM), le thermo-traitement, le bois LCA (bois lamellés - collés et/ou aboutés), les bois panneautés et les bois contrecollés « multiplis ».

La marque collective « Bois des territoires du Massif-Central », dont la création fut accompagnée par les Collectivités Forestières, vient d'être lancée et a pour vocation de favoriser pour les entreprises locales l'accès à de nouveaux marchés, l'intégration du bois local dans la commande publique, la traçabilité des bois et les retombées économiques locales. Pour rappel, la préférence locale ne peut être affichée dans les marchés en vertu des principes juridiques d'égalité de traitement des candidats et de liberté d'accès à la commande publique. Par contre, la demande par le commanditaire de critères qualitatifs comme des labellisations (ou équivalent), est possible et cette marque permet cela. Le cahier des charges de la marque introduit des critères de qualité. Selon les principes du référentiel établi :

- « Le bois du Massif central peut être utilisé sur les bâtiments hors Massif central
- Le bois doit provenir du Massif central : 104 communes concernées dans le Gard, dont 51 communes appartenant au Pays des Cévennes (soit plus de la moitié du Pays)
- Le bois peut être transformé sur tout le Gard, donc tout le territoire de la CFT
- Le bois peut être mis en œuvre sur tout le Gard, donc tout le territoire de la CFT »⁴⁵

Une expérimentation a été menée en 2010 par le FCBA en région sud-ouest et peut être intéressante pour le territoire du Pays des Cévennes. Il s'agit du programme « Maison passive en pin maritime du futur ». L'objectif était de répondre tant aux exigences de la RT 2012 (voir en page 25) que d'anticiper la RE 2020 (bâtiments à énergie positive).

(ii) *Recherches et développements en cours sur le Pays*

L'INRAE et l'Ecole des Mines ont mené une recherche (thèse) visant à développer les tanins de châtaignier pour la bioéconomie. Cette thèse a été soutenue financièrement par l'ADEME et le SHVC et s'intitule plus exactement « Préparation de synthons biosourcés issus de tanins de châtaigniers des Cévennes pour application aux résines époxy et aux retardateurs de flamme ». Il s'agit de rechercher des utilisations à des sous-produits du bois de châtaignier. Le but est de connaître d'abord les concentrations dans toutes les parties du châtaignier, puis de tester les utilisations en chimie verte possibles. Marqués par le passé industriel du tanin en Cévennes, qui a notamment eu des conséquences environnementales négatives, les élus liés au projet veulent veiller à des utilisations respectueuses de la ressource forestière et de l'environnement cévenol et également ils souhaitent que les développements potentiels puissent apporter une valeur ajoutée locale maximum (transformation locale). Les résultats de cette thèse en 2019 ont été positifs et les partenaires souhaitent poursuivre les travaux de recherche.

Un autre projet de recherche et développement associé à ce premier est CALORABINA, lancé en 2018. L'objectif général du projet est de « déterminer les trajectoires optimales de valorisation de la biomasse, en tenant compte : i-du territoire, ii-des produits, iii-des itinéraires techniques ». Le CNPF a été un partenaire important de ce projet. Le projet CALORABINA devrait aboutir à une application concrète, avec la conception d'un logiciel d'aide à la décision des territoires pour la châtaigneraie cévenole, intitulé "Dynforest". De financements obtenus en 2021 via ADEVBOIS, géré par la DRAAF Occitanie, va permettre d'achever le développement de cet outil courant 2021. Depuis les travaux ont été poursuivis et il y a des perspectives pour plusieurs applications (voir fiche-action dédiée).

Des étapes exploratoires ont été menées de 2021 à 2024 par plusieurs partenaires, afin de valoriser la résine de pin maritime dans la chimie verte. Le montage de ce projet est coordonné par les CFT Sud-Lozère et Pays des Cévennes (voir fiche-action dédiée).

⁴⁵ (UR COFOR Occitanie, 2017)

Un projet de recherche interrégional (Occitanie, PACA, Corse) a été mené de 2018 à 2021 autour du chêne vert et coordonné par le CNPF Occitanie. Il consistait à mener des études multithématiques afin d'aboutir à des préconisations de gestion sylvicole améliorée pour cette essence (dont le seul mode gestion actuel, très généralisé, est le taillis à courte rotation (50 ans aujourd'hui)). Ceci afin d'obtenir une sylviculture de qualité et viser de meilleurs débouchés pour cette essence majoritaire en Méditerranée.

Le Pays des Cévennes et le PETR Sud-Lozère tentent également de faire émerger une valorisation du pin maritime en mobilier extérieur thermochauffé. Une étude technico-économique menée par le CRITT Bois Occitanie, dans le cadre de la PFT Bois Occitanie a permis d'indiquer une viabilité possible, sur la base de la construction de 2 prototypes. Les communes des deux territoires sont en demande.

3) Enjeux écologiques

En 2024, le Parc national des Cévennes (PNC) a réalisé une carte des enjeux écologiques et patrimoniaux du Pays des Cévennes (ci-contre). Cette carte reste incomplète, car la majorité des données ne sont disponibles que pour le cœur du Parc national, son aire optimale d'adhésion et/ou certains sites Natura 2000. Elle s'appuie sur la compilation de plusieurs données disponibles : arbres à loges, espèces indicatrices de maturité forestière, espèces de faune et de flore remarquables, zones de sensibilité majeure (ZSM) des rapaces, forêts présumées anciennes, forêts à vocation de libre évolution (définies par la charte du Parc national), cours d'eau, zones humides, sites Natura 2000, habitats naturels d'intérêt communautaire, routes touristiques majeures, sentiers balisés et pentes. Pour chacune de ses données, son niveau d'enjeu a été évalué, à dire d'expert, de "très fort" à "modéré", afin de pouvoir visualiser relativement simplement l'importance des enjeux écologiques et patrimoniaux à l'échelle du territoire.

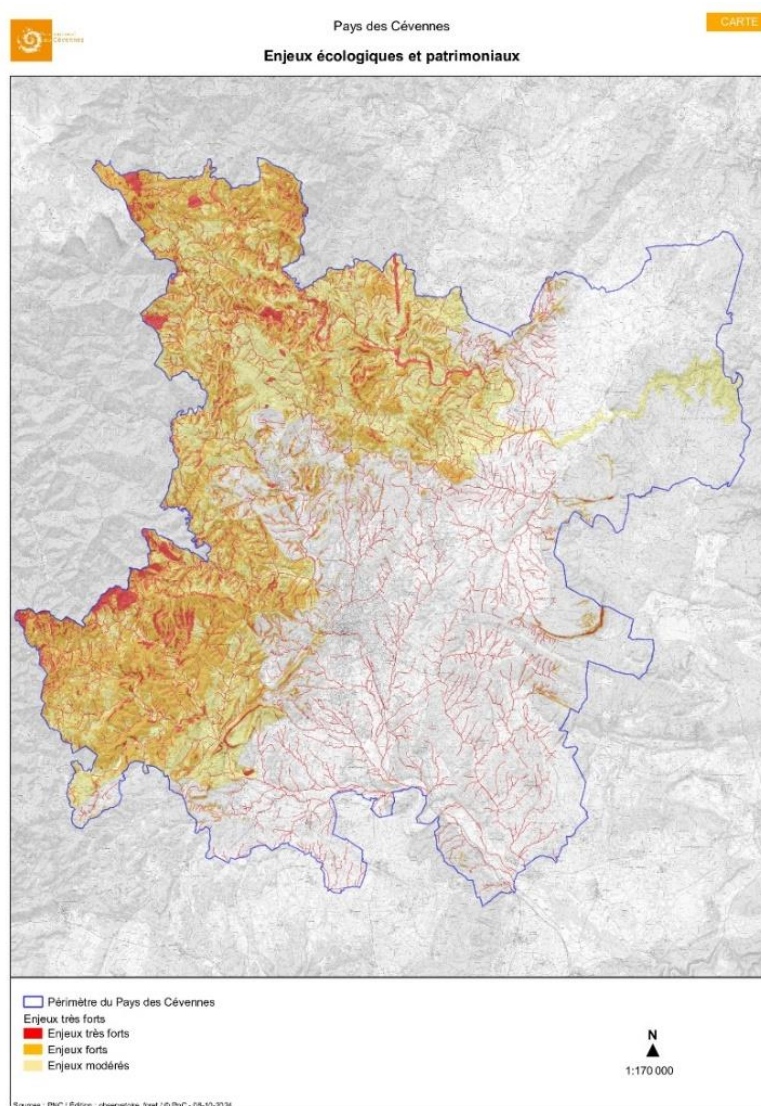


Figure 6 - Cartographie des enjeux écologiques du Pays des Cévennes (PNC, 2024)

(1) Les habitats naturels

(a) Généralités

Sur le périmètre de la charte forestière, les milieux naturels présents sont très diversifiés compte-tenu de la grande variabilité altitudinale et géologique, du Mont-Lozère aux Garrigues.

En référence aux 10 sites Natura 2000, les milieux suivants montrent un intérêt patrimonial ou communautaire importants :

- Les ripisylves et notamment les forêts alluviales à aulne et frêne présentes sur la Cèze et les Gardons,
- Les milieux ouverts à semi-ouvert avec notamment les prairies de fauche (moins présentes en Garrigues) et pelouses sèches sont très riches en biodiversité. Le développement de la flore y est très propice. Par ailleurs, il s'agit de milieux importants pour l'alimentation de la plupart des espèces d'oiseaux,
- Les grottes relevées notamment sur les sites « Falaises d'Anduze » et « Gorges de la Cèze » sont des sites d'hibernation et de reproduction importants pour les chiroptères et notamment les espèces de murins ou de rhinolophes,
- Les milieux rocheux (falaises, éboulis, pentes rocheuses, etc.) sont propices au développement d'espèces résistantes à des conditions difficiles,
- Les milieux forestiers. Parmi les milieux forestiers, qui couvrent 40 à 80% des surfaces des sites Natura 2000, les forêts composées d'essences autochtones, c'est à dire naturellement présentes, présentent un fort intérêt patrimonial, et d'autant plus lorsqu'elles sont « âgées » (pinèdes à pin de Salzmann, Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, Chênaies vertes siliceuses, Forêts de Chêne vert, etc.). Certaines espèces sont typiques de ces milieux importants notamment pour les oiseaux, les chiroptères et les insectes entre autres.

(b) Pour la partie en Cœur du PNC (rédaction: Parc National des Cévennes, 2017, révisée en 2024)

Sur la partie montagnarde située en cœur du Parc national des Cévennes, certains milieux naturels présentent un grand intérêt patrimonial :

- Les milieux humides : notamment présents sur le plateau autour du Mas de la Barque. Ces milieux abritent des espèces spécifiques et jouent un rôle fonctionnel fort pour la préservation du réseau hydrographique en qualité comme en quantité.
- Les ripisylves : c'est-à-dire ces peuplements feuillus, notamment d'aulne, saule et frêne présents en bord de cours d'eau, jouant un rôle très important pour le maintien des berges et la préservation de la qualité des milieux aquatique et des espèces qui y sont associées.
- Parmi les milieux forestiers, les peuplements composés d'essences autochtones tels que les hêtraies et hêtraies-sapinières acidiphiles, localisées notamment sur le versant est du Mont Lozère, ainsi que les chênaies, présentent un intérêt particulier pour la biodiversité.

(2) La biodiversité liée à la forêt

La richesse en espèce est corrélée à la diversité des milieux. Le développement de certaines espèces est favorisé par la maturité des écosystèmes forestiers. On trouve notamment dans les forêts matures tout un cortège de mousses, lichens, champignons spécifiques.

Les peuplements d'essences autochtones, et notamment les peuplements feuillus, mais aussi sapinières et les pinèdes de Pin sylvestre, contribuent à créer un habitat favorable à de nombreuses espèces : cavités pour le pic noir, la chouette de Tengmalm dans les hêtraies montagnardes du Mont-Lozère, aire de reproduction pour les rapaces forestiers comme le Circaète Jean-le-blanc (4 sites de reproduction identifiés), bois morts ou dépourissant pour les insectes saproxyliques, etc.

La forêt est également favorable à certaines espèces recherchant des conditions particulières, comme l'ombre, la fraîcheur ou l'humidité, comme le Trichomanès remarquable, ou le Botryche à feuilles de matricaire (espèces protégées).

De plus, la ripisylve joue un rôle très important dans le maintien d'espèces spécifiques, notamment le castor, la loutre, la cordulie, et l'écrevisse à pieds blancs qui présente un fort enjeu patrimonial. Cette espèce est en effet très sensible aux modifications et dysfonctionnements du milieu.

Un enjeu existe sur la Cèze concernant le peuplier noir qui est une essence autochtone adaptée aux cours d'eaux, ce qui n'est pas le cas des autres essences de peupliers qui peuvent être un frein à la qualité des cours d'eaux. Cette essence est sujette à l'hybridation avec les peupliers ornementaux ou cultivés⁴⁶.

A noter la présence de Pins de Salzmann, seul pin noir autochtone non importé. Cette espèce s'hybride cependant avec les autres pins noirs importés. Des actions visent à la préserver. Ce pin est préservé en tant qu'habitat à « enjeu exceptionnel ». Il est présent sur les sites Natura 2000 « Vallée du Galeizon » et « Vallée du Gardon de Mialet » au Col d'Uglas. Il est surtout présent sur le site Natura 2000 dédié uniquement à sa préservation « Forêt de pins de Salzmann de Bessèges » sur les communes de Bordezac et Gagnières. L'enjeu de mise en animation de ce site est donc très important.

(3) Des forêts anciennes et des forêts matures (rédaction: Parc National des Cévennes, 2017 – révisée en 2024)

(a) Les « forêts anciennes » : un héritage historique et naturel à préserver

Dans un contexte de forêts récentes, les forêts anciennes, c'est à dire présentes sur des sols qui accueillent de la forêt depuis plus de 150 ans sans interruption par un défrichement suivi par un usage agricole ou pastoral, présentent un enjeu particulier. En effet, ces forêts recueillent une biodiversité spécifique liée à la continuité de l'état boisé.

Il y a 22% de forêt ancienne sur le territoire du Parc concerné par le Pays (10 945 ha), par comparaison entre les espaces forestiers identifiés sur les cartes d'Etat-major en 1850, et les surfaces forestières actuelles. C'est-à-dire que seuls près d'un quart des forêts présentes actuellement sur le territoire du parc concerné par la CFT étaient des zones forestières en 1850. A noter que ces données concernent uniquement la partie en aire d'adhésion du Parc national des Cévennes, concernée par le Pays.

Si ces forêts présentent comme point commun un long passé forestier, les modalités de gestion peuvent être très diverses : forêts inaccessibles peu exploitées, transformation par plantation, coupes de taillis pour production de charbon, coupes de bois, ... De ce fait, en composition, elles sont assez diverses.

Au sein de ces forêts anciennes, on trouve majoritairement des taillis de chêne vert (50% des forêts anciennes), mais aussi d'autres feuillus notamment les autres chênes ou le châtaignier, ainsi que des pinèdes de pin maritime plus ou moins mélangées avec le taillis. Les hêtraies et hêtraies-sapinières anciennes sont cantonnées aux secteurs montagnards du versant est du Mont-Lozère, notamment en forêt domaniale de Malmontet.

(b) Les forêts matures, réservoir pour tout un cortège d'espèces

Outre ces forêts anciennes, les forêts matures (peuplements comportant de vieux et/ou gros arbres) présentent un fort intérêt environnemental. En effet, de nombreuses espèces de l'écosystème forestier sont liées aux stades de maturité et de sénescence des peuplements forestiers peu développés dans des forêts faisant l'objet de récolte régulière de bois.

⁴⁶ (AB Cèze, 2017)

L'un des objectifs fixés par la charte du Parc national des Cévennes pour ces forêts est de favoriser la maturité de ces forêts en les laissant évoluer naturellement sans exploitation de bois.

Depuis de nombreuses années, le Parc National des Cévennes et l'ONF mettent en œuvre des actions pour développer une trame de vieux bois en forêt publique préférentiellement sur le cœur du parc (1005 ha correspondent à la partie Cœur du Parc comprise dans le territoire du Pays) : mise en place d'un réseau important d'îlots de sénescence (de 1 à 7 ha environ), projets de réserves intégrales et conservation d'une densité importante d'arbres d'intérêt écologique. En dehors du cœur du PNC, l'ONF doit mettre en place 1 % d'îlot de sénescence et 2 % d'îlot de vieillissement (note de service sur les îlots de vieux bois).

Sur le territoire du Pays des Cévennes concerné par l'aire optimale d'adhésion (aire d'adhésion et cœur) du Parc national des Cévennes, une trame de vieux bois a été développée dans les forêts publiques relevant du régime forestier. Ainsi, 163.7 ha ont été classés en îlots de sénescence destinés à la libre évolution et 115.5 ha en îlots de vieillissement dans lesquels l'âge d'exploitabilité a été reculé. Cette trame est particulièrement bien développée dans la forêt domaniale de Malmontet avec 46.2 ha en sénescence et 9.8 ha en vieillissement.

Pour les forêts privées identifiées comme présentant un fort enjeu de conservation, la concertation se fait avec les propriétaires lors des révisions de plan simple de gestion.

Le Parc national des Cévennes, avec l'ONF, mènent plusieurs études pour suivre la biodiversité très spécifique de ces écosystèmes très riches.

(4) La réglementation liée aux enjeux écologiques

	ESPECES PROTEGEES	GESTION FORESTIERE A PRATIQUER
Arrête de protection de biotope - Vallée de l'Avène	Se reporter à l'arrêté 91 n°01441 relatif à la protection du biotope de la « Vallée de l'Avène » Commune de ROUSSON (voir en ANNEXE)	Coupes de bois autorisées du 1 ^{er} octobre à la fin février
Arrête de protection de biotope - Communes d'Allègre-les-Fumades, Fons-sur-Lussan, Rivières	Se reporter à l'arrêté 91 n°01916 relatif à la protection du biotope sur les communes d'ALLEGRE, FONS SUR LUSSAN et RIVIERES (voir en ANNEXE)	Exploitation forestière avec déclaration préalable - pour les forêts soumises au régime forestier : déclaration auprès du service départemental de l'ONF - pour les forêts non soumises au régime forestier : déclaration auprès du service forestier de la DDTM, qui en informe le CRPF
Zone Cœur du PNC des Cévennes		Certains travaux et coupes sont soumis à autorisation, dans les conditions définies par la charte du Parc

Sur le Pays des Cévennes, la gestion forestière est réglementée pour :

- La zone cœur du Parc national des Cévennes
- Les 2 zones d'arrêtés de protection de biotope
- Les 2 sites classés

A noter que la réglementation en Cœur du Parc National des Cévennes impacte peu l'activité forestière pour l'ensemble territoire du Pays des Cévennes. La surface totale des 2 seules communes concernées (Concoules et Génolhac) étant de 1 005 ha et surtout une grande part de cette surface est en forêt domaniale (Homol et Malmontet).

La zone cœur du Parc, représente moins d'1% (0,7%) de la surface totale du Pays, et les sites sous arrêtés de protection de biotope, moins de 0,4%.

Tableau 5 - Synthèse de la réglementation environnementale en forêt

Il existe aussi l'outil d'« espace boisé classé » (EBC) permettant dans le cadre des plans locaux d'urbanisme (PLU) de flécher des zones de forêts afin de les protéger. La connaissance de cette donnée sur le Pays nécessiterait de solliciter chaque commune.

(5) Les autres actions de préservation, dont Natura 2000

Les sites Natura 2000 représentent environ le tiers de la surface totale du Pays Au total, il pourrait être dit que pratiquement la moitié (sans compter les sites classés) de la forêt du Pays des Cévennes bénéficie d'une protection environnementale. Les sites Natura 2000 comprennent tous 40 à 80% de surfaces forestières (cf. DOCOB des dix sites), sauf les deux sites Natura 2000 situés sur le Mont-Lozère.

Pour les 9 sites Natura 2000 (10 en tout, mais l'un d'entre eux n'est pas « en animation »), il n'y a pas de pouvoir réglementaire direct. Toutefois, la gestion forestière étant encadrée par le Code Forestier, les activités forestières qui sont soumises à demande d'autorisation par exemple doivent prendre en compte les enjeux liés aux sites Natura 2000. Parfois des évaluations d'incidences doivent être réalisées pour certains travaux forestiers ou aménagements forestiers. Les défrichements sont soumis à évaluation d'incidences en site Natura 2000.

Il peut être souligné que les Plan d'aménagement forestier des communes de Bordezac et Gagnières ont été agréé en 2018, pour une durée de 20 ans. Ces forêts font partie du site Natura 2000 « Forêt de pins de Salzmann de Bessèges » et représentent environ 41% du site⁴⁷. C'est le seul site non animé sur le Pays (et dans le Gard).

Concernant la préservation des espèces de rapaces protégés, 20 aires de reproduction (pour le Circaète Jean-le-blanc, le Grand duc, l'Aigle royal le Faucon pèlerin) sont recensées sur le périmètre du parc (toutefois certaines rentrent à peine dans le périmètre du pays). Sur ces périmètres de quiétude, il est préconisé aux propriétaires et exploitants d'éviter toute opération de coupe pendant la période sensible afin d'éviter tout échec de reproduction.

(6) Synthèse des enjeux écologiques pour les milieux forestiers

ENJEU	OBJET
Maintien et préservation des habitats pour leur intérêt environnemental	→ Habitats d'intérêt communautaires à préserver : ripisylves, forêts d'éboulis et falaises siliceuses, pinèdes à pin de Salzmann (<i>seul pin noir continental autochtone français</i>). Présent sur 3 sites Natura 2000), Châtaigneraies de l'étage méso et supra méditerranéen, Hêtraies Chênaies et Hêtraies Sapinières sur sol acide, Yeuseraies, Forêts-galeries à Saule blanc et Peuplier blanc, Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne, Chênaies vertes siliceuses, Forêts de Chêne vert des collines Catalano-Provençales, Aulnaies frênaies
Maintien et préservation des espèces protégées	→ Habitats ayant un fort intérêt patrimonial lié à la faible surface occupée par l'essence ou à des conditions particulières : Chênaies pubescentes, Chênaies vertes, Hêtraies-Chênaies, autres peuplements feuillus autochtones
Maintien des habitats liés aux cours d'eau	Petit et Grand Rhinolophe, Faucon pèlerin, Circaète Jean le Blanc, Barbastelle, Lucane Cerf-volant, Rosalie des Alpes, Murin à oreilles échancrées, etc.
Maintien et préservation des habitats pour leur importance culturelle et paysagère	→ Ripisylve, végétation des cours d'eau
Diversification des peuplements	→ Châtaigneraies de l'étage collinéen, peuplements de pins sylvestres naturels
	→ Habitats composés de peuplements mono-spécifiques issus de plantation

Tableau 6 - Synthèse des enjeux écologiques en forêt (PNC, 2018 - révision en 2024)

⁴⁷ (DDTM du Gard, 2013)

Les principaux enjeux pour les pratiques forestières liées aux sites Natura 2000, se recoupant pour certains, avec les enjeux du Parc national et des sites de protection de biotope sont alors :

- Le maintien de la diversité des essences forestières
- La diminution de l'impact sur les cours d'eaux par l'enrésinement
- La lutte contre le risque incendie
- Le maintien des milieux ouverts existants
- Le maintien de certains habitats ou espèces par évitement de coupe à blanc
- Le maintien des cortèges faunistiques et floristiques par le choix des essences forestières autochtones et leur diversité
- Le dérangement en période de reproduction des espèces par les travaux forestiers
- Le développement d'une trame de vieux bois, par le placement en libre évolution de certains peuplements (notamment au sein des forêts anciennes et/ou matures) et la préservation d'une densité importante d'arbres d'intérêt écologique et d'arbres morts
- La préservation de la tranquillité des oiseaux pour la nidification,
- La lutte contre la pollution génétique (pin de Salzmann)
- La lutte contre les espèces invasives notamment à proximité des cours d'eaux (Renouée du Japon, Ailanthé, etc.) par évitement des coupes à blanc

Par ailleurs, une donnée qui est moins connue est l'utilisation des pesticides dans les forêts. La loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national Ainsi en 2017, dans toutes les forêts publiques l'utilisation des pesticides est interdite. Sauf ceux « à faible risque », les produits de biocontrôle et les produits issus de l'agriculture biologique désignés par la loi. Pour les particuliers il en sera de même à compter du 1er janvier 2019. Les pesticides ont des impacts négatifs sur les habitats, la faune et la flore, en dehors des objectifs qu'ils ciblent. Sur le Pays des Cévennes, de telles pratiques n'ont pas l'air d'avoir lieu.

(7) Les risques liés à la Forêt

(a) Incendie

Un Plan Départemental de Protection des Forêt Contre les Incendies (PDPFCI) a été révisé sous la coordination de la DDTM du Gard pour la période 2024-2034. Il a un pilotage partenarial à quatre entre le SDIS, le Département, l'ONF et la DDTM, chef de file. Il est actuellement en cours de révision et a fait l'objet d'évaluation et d'un processus de concertation.

Dans le département du Gard, l'arrêté préfectoral n°2013008-0007 du 8 janvier 2013 fixe les modalités de la mise en œuvre du débroussaillage en précisant les prescriptions techniques. Il précise que toutes les communes du Gard sont concernées par le risque incendie. Ce qui est assez caractéristique du bassin méditerranéen. Le risque incendie est donc très présent.

Sur la carte d'« aléa incendie de forêt » associée au PDPFCI, le risque incendie du secteur « Cévennes » du Pays des Cévennes apparaît assez généralisé comme « élevé » à « très élevé ». La frange urbaine allant de Lézan jusqu'au secteur de Barjac est moins concernée. Le secteur « Garrigues » du Pays, notamment autour de Méjannes-le-Clap et Brouzet-les-Alès est très concerné par un aléa "élevé" à "très élevé" également. En 2021, la Préfecture du Gard renforce la prise en compte de ce facteur dans la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ceci a fortement impacté la délivrance des permis de construire. Dans le cadre de sa compétence SCoT, le Pays des Cévennes a travaillé en 2023 avec l'AUDRNA, en coopération avec les services de l'Etat, pour éditer une cartographie interactive permettant de cibler pour les élu(es) les sites pouvant faire l'objet d'aménagements, tout en visant bien à protéger du risque incendie.

Le PDPFCI est décliné en plans de massif DFCI qui sont donc « un outil de planification (...) [et] le référentiel des agents qui ont la mission d'appui technique »⁴⁸. Plusieurs plans de massifs concernent le Pays des Cévennes : Pin maritime Nord, Pin maritime Sud, Mont Bouquet, Bois des Lens, Lussan et Grand Aven. Dans le cadre de la révision du PDPFCI, tous font l'objet d'une révision. A noter la révision conjointe de « Pin maritime nord et sud ».

La lutte contre l'incendie est directement menée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Son dispositif se décline sur le Pays par 8 centres de secours, un Groupement Territorial (GT) Cévennes Aigoual, un GT Vallée du Rhône et un poste avancé sur Anduze (centre de secours saisonnier activé en conditions climatiques propices au risque incendie).

Les pistes DFCI, permettant l'accès facilité et rapide au sein des massifs forestiers des services de secours lors des départs de feux, sont réparties en plusieurs catégories :

- « 1^{ère} catégorie : permet le croisement généralisé des groupes avec des possibilités de retournement. Les voies en impasse sont interdites,
- 2^{ème} catégorie : permet le croisement ponctuel des groupes avec des possibilités de retournement,
- 3^{ème} catégorie : permet la circulation des groupes, sans qu'il y ait nécessairement possibilité de croisement et/ou de retournement,
- Hors catégorie : autres voies multifonctionnelles qui présentent un intérêt opérationnel pour la prévention et/ou la lutte mais qui ne répondent pas aux caractéristiques minimales de la 3^{ème} catégorie. Pour autant, la circulation d'un véhicule léger de première intervention doit être possible (ex : porteur d'eau de PTAC $\leq$ 3,5 tonnes) ».

Le réseau des pistes DFCI comprend environ 798 km de linéaire sur le Pays des Cévennes à distinguer ainsi :

- Environ 4 km pour les pistes de catégorie 1
- Environ 142 km pour les pistes de catégorie 2
- Environ 548 km pour les pistes « hors catégorie »
- Environ 102 km pour les pistes « à créer »

Le réseau actuel des pistes DFCI sur le Pays représentant plutôt en fait 146 km de linéaire.

Sur le Pays, le souci est la cohérence de l'implantation des ouvrages DFCI dans les secteurs où l'aménagement en soi peut être plus coûteux qu'à d'autres (ex : topographie), à lier avec l'opportunité de mutualiser ces équipements pour la desserte forestière et surtout l'entretien des pistes, subissant souvent des dégâts liés aux épisodes cévenols.

Pour l'exercice de la compétence « DFCI », sur le territoire du Pays des Cévennes, 6 syndicats exercent cette compétence pour le compte de 52 communes : la CC Cèze Cévennes (pour 23 communes), le Syndicat du Rouvergue (5), SIDEFOCIM (3), le Syndicat du Galeizon (6), le Syndicat des Basses Vallées Cévenoles (10), le Syndicat du Mont-Bouquet (4), le Syndicat Lens Pignèdes (1).

43 communes sont dites "isolées", certaines n'ayant pas de pistes DFCI, mais d'autres en ont et exercent donc seules leur entretien, ou ne les entretiennent pas.

Dans le cadre du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI), coordonné par les DDT, les difficultés en termes d'organisation, de moyens humains et financiers, etc. des syndicats (ou communautés, etc.) exerçant la compétence DFCI sont fréquemment abordées. Cette compétence repose souvent directement sur des élu(e)s très impliqués et représente une lourde charge. Car il est nécessaire de disposer de compétences techniques variées (génie civil, juridiques, risque incendie, recherche de financements, etc.). Par ailleurs, l'exercice de cette compétence se résume généralement à l'entretien du réseau des pistes DFCI, or celle-ci peut-être plus large (DECI, OLD, sensibilisation en forêt, etc.), pour une maîtrise du risque plus efficiente.

⁴⁸ (AB Cèze, 2013)

Il y a également le dispositif de coupure de combustible qui entre « dans la stratégie de lutte contre les incendies de forêt de forte intensité ». C'est « un ouvrage visant à cloisonner des massifs forestiers en complémentarité des infrastructures classiques (routes départementales et communales, pistes DFCL...) ». Sur le Gard, il y a 41 coupures de combustibles dont 10 sur le Pays des Cévennes (dont au moins une commune est située sur le linéaire de la coupure). Toutes ne sont pas à l'heure actuelle entretenue par une activité agricole. Suite à l'incendie de Bordezac de 2022 de plus de 500 ha, l'unité Cévennes Cèze de l'ONF a travaillé sur la remise en service de la coupure de combustible de Portes, pour le linéaire concernant les propriétés de l'Etat allant du Hameau de Ravin (La-Grand-Combe) jusqu'au Col de Trélis. Ce fut une opération très importante et salvée. Du pastoralisme viendra l'entretenir.

Entre 2014 et 2023, sur le Pays des Cévennes il y a eu 203 feux de forêts (représentant ~25% des feux sur le Gard), soit 699 ha détruits (représentant ~20% des feux sur le Gard)⁴⁹. En 1985, l'« incendie de Portes » a marqué l'histoire, étant considéré comme l'un des incendies les plus dévastateurs en Europe, avec 4 000 ha touchés.

De manière générale, on observe une diminution du nombre d'incendie et de leur surface parcourue ces dernières années grâce notamment aux dispositifs de lutte efficaces et notamment grâce à « l'intervention précoce sur feux naissants »⁵⁰. Cela étant, l'augmentation de la population et l'augmentation de la surface forestière sans aucune gestion font augmenter le risque incendie. Ceci est lié à l'expansion croissante de la forêt due à la déprise agricole, le manque de mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD), le manque, voire l'absence de sylviculture généralisée ne mettant pas en œuvre le minimum de traitement pouvant contribuer à contenir le risque incendie.

Suite aux incendies particulièrement étendus et dévastateurs notamment en région PACA durant l'été 2017 et à la sécheresse importante connue en France et notamment dans le Sud-Est, la Préfecture du Gard a décidé en 2017 d'intensifier le respect des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) par des contrôles encore plus stricts. Aussi, les communes doivent depuis 2018 réaliser obligatoirement une réunion publique sur le sujet des OLD. La DDTM, en lien avec l'ONF, accompagne chaque année des communes dans leur plan de contrôle aux OLD (cf. Bilans CFT 2018-2021). Cette campagne porte ses fruits, de plus en plus d'OLD sont respectées et les communes communiquent de plus en plus sur le sujet (site Internet, journaux communaux, réunions, etc.).

La création du « kit OLD » à l'attention des élu(e)s, par la COFOR du Gard (cf. Bilans CFT 2018-2021), a été globalement un outil apprécié par les élu(e)s du Pays des Cévennes. Le « kit incendie » édité en 2024, est venu compléter sur les phases « que faire avant, pendant et après » un incendie.

En plus de l'entretien des abords de la voirie départementale en relation avec les OLD, le Département apporte un appui et conseil technique aux structures gérant le risque incendie. Cette compétence est partagée avec la DDTM du Gard. Sur le Pays, certaines structures exerçant la compétence DFCL reçoivent donc respectivement l'appui du Département ou de la DDTM, selon la répartition établie.

Par ailleurs, le Département du Gard organise des journées d'information aux élus et édite des guides à visée informative et préventive pour le grand public. Il est aussi engagé dans le programme européen financé par le FEDER, s'intitulant « PYROSUDOE » visant la prévention des incendies et qui a mené 3 actions : réalisation de cartographie des interfaces forêts-Habitats, définition d'une stratégie commune de sensibilisation et information pour la « culture du risque » et réalisation d'une méthodologie et porté à connaissance de retours d'expériences.

(b) Erosion des sols

Sur le Pays des Cévennes, toutes les forêts domaniales ont été créées dans le cadre de la politique « Restauration de Terrain de Montagne » (RTM) (Homol, Gardons, Mas de l'Ayre, Malmontet), sauf celle du Rouvergue ayant été créée pour la restauration d'anciens terrains miniers. 7 communes sont donc concernées. La politique RTM remonte en France au XIXe s., elle est pilotée par l'ONF. Le célèbre forestier

⁴⁹ (BDIFF, 2024)

⁵⁰ (AB Cèze, 2013)

Georges FABRE, co-architecte de la forêt d'exception de l'Aigoual, a d'ailleurs œuvré pour certains de ces reboisements. Cette histoire a été sur le territoire du Pays complètement oubliée.

« L'assemblée réunie à Nîmes le 8 novembre 1958 constata la nécessité de la création du Parc des Cévennes pour maintenir en Cévennes la population nécessaire au maintien des plans d'eau, des terrasses, des boisements etc., opération éminemment payante pour l'État puisque le sinistre était de l'ordre d'une vingtaine de milliards »⁵¹. Cette citation, met en relief l'importance de la préservation des milieux forestiers, notamment en Cévennes (en amont des bassins versants donc) avec les fameux « épisodes cévenols ». La nécessité est relevée de maintenir un niveau démographique et des moyens suffisants afin de contenir les risques. Aujourd'hui, le lien entre le milieu forestier et la gestion des risques ne semble plus aussi apparent de manière générale. Pourtant, chaque année l'« épisode cévenol » est redouté et le coût pour la/les collectivité(s) est une charge lourde.

A noter que la politique de RTM des terrains est utilisée pour prévenir les risques d'érosion, d'inondation et de mouvement de terrain.

(c) Inondation / coulées de boues

Dans le Gard, toutes les communes sont concernées par le risque inondation⁵².

Les différentes politiques en vigueur actent du principe qu'il est nécessaire de « prévenir » le risque en amont, avant de subir les dégâts. Le risque inondation est très présent sur le territoire du Pays en lien avec les « épisodes cévenols ou épisodes méditerranéens ». Les dégâts subis sont une lourde charge et sont récurrents. Comme document cadre s'appliquent sur le Pays : le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée Corse « Rhône Méditerranée Corse » 2022-2027 et son Programme de Mesures (PDM), le schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Gardons et le Contrat de rivière de la Cèze.

Sur le Pays, il y a 2 Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), se déclinant de manière opérationnelle en 2 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour les Gardons et la Cèze. Puis certaines communes se dotent d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) pour viser une réglementation opérationnelle en lien avec le développement des zones au risque inondation.

A noter que les milieux forestiers en amont des bassins versants et exutoire ne sont jamais abordés. Dans l'ensemble des documents ou programmes le lien de la forêt et le risque inondation, pour les orientations ou actions, est uniquement établi avec la gestion des ripisylves et forêts alluviales.

(d) Mouvement de terrain

Sur le Pays des Cévennes, 83 communes sont concernées par le risque Mouvement de terrain⁵³

(e) Focus sur les risques issus du passé minier

L'activité des mines a conduit à la réalisation de certains aménagements ou la gestion de certains déchets, dont certains demeurent aujourd'hui et représentent des charges pour la collectivité, voire des risques.

La présence de terrils (il serait recensé environ 129 terrils sur la zone minière⁵⁴) et des ruisseaux couverts sont des aménagements pouvant porter les risques suivants⁵⁵ :

- « Incendie : les terrils contenant encore des matériaux inflammables
- Pollution : de par la présence possible de matières polluantes liées à l'activité minière
- Effondrement et coulée de boue : à cause de la vétusté et le manque d'entretien des ouvrages
- Inondation : en cas de sous-dimensionnement ou d'obstruction »

⁵¹ (Bieau, 1968)

⁵² (Préfecture du Gard, 2013)

⁵³ Ibid.

⁵⁴ (Préfecture du Gard, 2013)

⁵⁵ (AB Cèze, 2013)

La forêt domaniale du Rouvergue comporte un grand nombre de terril. L'ONF a acquis une expertise sur le sujet.

Lors de l'incendie de Bordezac de 2022, certains terrils ont été ré-activés, renvoyant à la responsabilité des propriétaires forestiers. Or les coûts sont très importants, ce passif minier est très difficile à gérer.

(8) Le changement ou dérèglement climatique

Afin de cerner les enjeux du territoire sur cette thématique, il convient de rappeler les contours et les définitions du dérèglement climatique.

Le climat est, selon la définition de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la « *synthèse des conditions météorologiques dans une région donnée, caractérisée par les statistiques à long terme des variables de l'état de l'atmosphère. Les changements saisonniers comme le passage de l'hiver au printemps, à l'été et à l'automne dans les zones tempérées et de l'humidité à la sécheresse dans les régions tropicales font aussi partie du climat. Le climat joue un rôle essentiel dans la répartition des végétaux et des animaux et dans la formation des sols, par le jeu de l'altération des matériaux géologiques et de la décomposition ou de la conservation de la matière organique* »⁵⁶.

Ce changement du climat, se traduit par une augmentation très rapide des températures. Un changement climatique est « *une variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité persistant pendant de longues périodes (généralement, pendant des décennies ou plus)*. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) fait une distinction entre les « *changements climatiques* » qui peuvent être attribués aux activités humaines altérant la composition de l'atmosphère, et la « *variabilité climatique* » due à des causes naturelles. La variabilité naturelle du climat a des causes purement géophysiques et astronomiques, comme en témoigne l'histoire passée du climat : variations de l'activité solaire, évolution naturelle de la composition atmosphérique, éruptions volcaniques, impacts de météorites »⁵⁷. La problématique essentielle dans le phénomène de changement climatique est l'émission de gaz à effet de serre (GES), dont l'augmentation rapide dans l'atmosphère modifie le climat entier, grossièrement.

La communauté scientifique a établi aujourd'hui que nous sommes en train de vivre un changement climatique. Et, « *le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) juge extrêmement probable (à 95 %) l'impact de l'homme sur le réchauffement de la planète* »⁵⁸.

La communauté planétaire et l'Etat français mettent en place un certain nombre de politiques visant à s'adapter, atténuer et à lutter contre les effets du changement climatique. La coordination des sociétés humaines sur ce sujet étant impérieuse pour atteindre des résultats tangibles. Le Protocole de Kyoto de l'ONU créé en 1997 est un document fondateur à ce sujet et fixe un certain nombre d'engagements pour les pays industrialisés volontaires afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Conformément à l'Accord de Paris de 2015, l'objectif principal des États engagés dans cette lutte est de contenir la hausse des températures en-deçà de 2° sur le long terme, voire de ne pas dépasser l'augmentation d'1,5°.

Ces objectifs sont liés à un développement économique qui doit les prendre en compte.

La France a adopté en 2018 son deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) pour 2018-2022 déclinée autour de 10 actions. Le 3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) est en cours de construction. Il est soumis actuellement à la consultation du public jusqu'à fin 2024. Il comporte 51 mesures et 5 enjeux clefs.

Le lien entre forêt et climat est essentiel et pas seulement en tant qu'espace réceptacle des conditions climatiques. La forêt joue un rôle dans le climat par sa capacité de stockage de carbone notamment. Avec les océans, il s'agit du 2^e espace le plus « captif » de carbone. Le phénomène de déforestation est un enjeu planétaire, car extrêmement émetteur de gaz à effet de serre (plus de stockage et activités liées et espaces remplacés émetteurs de GES). Aussi, si la superficie forestière planétaire diminue (notamment à cause de la déforestation au Brésil, Congo, Indonésie, etc.), celle-ci augmente en France. Cette problématique ne se posant donc pas sur le Pays des Cévennes, compte-tenu du droit français visant à protéger l'espace forestier, comme les autres espaces naturels, avec la réglementation liée sur

⁵⁶ (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - William M. Ciesla, 1997)

⁵⁷ (ENS de Lyon - Géoconfluences, 2004)

⁵⁸ (ADEME, 2015)

les défrichements ou les autorisations de coupes. Et également, vue l'expansion croissante de la surface forestière depuis le début du 20^e s.

La forêt remplit 4 rôles généraux vitaux à lier avec les risques du dérèglement climatique :

- **La séquestration du carbone, dans sa biomasse aérienne et souterraine**
- **Le cycle de l'eau**
- **La conservation des sols**
- **La protection des habitats naturels**

Des incertitudes demeurent sur la localisation des effets du changement climatique, certaines régions vont être plus impactées avant d'autres, certaines espèces faunistiques ou floristiques vont être plus sensibles que d'autres, pour certaines à un rythme plus accéléré ou moindre, etc.

De nombreuses recherches ont lieu afin de prévoir ce qu'il va se passer, afin d'anticiper les actions à mener. Ainsi, les organismes institutionnels comme le Parc national, le CRPF ou l'ONF exercent des missions aujourd'hui en lien direct avec le changement climatique et la prise en compte de ce phénomène est devenue ces dernières années une règle pour les conseils sur la gestion forestière.

La Communauté Alès Agglomération a réalisé un PCAET 2023-2029, ayant plus de 20 000 habitants. La CFT a été associée aux travaux et plusieurs actions de la CFT y sont inscrites (voir p.55). Il comprend 87 actions.

Une autre action lancée en 2016 en lien avec cette thématique est en cours sur les Cévennes et s'intitule « Construisons ensemble la forêt de demain », dans le cadre du programme « Nature 2050 » portée par la CDC Biodiversité (filiale du groupe de la Caisse des Dépôts et de Consignation). Pour résumer, le but est, pour 5 propriétaires forestiers, de tester des essences forestières adaptées au dérèglement climatique, ceci notamment en lien avec le dépérissement du châtaignier sur les stations non adaptées. Puis de suivre jusqu'en 2050 le comportement de ces essences.

Le chêne vert est déjà l'essence majoritaire sur le Pays des Cévennes et d'après les prévisions, son expansion serait encore croissante du fait du changement climatique. A priori cette essence indigène est adaptée au climat méditerranéen et aux phénomènes de sécheresse. Toutefois, le Département Santé des Forêts du Gard note depuis ces dernières années quelques mortalités, mais pas de dépérissement généralisé.

Il n'y a pas de données fines concernant la capacité de stockage de carbone du Pays des Cévennes, ni concernant les émissions de gaz à effet de serre de l'activité forestière. Globalement, « il n'y a pas de suivi des variables climatiques sur la biodiversité »⁵⁹ (phénologie). Le PNC s'était engagé sur son périmètre dans le programme Phenoclim qui visait à « identifier l'évolution de la phénologie locale à travers une démarche de science participative et pédagogique ». Pour le moment, cet outil n'est pas en œuvre sur le Gard. Quelques écoles en Lozère sont accompagnées pour suivre la phénologie sur certaines essences forestières. Un habitant faisant des observations régulières a pu signaler une « avancée de 13 jours sur la date de débourrement du hêtre » sur le Mont-Lozère⁶⁰.

En 2020, la Commission Forêt du PNC (dont fait partie le Pays des Cévennes) s'est engagée à mener une réflexion autour de nouvelles actions concrètes à mener sur ce thème. Ce travail a été préparé dans le cadre de la démarche « Natur'Adapt ».

⁵⁹ (Alès Agglomération, 2013)

⁶⁰ Ibid.

Les enjeux forestiers liés au changement climatique, faisant consensus au stade de connaissances actuelles :

- Avoir une diversité des peuplements, des essences forestières
- Sélectionner des essences adaptées aux stations (eau, sol, etc.)
- Mettre en œuvre une sylviculture adaptée qui puisse préserver le stockage de carbone; préserver la sensibilité des forêts aux risques incendie, inondation, maladies et ravageurs ; et préserver le développement économique
- Préserver le couvert forestier pour le stockage de carbone
- Favoriser le bois comme matériau et l'une des énergies de substitution
- Veiller à l'âge des peuplements et l'âge d'exploitabilité pour pérenniser les bénéfices du stockage de carbone

A l'occasion de la 23^e conférence sur les changements climatiques ou « COP23 » de Bonn ayant eu lieu en novembre 2017, l'Etat français a remis en avant l'initiative « 4 pour 1000 », lancée par la France à l'occasion de la COP21 de 2015. Il s'agit d'un concept lancé par des chercheurs de l'INRA à la fin du XX^es. qui ont évalué qu'en séquestrant 0,4% (4‰) de carbone de plus dans les sols par an, on « stoppe » l'augmentation annuelle de CO₂ dans l'atmosphère. Aussi, cette initiative consiste à mener des actions concrètes pour les partenaires volontaires sur toute la planète et à rassembler une communauté scientifique afin de poursuivre les recherches sur ce sujet et aider à orienter les actions. L'intérêt est en effet de créer des liens entre acteurs et scientifiques. Peuvent ainsi s'engager : les Etats, collectivités locales, organisations internationales, bailleurs de fonds publics et privés, scientifiques, entreprises privées, organisations de producteurs agricoles et forestiers, société civile, associations, ONG. Les activités agricoles et sylvicoles sont visées afin d'être des leviers d'actions de cette initiative. Parmi les mesures encouragées par cette initiative en lien avec la sylviculture : la plantation, l'évitement de laisser les sols à nu, nourrir les sols, etc. Ceci n'a pas eu d'effets. La COP28 de 2023 a fait débat sur le manque de prise en compte du matériau bois comme outil de substitution. La préservation des forêts tropicales a été mise en exergue.

L'ADEME a développé en 2019 un outil pour les territoires dans le cadre notamment des PCAET : "ALDO". L'IGN a fourni les données statistiques forestières pour tous les EPCI en France. Ces données sont à manier toutefois avec précaution, car il s'agit de données statistiques qui sont plus fine à grande échelle (régions notamment) qu'à plus petite échelle, et il y a un manque de placettes forestières dans ce cadre sur le Pays des Cévennes. Sans des diagnostics carbones des peuplements précis sur terrain, ces données ne pourront indiquer que des ordres de grandeur. Voici les données de cet outil en rassemblant les 2 EPCI du Pays des Cévennes (version « Chanterelle » de 2023 de l'outil ALDO) :

Diagnostic sur la séquestration de dioxyde de carbone		
	Stocks de carbone (tCO ₂ eq)	Flux de carbone (tCO ₂ eq/an) *
Forêt	12 125 847	295 237
Cultures	1 032 478	-313
Prairies	711 095	/
Vignes	465 843	/
Sols artificiels	358 585	-1 111
Vergers	16 574	/
Zones humides	10 585	/
Produits bois (dont bâtiments)	208 495	2 892
Haies associées aux espaces agricoles	181 513	/

Tableau 7 - Stockage et séquestration carbone sur le Pays des Cévennes (ALDO, 2023)

**Les forêts et le bois représentent 81% du stock carbone du Pays
et séquestrent 298 129 ktCO₂e / an**

(9) Etat de santé de la forêt

Un département « Santé des Forêts » (DSF) est présent dans le Gard et comprend 3 référents techniques du CRPF, ONF et DDTM. Il fait partie du pôle interrégional Sud-Est, couvrant les régions Corse, Occitanie et PACA. Il est coordonné par la DRAAF PACA. La stratégie de surveillance de la santé des forêts est établie par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du MAAF.

Lors de son bilan annuel, pour le Gard⁶¹, il est délivré les résultats sur les suivis spécifiques comme pour les chenilles processionnaires (pins), la maladie des bandes rouges (pin laricio), les défoliateurs précoces des chênes et les plantations ; sur les suivis d'organismes invasifs, comme le cynips du châtaignier, le nématode du pin, le chancre suintant du pin, la pyrale du buis, etc. ; et sur les suivis du réseau systématique et de la veille sanitaire.

La chenille processionnaire du pin est préoccupante tant pour les arbres avec des défoliations et des fragilisations des jeunes boisements, que pour la santé des animaux et les humains. D'après le bilan sanitaire de 2019, elle ne semble pas augmenter sur le département, son évolution semble stationnaire. Les traitements aériens de *Bacillus Thuringensis* menés par l'ONF ont été arrêtés, car trop contraignants. Une lutte biologique terrestre est en place (nichoirs à mésanges, écopièges, pièges à phéromones, etc.). En comparaison, la chenille processionnaire est plus présente en Lozère, notamment sur les Causses et les peuplements de pins noirs d'Autriche.

La maladie à bandes rouges a particulièrement affecté les pins laricio en Cévennes en 2015. Ceci ne fut pas observé de nouveau depuis.

La pyrale du buis, déjà présente sur les buis ornementaux, se développe de plus en plus dans les milieux naturels gardois du massif des Garrigues depuis 2015. Son expansion récente dans tout le bassin méditerranéen préoccupe les forestiers car il s'agit d'une essence souvent présente en sous-étage, bénéfique pour l'écosystème forestier, le buis n'étant pas considérée comme une essence forestière de production en forêt (bien qu'utilisée dans une moins mesure pour le bois d'artisanat). Aussi ce phénomène inquiète davantage car les moyens d'action sont très contraints : *« une lutte par traitement n'est pas envisageable tant sur le plan technique (accès en forêt, épandage en sous-bois), économique (analyse coût/bénéfice) qu'environnemental (impact sur les lépidoptères sauvages et protégés) »*⁶². Le DSF du Gard reste vigilant et maintient les liens avec le monde de la Recherche. La pyrale ayant été observée en 2016 sur ce secteur, 2 placettes de suivi de la pyrale ont été implantées en Forêt Départementale de Méjannes-le-Clap. Le DSF a relevé que la présence abondante de chenilles dans les buis a gêné la fréquentation de certains massifs (bien qu'elle ne soit pas urticante). En 2023, ce phénomène tend à ralentir, mais *« les buis peinent à refeuille après plusieurs années de défoliation totale et dans des conditions de stress climatique »*.

Le *Sphaeropsis* est présent notamment sur les pins noirs, laricio et sylvestre. Il est observé que les symptômes se déclarent souvent après des épisodes de sécheresse ou des orages violents et que parfois des exploitations en urgence doivent avoir lieu afin d'éviter trop de pertes⁶³. Sa présence a été souvent signalée en 2019, avec des observations de mortalité ou rougissements des jeunes pousse. Aussi deux nouvelles placettes ont été installées sur St Victor-de-Malcap et Barjac sur des pins laricio de Calabre et pins noirs d'Autriche. En 2023, le DSF l'observe toujours mais avec un impact modéré⁶⁴.

La maladie des pousses est aussi présente en forêt domaniale de Malmontet depuis 2015, et est restée stationnaire en 2016.

Durant été 2017 un phénomène de grande sécheresse a été observé sur le chêne vert sur les deux massifs de la CFT. Cette année a particulièrement été marquée par la sécheresse. Alors que d'après les études portant sur les prévisions liées au changement climatique, cette essence indigène serait amenée à se développer encore plus sur toute la Région (et jusqu'à la Loire), car adaptée justement à la sécheresse,

⁶¹ (Département de la Santé des Forêts du Gard, 2019)

⁶² (Pôle interrégional Sud- Est de la santé des forêts, 2017)

⁶³ Ibid.

⁶⁴ (Bilan de la santé des forêts Département du Gard, 2023)

le comportement de cette essence est davantage observé. En 2019, des mortalités de branches continuent d'être observées, notamment "en garrigue et sur des versants chauds et des sols peu profonds en Cévennes. Cette mortalité est intégralement abiotique et liée à la sécheresse"⁶⁵. En 2023, les mortalités se stabilisent mais persistent « sur les stations les plus sèches et des sols très superficiels ».

D'autres maladies, ou espèces nuisibles, sont parfois ponctuellement observées, et font l'objet de suivis.

Arrivé dans le Gard dès 2011, le cynips du châtaignier est présent dans tout le département désormais. La lutte biologique est organisée par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et elle notamment appuyée en Cévennes par les agriculteurs via l'Union Languedoc-Roussillon des Associations Castanéicoles (ULRAC), ou encore par l'intermédiaire de l'AOP « Châtaigne d'Ardèche » qui ont procédé à un certain nombre de lâchers de thorymus (parasite du cynips). Les observations signalent que le thorymus semble s'installer et se propager même dans les communes où il n'y a pas eu de lâchers. Il faut encore du temps de recul afin de savoir si le parasite permet effectivement d'éliminer le cynips, qui préoccupe particulièrement les Cévennes, mais une forte baisse de cynips a été observé par le DSF en 2019. La tendance se poursuit en 2023.

En outre, depuis quelques années, il est observé sur la châtaigneraie cévenole à bois (non greffée) de nombreux signes de dépérissements⁶⁶. Ceci est à distinguer de la situation de la châtaigneraie à fruits, qui, entretenue, recevant des soins, est mieux portante et concerne l'agriculture et non la sylviculture. L'aspect visuel est très perceptible selon certains secteurs, où des pans entiers de versants semblent décharnés. Une étude menée en 2014 par le CRPF Occitanie a permis de quantifier et qualifier cela.

Sur 1140 arbres étudiés (échantillonnage aléatoire sur une zone déterminée), le châtaigner n'était pas adapté en station (d'un point de vue écologique) pour 45% de l'échantillonnage, modérément adapté pour 37%, et adapté en station pour 18%.

Les résultats des analyses étant que :

- « Des châtaigniers morts ou présentant un déficit foliaire de plus de 50% sont observés pour plus de la moitié des arbres
- 65% des arbres présentent de nombreuses branches sèches
- 85% des arbres sont impactés par le chancre (40% des arbres présentent des chancres virulents ou dont le stade de virulence est indéterminé)
- 56% des arbres vivants souffrent d'une descente de cime
- 60% des peuplements observés auraient plus de 40 ans, ce qui traduit un vieillissement généralisé de la châtaigneraie bois »⁶⁷

Les maladies principales présentes attaquant les châtaigniers étant le chancre, l'encre et le cynips. Ces maladies, couplées à la déprise agricole, l'exode rural, donc le non-entretien de la châtaigneraie, et également la monoculture, favorisent la prolifération de ces maladies et le dépérissement généralisé de la châtaigneraie à bois.

D'après une étude menée par le CRPF et Jean-Michel BOISSIER, écologue et expert forestier, sur les 30000 ha de châtaigneraie dans les Cévennes, seulement 2000 ha seraient favorables à une production de bois d'œuvre.

Dans les bilans du DSF du Gard, c'est la seule essence à l'état de santé « médiocre ».

⁶⁵ (Département de la Santé des Forêts du Gard, 2019)

⁶⁶ « Le terme "DEPERISSEMENT" est avant tout un terme de symptomatologie. Il traduit "une altération durable de l'aspect extérieur des arbres (mortalité d'organes pérennes, réduction de la qualité et de la quantité du feuillage) et une réduction de la vitalité (croissance). La mort d'un certain nombre de sujets est observée mais l'issue n'est pas obligatoirement fatale même si la situation est préoccupante" (Delatour, 1990). Cette définition couvre une gamme de types de dépérissement très large ». (L. Nageleisen (DGAL/DSF), 2015)

⁶⁷ (CRPF, 2014)

Quant au pin maritime, son état de santé est toujours jugé « bon », avec comme observation en 2023 : « réaction à la sécheresse avec des rougissements de feuilles anciennes et chutes au cours de l'été. Quelques attaques ponctuelles de scolytes sur jeunes peuplements ».

4) Enjeux sociaux

(1) Evènements liés à la forêt et au bois

(a) *Salon régional du Bois en Pays Viganais*

Organisé durant 3 ans par la Communauté de communes du Pays Viganais, au Vigan, en partenariat avec la région Occitanie, le département, la CCI du Gard et le Crédit agricole, il s'agissait du seul salon dédié au bois dans le département. Il rassemblait un pôle Design et métiers d'art, pôle Bois construction, pôle Bois énergie, pôle Institution et pôle Formation. Il avait un rayonnement régional. Depuis 2020, ce Salon n'a pas été renouvelé. Avec la relance de la CFT sur ce secteur, portée par le PETR Causses Cévennes, une coopération aura lieu pour un portage commun de la Fête de la Forêt des Cévennes (avec le PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes), qu'il accueillera en 2025.

(b) *Salon de l'Habitat d'Alès*

Le Salon de l'Habitat a lieu chaque année au Parc des Expositions de Méjannes-lès-Alès. Il reçoit environ 15 000 visiteurs⁶⁸. Les stands concernant les stands potentiellement liés à la forêt et au bois on retourne : l'Habitat, l'Ameublement, le Chauffage, les Energies renouvelables, l'Environnement, l'Eco-habitat, les Cheminées, le Revêtements de sols, la Construction, l'Isolation⁶⁹.

(c) *Journées de l'Arbre, de la Plante et du Fruit*

Chaque année, cette journée était organisée à St Jean-du-Gard le dernier week-end de novembre.

A cette occasion, il s'agit plutôt de la mise en valeur des arbres fruitiers à travers des expositions, stands, conférences, visites documentaires identifications, etc. Ainsi, cette journée est plutôt sous l'angle agricole, mais quelques acteurs forestiers y participent parfois. Il y a environ jusqu'à 7 000 visiteurs par an. Depuis 2020, elle est désormais organisée à Quissac.

(d) *Printemps forestier cévenol*

Il s'agit d'un forum citoyen dont la 1^{ère} édition a eu lieu en 2016 sur la commune de Malons-et-Elze (30). En 2017, il a été organisé sur 2 communes (Florac (48) et Le Vigan (30)). Organisé par le collectif SOS Forêt Cévenole, ce forum est axé autour de conférences, tables rondes, visites, etc. Cet évènement était surtout. Il n'a pas été renouvelé les années suivantes. Les élu(e)s du Pays des Cévennes ont fait le choix d'associer le collectif SOS Forêt Cévenole au COPIL de la CFT, afin d'intégrer les attentes sociales des membres.

⁶⁸ (www.salon-habitat-ales.fr, 2023)

⁶⁹ Ibid.

(e) Fête de la Forêt des Cévennes



Figure 8 - Fréquentation de la Fête de la Forêt des Cévennes (Service Communication Alès)



Figure 7 - Animation d'Elodie FOUGEROL et Pauline CHEUTIN

Cet évènement a vocation à mieux faire connaître l'espace forestier cévenol et méditerranéen, ses filières, ses acteurs, ses enjeux à venir. En effet, contrairement à d'autres régions en France, il n'y a pas de tradition forestière et sylvicole. Le but est d'amener les habitants à s'intéresser à ces enjeux, de manière ludique et festive. Cette action est née à l'occasion des CFT 2021-2024 du PETR Sud-Lozère et du Pays des Cévennes, le PETR ayant mis en place auparavant un évènement sous un autre format qu'une fête dédiée. La volonté était alors de mutualiser les moyens afin de gagner en fréquentation et visibilité. La 1^{ère} édition à Barre des Cévennes a rassemblé 500 visiteurs environ malgré une météo délicate. La 2^e édition à La -Grand-Combe a rassemblé environ 1 000 visiteurs.

La 3^e édition aura lieu pour la première fois sur la CFT Causses Cévennes. La 4^e édition sur la CFT Sud-Lozère. La 5^e édition sur la CFT Pays des Cévennes.

(2) Le tourisme et loisirs

Il existe un sentier d'interprétation dédié à la thématique forestière sur le territoire du Pays. Il est situé au sein de la forêt départementale de Méjannes-le-Clap et s'intitule « la Baume des Fades ». D'un parcours d'1,4 km, il comporte 17 stations regroupées autour de 5 thèmes. Les données de sa fréquentation ne sont pas recensées. A « dire d'acteurs » l'Office de Tourisme (OT) de Méjannes-le-Clap oriente souvent les visiteurs sur ce sentier, qui semble assez fréquenté et qui a les avantages d'être « court et accessible aux familles »⁷⁰. Le BIT travaille régulièrement avec l'association « Naturofil » afin d'organiser des animations (association de sensibilisation à la Nature et au Patrimoine).

A notre connaissance, deux forêts privées ont installé aussi de l'information ou aménagement pour favoriser l'accueil du public en forêt.

Cette dernière a développé une animation « Jeux des bois » autour de la biodiversité en forêt⁷¹.

Le Parc National des Cévennes organise chaque année des animations à l'attention du public scolaire et estivales. La thématique forestière est toujours présente. Le programme d'animations est renouvelé chaque année.

Comme évoqué précédemment, le programme "GARDons notre forêt" coordonné par le CPIE du Gard est ouvert à tout public, et décline des animations durant l'année.

⁷⁰ (Office de Tourisme, 03/11/2017)

⁷¹ (NATUROFIL)



Figure 9 - Affiche de la 2e édition de la Fête de la Forêt (Service Communication Alès Agglomération, 2024)



Figure 10 - Inauguration de la Fête de la Forêt des Cévennes, 2e édition (Service Communication Alès Agglomération, 2024)

Les Syndicat des Forestiers du Gard a un partenariat avec le Département pour organiser chaque année 3 sorties en forêt, tout public, dans le cadre des "Escapades Nature".

Ainsi, la forêt est le support régulier de nombreuses activités de pleine nature, en particulier pour la randonnée. Les activités d'accrobranche tendent à se développer (Bagard, Molières sur Cèze, Générargues, Anduze). Un opérateur à Mialet propose aujourd'hui de l'accrobranche éphémère.

Il n'y a pas à ce jour, à notre connaissance, d'animations tout public, liées à la gestion forestière en revanche. Celles-ci sont ciblées aux publics dédiés comme les propriétaires forestiers avec l'Association à la Formation Gestion Forestière (FOGEFOR) par exemple.

(3) Les produits végétaux ou à base de végétaux

La cueillette de champignons à la saison automnale est très répandue. Elle concerne les locaux et les visiteurs. La fréquentation des visiteurs des proches agglomérations comme Alès ou Nîmes pour cette activité peut être très importante. Cela étant, elle est très liée aux conditions météorologiques. Parfois, cette cueillette est problématique car a lieu dans des propriétés privées sans l'autorisation des propriétaires. Ces propos sont identiques pour la cueillette de châtaignes.

Le CRPF a réalisé une étude sur la valorisation des arbres pour les filières de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) sur les Cévennes lozériennes et gardoises fin 2013 - début 2014. En effet, certaines essences recherchées pour leurs propriétés médicinales concernent certaines essences forestières comme le tilleul, cormier, pin maritime, bouleau, etc. La filière de PPAM est en plein essor sur le Gard. Des cueilleurs indépendants préprofessionnels sont présents. Le CRPF, à la demande de propriétaires forestiers, a alors étudié les besoins des transformateurs afin de conseiller des itinéraires sylvicoles adéquates qui permettrait une structuration et une « valorisation locale et économique », et pérennisation des espèces forestières⁷² La piste de créer une filière locale « arbres médicinaux » est travaillée par le CRPF. A noter que le CRPF est l'un des partenaires associés à la mission de l'Ecole de Paysage de Versailles commanditée par le SIVU des Fumades en cours sur Allègre les Fumades pour la création d'un parc de PPAM sur la station thermale. Il sera associé aussi à la mission « d'études et d'actions opérationnelles pour la structuration et le développement de la filière PPAM » du Pays des Cévennes en cours de lancement pour les Garrigues et les Cévennes.

Concernant la production truffière, si celle-ci est très importante du côté de l'Uzègeois avec une structuration de la filière entre autres portée par le Syndicat des producteurs de truffes du Gard basé sur ce secteur, elle a un impact moindre sur les communes du Pays des Cévennes, même celles tournées sur le bassin de vie d'Uzès.

Un certain nombre d'apiculteurs professionnels ou amateurs mettent leurs ruches en forêt, notamment pour le miel de châtaignier, acacia, miel de forêt, etc. Il y a parfois des contrats de cession, soumission et concession passés notamment avec l'ONF. Ou parfois, il n'y a pas de formalisation écrite de mise à disposition des forêts, reposant essentiellement sur des accords verbaux, avec don d'une petite partie de production de miel ou autres accords.

Lors de la CFT 2021-2024, les programmes de Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Alès Agglomération et du PETR Sud-Lozère, ainsi que les CFT du PETR Sud-Lozère et du Pays des Cévennes, se sont associés pour travailler la thématique d'alimentation forestière. Ceci faisant suite à des consultations auprès des habitants, qui ont fait remonter ce thème et dont les élu(e)s se sont emparés. Un groupe de travail avec les parties prenantes a été créé. Il en est ressorti la volonté de travailler un outil de communication pour sensibiliser aux bonnes pratiques et offrant des informations de base. Il fut réalisé début 2024 sous la forme d'un poster et d'illustration, déclinés sous format de bâchés pour exposition.

⁷² (CRPF, 2015)

(4) La chasse

La forêt est un espace important pour l'activité de chasse. Sur le Pays, 7035 ha de forêts publiques font l'objet de lots de chasse rémunérés, soit environ 40,6% de la surface totale de la forêt publique. Selon les forêts, la chasse constitue dans le budget une recette non négligeable permettant l'entretien des forêts. Pour la forêt privée, il n'y a pas la connaissance de ces données.

L'activité de chasse induit une sylviculture adaptée qui est indiquée dans les schémas régionaux de gestion sylvicole, voire les documents de gestion durable pour les forêts privées et les plans d'aménagements forestiers pour les forêts publiques.

Aujourd'hui il y a une régression de la chasse du petit gibier et les espèces les plus chassées sont le sanglier, le cerf et le chevreuil. Le sanglier est largement l'espèce la plus chassée, la prolifération importante ces dernières années résultant en grande partie de l'exode rural et la déprise agricole. Le maintien d'une pression de chasse équilibrée avec la préservation des espèces est un enjeu pour le reboisement en particulier, les dégâts sur les jeunes plants par les gibiers précités étant de plus en plus nombreux comme remonté par les propriétaires forestiers, dissuadant parfois même les plantations.

A noter que le Schéma régional de gestion sylvicole « Basses Cévennes à pin maritime » datant de 2001 relevait que : *« Les populations de sanglier et de cervidés sont en constante augmentation, ce qui est d'autant plus grave qu'elles sont déjà en surnombre. Les dégâts causés au milieu sont très importants, aussi bien aux cultures agricoles par le sanglier qu'à la forêt par le chevreuil et le cerf (abroutissement et frottis). Cette prolifération du grand gibier est devenue un problème crucial pour tous les propriétaires et les gestionnaires forestiers. Les demandes et les attributions de bracelets dans le cadre des plans de chasse doivent absolument tenir compte de cette augmentation pour que l'équilibre faune-flore soit rétabli »*. Environ vingt ans après, le constat est que cette problématique ne semble pas avoir diminuée, voire au contraire encore augmentée, à dire d'experts, selon les retours de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard.

Ceci a une conséquence importante en termes de préservation de la ressource forestière : actuellement, lors de plantations/reboisements, les protections des plants forestiers envers le gibier est obligatoire. Ceci représente un coût conséquent et en l'absence de protections un véritable risque pour la réussite de la plantation. Ce phénomène menace également la régénération naturelle.

Le Parc national a mis en place depuis 2017 un Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Il vise « à apprécier et suivre l'équilibre entre les populations de grand gibier, leur milieu de vie et les activités agricoles et forestières ». Il concerne essentiellement les communes de la zone cœur. Sur la CFT, 3 communes sont concernées : Chamborigaud, Concoules et Génolhac.

5) Synthèse des enjeux

ENJEUX DEFINIS DANS LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	
ENJEUX ECONOMIQUES : RENFORCEMENT DE LA GESTION DURABLE DES FORETS ET RECHERCHE DE DEBOUCHES LA RENFORÇANT	
Soutien de la filière forêt-bois du territoire	
Développement de débouchés locaux à meilleur valeur ajoutée pour la filière bois et des extractibles forestiers (autres produits des forêts)	
Renforcement de la filière artisanale bois-construction pour répondre à la demande croissante	
Augmentation des projets de construction / rénovation / aménagement en bois local sur le territoire	
Développement des débouchés locaux de la bioéconomie	
Renforcement de la filière artisanale bois-construction pour répondre à la demande croissante	
Utilisation de la forêt et de ses produits comme outils de lutte contre le dérèglement climatique	
Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt	
Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages	
Soutien à l'exploitation des peuplements pour le développement de l'approvisionnement d'une filière bois diversifiée et équilibrée	
Amélioration de la qualification et augmentation des offres de formations dédiées à la forêt et au bois	
Incitation à l'installation d'actifs en lien avec la forêt (débardage, bûcheronnage, etc.)	
Réduction de la dégradation des peuplements	
Promotion des biens et services produits, en liaison avec la forêt	
Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire	
Sensibilisation au travail de l'humain (savoir-faire locaux, modèle de pluriactivité et de diversification, notamment à l'attention des jeunes)	
Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière	
Modernisation de l'outil de production (matériels et méthodes, tenant compte du changement climatique)	
Soutien à l'activité de récolte forestière et de plantation	
Valorisation des essences forestières présentes	
Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction)	
Rééquilibrage de la hiérarchisation des usages du bois (à lier avec la sylviculture)	
Réduction des freins au développement économique (foncier, accès, desserte...)	
Développement local des filières bois-énergie et bois-construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique	
ENJEUX ECOLOGIQUES : MAINTIEN DES ESPECES ET ESPACES FORESTIERS REMARQUABLES ET DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES SYLVICOLES RESPECTUEUSES DES EQUILIBRES ECOLOGIQUES, REpondant AUX DEFIS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE	
Maintien des populations existantes de Pin de Salzmann	
Eviter le phénomène de "coupe rase sans lendemain"	
Amélioration de l'image du pin maritime des Cévennes	
Préservation de l'espace forestier comme "puits de carbone"	
Protection des habitants contre le risque incendie, inondation, érosion des sols	
Aménagement harmonieux du territoire (rechercher un équilibre et d'une complémentarité entre les différentes vocations des espaces (agriculture, exploitation forestière, pastoralisme, accueil du public...) et entre les différents usages de la forêt)	
Préservation de l'environnement : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie (pérennisation des ressources, protection des patrimoines naturels et culturels, adaptation des modes d'exploitation, préservation des forêts anciennes et matures, amélioration de la diversité des forêts)	
Protection des essences forestières indigènes en voie de disparition	
Préservation de la ressource forestière contre les menaces du changement climatique	
Amélioration des connaissances et sensibilisation aux techniques de préservation des forêts anciennes	

ENJEUX SOCIAUX : GENERALISATION D'UNE CULTURE FORESTIERE ET RENFORCEMENT DE L'IMPACT DE LA POLITIQUE FORESTIERE
Développement d'une culture forestière propice à la prise en compte des enjeux du dérèglement climatique sur le territoire
Développement de coopérations avec le PETR Causses Cévennes et l'Ardèche dans une logique de massifs forestiers
Maintien de la coopération avec le PETR Sud-Lozère
Prise en compte efficiente de la stratégie de la CFT dans les autres politiques de développement territorial
Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt
Mutualisation des efforts de communication

Tableau 8 - Synthèse des enjeux forestiers du Pays des Cévennes

II. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectifs du projet au vu du diagnostic

La Stratégie a été travaillé dans un premier temps par le COPIL du 05/10/2023, puis elle a été validée lors du COPIL du 10/09/2024. Globalement, la volonté des membres du COPIL a été de reprendre la Stratégie 2018-2024, toujours d'actualité pour eux, car de nombreux enjeux sont similaires. Ils ont décidé d'intégrer certains ajouts, comme :

- le besoin d'étudier en permanence les conséquences du dérèglement climatique, en développant les études, la prospective, la recherche-action,
- souligner davantage encore le rôle « d'outil de survie » de la forêt et de l'importance de la forêt gérée,
- renforcer le lien au territoire, c'est un espace qui s'entremêle, avec une multifonctionnalité interne et externe

Ci-après la Stratégie forestière validée pour 6 ans, de 2024 à 2030 :

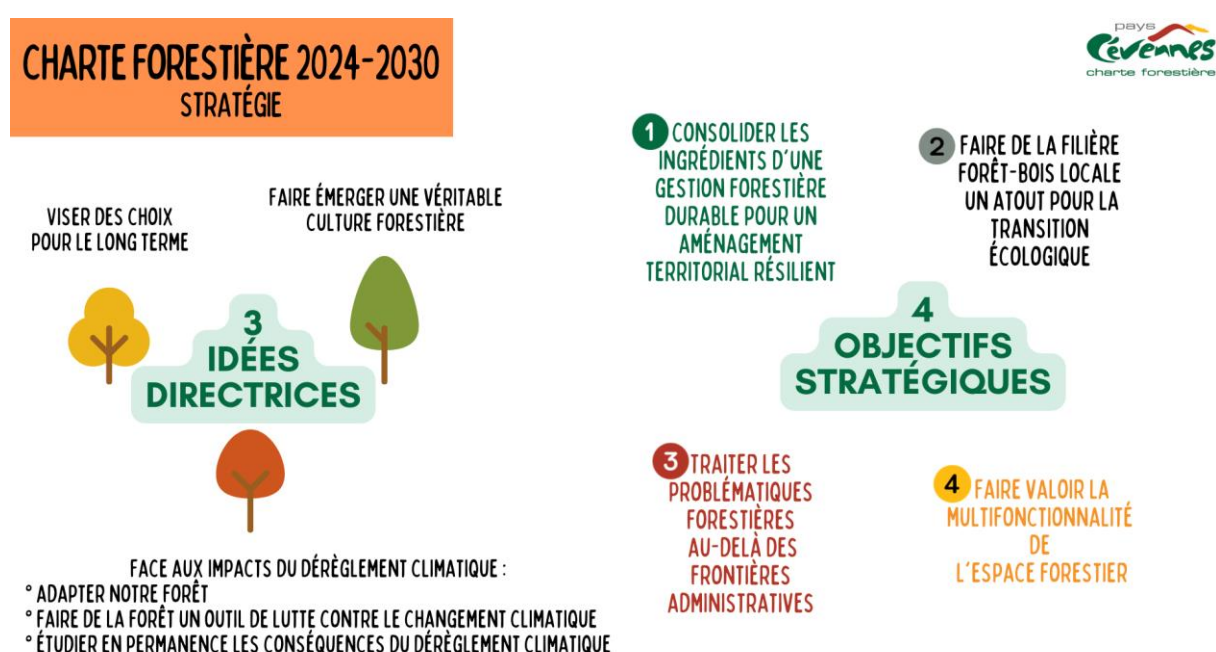


Figure 11 - Stratégie de la CFT 2024-2030

3. 3 idées directrices

Elles ont pour vocation de transcender l'ensemble de la stratégie forestière du Pays des Cévennes. Il s'agit des trois thèmes principaux qui doivent se retrouver dans chaque action de la Charte forestière.

► Face aux impacts du dérèglement climatique :

- adapter notre forêt : par le choix des essences forestières, types de gestion forestière menées, etc.
- faire de la forêt un outil de lutte contre le changement climatique : utilisation du bois comme matériau et énergie de substitution
- étudier en permanence les conséquences du dérèglement climatique : c'est un processus évolutif et les forêts possèdent (ou non ?) certains mécanismes d'adaptation qu'il convient de mieux connaître et comprendre

La présence du dérèglement climatique est une certitude. Les conséquences du dérèglement climatique sont remplies d'incertitudes. Aussi, le besoin est de doter le territoire de capacités d'adaptions face à ces dernières. La plus grande certitude étant que la présence de cet important espace forestier est en soi un atout. Ensuite, la Stratégie de la CFT du Pays des Cévennes s'appuie sur d'autres certitudes de base qui ne font pas l'objet de remises en cause. Cette idée directrice guide l'ensemble des actions de la CFT, en particulier sur les 4 points suivants :

- le choix d'essences forestières adaptées dans la gestion sylvicole
- la diversification des essences forestières pour anticiper les risques de dépérissements, de ravageurs ou sanitaires
- la préservation du couvert forestier comme lieu de stockage du carbone et de séquestration du dioxyde de carbone
- l'utilisation du matériau bois dans la rénovation et la construction comme matériau de substitution aux matériaux énergivores et émetteurs de gaz à effet de serre, ainsi que comme l'une des énergies de substitution dans le cadre d'un modèle d'utilisation locale

Chaque action de la CFT du Pays des Cévennes indique comment le dérèglement climatique a été pris en compte.

Ayant plus de 20 000 habitants, Alès Agglomération a réalisé un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour 2023-2029. Plusieurs actions de la CFT 2021-2024 y ont été intégrées :

- Réalisation de plans de développement de massif sur le territoire
- Déploiement du programme local d'aides forestières sur le territoire d'Alès Agglomération
- Vers une forêt résiliente
- Réalisation de chantiers tests pour améliorer la gestion forestière durable
- Analyse et prospective de l'exercice de la compétence incendie par les Syndicats DFCI
- Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création de nouveaux produits bois sur le secteur du Pays des Cévennes / filière bois granulés
- Appui au développement du bois construction
- Mise en œuvre des actions de valorisation du pin maritime cévenol
- Valorisation de la résine de pin maritime et des tanins de châtaigniers dans la bioéconomie
- Réintroduction et encouragement à la gestion forestière du pin des Cévennes (pin de Salzmann)

► Viser des choix pour le long terme

La forêt est un « espace-temps » difficile à appréhender à l'échelle d'une Charte Forestière, un mandat, une vie... Il est décidé de prendre définitivement conscience de cela. Les choix faits aujourd'hui auront des conséquences pour l'espace forestier à venir, qui ne peuvent pas être toujours connus à l'avance. Aussi, la nécessité de se projeter au maximum, en acceptant également l'inconnu, vont mouvoir la Charte Forestière du Pays des Cévennes, dans le cadre des types de gestion forestière soutenues et des filières bois ou des autres sous-produits du bois soutenus.

► Avoir un élan massif pour faire émerger une véritable culture forestière dans le Pays des Cévennes

L'histoire de ce territoire et les visions récoltées à ce jour permettent de mettre en relief que globalement ce secteur ne se considère pas comme un « peuple forestier ». Certains historiens expliquent ceci par le fait que cette région ait été influencée par la tradition romaine, qui a une culture agricole, alors que les régions de l'Est de la France, de tradition germanique, ont une culture plus forestière.

Mais quasiment les 2/3 de son espace sont recouverts de forêt. De nombreux acteurs travaillent sur le sujet depuis des années, ont donné et donnent toujours de l'énergie pour faire émerger une culture sylvicole. C'est une tâche quotidienne, de longue haleine.

La CFT du Pays des Cévennes se propose de donner une énergie de plus, qui n'est pas un « luxe », tant les enjeux globaux de valorisation et maintien d'une ressource naturelle, et d'un cadre de vie agréable,

sont importants et intemporels. Après sa 3^e et 4^e CFT, la CFT du Pays des Cévennes est reconnue comme un outil pertinent pour partager cette culture forestière.

4. 4 objectifs

Ces 4 objectifs stratégiques reflètent les réponses choisies par le Pays des Cévennes pour répondre aux enjeux forestiers.

Ils sont ensuite précisés en objectifs opérationnels.

1) O1. Consolider les ingrédients d'une gestion forestière durable pour un aménagement territorial résilient

Comme l'abordait le diagnostic, il y a un manque de sylviculture durable sur le territoire du Pays, dû en grande partie au manque culture forestière, puis à la desserte forestière, au morcellement du foncier, à la topographie, à l'héritage de peuplements dégradés, etc. Ceci entraînant des peuplements denses, des massifs manquant parfois de diversité, renforçant le risque incendie très important sur le secteur Cévennes. Le but est de donner les moyens d'agir sur ces problématiques pour permettre aux peuplements d'être plus résilients, c'est-à-dire des forêts capables de répondre aux « chocs » : risque incendie, sécheresses, maladies, attaque d'insectes, perte de biodiversité, etc. Et ainsi de permettre au territoire globalement d'être plus résilient.

Les objectifs opérationnels ont pour vocation de :

- *Améliorer les conditions de base pour une mise en œuvre d'une gestion forestière (accompagnement des propriétaires, desserte, morcellement, etc.), en particulier sur le secteur Cévennes sur les peuplements de pins maritime, et également sur les massifs de chêne vert en secteur Garrigues*
- *Anticiper les phénomènes du dérèglement climatique dans leur survenance à court, moyen et long terme*
- *Accroître les capacités d'adaptation des forêts au dérèglement climatique et aux risques en découlant (notamment incendie)*
- *Tendre vers la diversification des essences, des modes de gestion, des objectifs de débouchés, comme pierre angulaire de la Stratégie forestière*
- *Tendre vers une multifonctionnalité respectée entre enjeux économiques, environnementaux, sociaux par la communication, le rassemblement des sphères d'acteurs, le croisement les regards entre protagonistes*
- *Améliorer les connaissances sur la mobilisation des bois et les destinations finales du bois*
- *Intégrer les nouvelles filières liées aux extractibles forestiers dans les itinéraires sylvicoles, selon les principes d'une gestion forestière durable, et en équilibre avec les filières existantes*

Les objectifs opérationnels sont :

- OO1A. Accompagner et soutenir les propriétaires forestiers dans leur gestion forestière durable diversifiée**
- OO1B. Améliorer les points de blocage liés à la desserte forestière**
- OO1C. Mieux maîtriser le risque incendie et diffuser une culture du risque feu de forêt**
- OO1D. Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique et développer les actions visant l'adaptation**
- OO1E. Favoriser les gestions forestières "multi-usages" et multifonctionnelles**

2) O2. Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique

Il n'y a pas encore de prise conscience généralisée des vertus du matériau bois pour l'adaptation au dérèglement climatique. Par ailleurs, tout en maintenant les filières existantes, il s'agit de prioriser les efforts sur le bois d'œuvre (bois-construction) et la chimie verte afin d'offrir une meilleure valeur ajoutée aux peuplements, concourant ainsi à l'objectif O1.

Les objectifs opérationnels ont pour vocation de :

- **Soutenir une économie diversifiée**
- **Maintenir des emplois non délocalisables dans divers secteurs d'activités, apportant un panel de services et de biens utiles et appréciés par les habitants du Pays des Cévennes (et au-delà)**
- **Rémunérer le maximum de la chaîne d'acteurs présents sur le périmètre par la recherche les potentiels circuits non utilisés ou peu aujourd'hui et qui peuvent exister sur le territoire**
- **Rétablir la hiérarchisation des usages et soutenir les acteurs économiques pour cette priorisation :**
 - **Priorité n°1 : Bois d'œuvre (notamment bois-construction)**
 - **Priorité n°2 : Bois industrie**
 - **Priorité n°3 : Bois-énergie**
- **Renforcer la professionnalisation de la filière**
- **Améliorer le recrutement de main d'œuvre qualifiée en particulier pour l'exploitation forestière, le sciage et la construction bois**
- **Investiguer les voies de valorisation des extractibles forestiers s'inscrivant dans la bioéconomie pouvant renforcer la valeur des peuplements, en équilibre avec les filières existantes**

Les objectifs opérationnels sont :

- OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois**
- OO2B. Promouvoir la filière Forêt-Bois**
- OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays**
- OO2D. Développer les productions et les débouchés pour les extractibles forestiers**

3) O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives

Le Pays des Cévennes travaille en particulier depuis 2018 avec le PETR Sud-Lozère. Ce partenariat est salué par les élu(e)s et le COPIL car il a permis des résultats significatifs, en particulier autour du pin maritime et sur les outils de communication. En ce sens, ils souhaitent conserver la coopération comme objectif à part entière. Le partenariat avec le PETR Causses Cévennes a cette même vocation sur les enjeux du châtaignier et de la culture forestière. Jusqu'à présent, il y a eu quelques tentatives de travailler concrètement avec le territoire ardéchois. Si un dialogue a pu naître, il s'agirait d'approfondir soit par des retours d'expériences mieux formalisés, soit par des actions opérationnelles avec la Communauté De Cèze Cévennes.

Les objectifs opérationnels ont pour vocation de :

- **Apporter une cohérence au traitement de certains enjeux par la recherche de l'échelon pertinent en termes de massif forestier**
- **Mutualiser des efforts sur des enjeux précis et optimiser la politique forestière**

Les objectifs opérationnels sont :

OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer l'espace forestier, accroître les débouchés, mieux structurer les filières, accroître la communication sur des enjeux partagés

4) O4. Faire valoir la multifonctionnalité de l'espace forestier

La multifonctionnalité est un objectif fort que souhaite atteindre les élu(e)s du Pays des Cévennes, tout en tenant compte des enjeux du territoire. L'action de la CC De Cèze Cévennes sur le plan territorial visant la diminution du risque incendie se retrouve dans cet objectif car son orientation vise à trouver des solutions transversales, intégrant pleinement la multifonctionnalité : réduire le risque incendie, tout en conservant le couvert forestier, en protégeant les pins de Salzmann, en favorisant l'accueil touristique et l'activité agricole, en participant aux débouchés de la filière forêt-bois locale, etc. Les actions autour des pins de Salzmann ou de l'eau sont également abordées ici car il s'agit de les préserver, par une approche visant la multifonctionnalité.

Les objectifs opérationnels ont pour vocation de :

- **Apporter une dynamique positive autour de la forêt en Pays des Cévennes**
- **Rechercher à atteindre autour de l'espace forestier un développement équilibré et soutenable pour l'avenir**
- **Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière**
- **Mener des actions tendant à ce que l'espace forestier puisse être considéré comme :**
 - **Un lieu vital pour l'atmosphère, le climat, l'écosystème qu'elle abrite**
 - **Un lieu vivant pour les forestiers, les habitants, les agriculteurs, les chasseurs, les promeneurs, les visiteurs, etc.**
 - **Un lieu créateur de richesses économiques et créateur d'emplois**

Les objectifs opérationnels sont :

OO4A. Mieux faire connaître et comprendre la forêt et ses métiers en découlant
OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt
OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt
OO4D. Renforcer l'observation, l'expérimentation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier
OO4E. Encourager les actions visant à préserver la biodiversité et les ressources par des approches garantissant la multifonctionnalité

B. Présentation globale du programme d'actions

Le COPIL de la CFT a adopté cette méthodologie pour la construction d'un plan d'action partagé et opérationnel :

► Se baser sur les enseignements des CFT 2018-2021 et 2021-2024

Le COPIL du 05/10/2023 a été dédié au bilan de la CFT 2021-2024. La méthode de travail avec l'« analyse SEPO » (Succès – Echecs – Potentialités – Obstacles) et l'analyse « 3C » (Conserver – Cesser – Créer) ont permis de travailler en profondeur sur les enseignements à tirer du plan d'actions.

Ils sont rassemblés dans le document « Évaluation de la politique forestière – CFT 2018-2024 », jointe au présent Cahier des charges détaillé.

► Assurer un portage d'actions fort

A la suite du COPIL du 05/10/2023, un premier recensement par voie numérique des idées d'actions a eu lieu au sein du COPIL, avec demande d'indication du portage. Ce qui n'a pas été toujours renseigné.

D'autres idées d'actions de divers porteurs ont été remontées à l'animatrice courant l'année 2024.

Durant l'été 2024, toutes ces idées d'actions ont fait l'objet d'un vote numérique au sein du COPIL en sollicitant d'en retenir 15.

Lors du COPIL du 10/09, les votes ont été restituées et un deuxième « filtre » a pu être appliqué. L' élu référent a particulièrement tenu à faire respecter un principe de travail : « pas de porteurs = pas d'actions ». En effet, précédemment il y a pu y avoir des actions inscrites à la CFT, répondant à des enjeux forestiers importants, mais au portage manquant de dynamisme. Les retours d'expériences ont montré que soit le Pays des Cévennes vient se suppléer au porteur, ce qui est autant de temps amputé sur la coordination de la CFT et notamment la communication, soit l'action n'obtient pas les résultats escomptés.

Par ailleurs, le portage d'actions avec d'autres territoires est régulièrement jugé efficace. C'est pour cela qu'il s'agit toujours d'un objectif stratégique de la CFT.

Sur le plan d'actions 2024-2027, le Pays des Cévennes porte directement 3 actions, à chaque fois en coopération, avec le PETR Sud-Lozère (3) et le PETR Causses Cévennes (2).0

2 autres actions menées par d'autres porteurs vont bénéficier d'un appui renforcé des 3 CFT.

► Prioriser

La priorisation des actions a toujours été abordée par le COPIL, notamment lors du bilan annuel. Mais difficilement mise en pratique. 2 sortes de priorisations ont eu lieu pour le plan d'action 2024-2027, en amont donc :

- Réduction du nombre d'actions, pour avoir un plan plus efficient. Il a été choisi de retenir le nombre de 15 actions (cf. vote COPIL été 2024 et COPIL 10/09/2024).
- Priorisation au sein du plan d'actions. Il a été choisi de retenir 10 actions prioritaires. Ceci a pour but de concentrer les énergies sur ces actions, sans abandonner les autres, c'est une tentative de nouvelle méthode d'organisation des travaux (cf. vote COPIL 10/09, Atelier citoyen 02/10 et Atelier citoyen 22/10).

Ceci doit avoir comme conséquence directe pour l'animation de la CFT une meilleure communication sur les actions de la CFT entre les membres du COPIL, pour rechercher plus de synergies, puis envers les habitants, pour accroître les impacts de la CFT. Cette priorisation a été suivie dans le prévisionnel du temps d'animation de la CFT.

Les 10 actions prioritaires sont :

- **Adaptation des guides de stations forestières au dérèglement climatique**
- **Fête de la Forêt des Cévennes**
- **Valorisation des débouchés du pin maritime des Cévennes**
- **Appui à la construction en bois local sous maîtrise d'ouvrage publique / Phase 3**
- **Programme local d'aides forestières / Phase 3**
- **Priorisation & déploiement du plan territorial de réduction du risque incendie**
- **Développement de la culture forestière auprès du public scolaire et grand public**
- **Création d'un groupe de travail "Eau & Forêt" sur le Pays des Cévennes**
- **Création d'une micro-filière autour de la résine de pin maritime**
- **Développement de chantiers forestiers participatifs**

Les actions non retenues suite aux priorisations demeurent dans le « vivier d'actions de la CFT » : si le plan d'actions est réalisé, l'intégration de ces actions seront discutées en COPIL.

► **Mieux être en adéquation avec les attentes du territoire**

La plupart des actions s'adressent directement aux propriétaires forestiers et aux habitants. Afin de mieux les associer à la construction et à l'implication dans la CFT, 2 ateliers citoyens ont été organisés, avec pour but de :

- faire fonctionner l'intelligence collective
- impliquer davantage les habitants-les acteurs dans la politique forestière
- prioriser

Ouverts à tous/tes, à partir des actions retenues en COPIL, ces ateliers ont permis de détecter comment les habitants souhaiteraient voir mener les actions, quelles sont leurs attentes et quelles sont leurs priorités. Ils ont été invités à signaler les idées d'autres actions, qui feront également partie du « vivier d'actions ».

Certaines idées d'actions peuvent être facilement en œuvre. Par exemple, il a été proposé que les sites Internet des 2 ECPI du Pays relayent la bourse foncière forestière. Ce n'est pas une action en tant que telle, mais cela est cohérent avec la Stratégie forestière et peut être facilement réalisable.

Un fait notable est que les votes du COPIL, et des deux ateliers citoyens cumulés, retiennent les mêmes 10 actions prioritaires pour 2024-2027.

► **Resserrer le plan d'actions pour mieux répondre aux enjeux forestiers**

Le fait de resserrer le plan d'actions permet de mettre en exergue l'adéquation des actions retenues avec les enjeux prioritaires du territoire (titre des actions raccourcis) :

- **Dérèglement climatique** : Révision des Guides des stations / Bois-construction / Bioéconomie : résine et tanins / Plan territorial transversal sur le risque incendie / COPIL Eau et Forêt
- **Bois-construction** : Appui des maîtres d'ouvrages publics / Formation sur la construction en ossature bois
- **Valorisation des essences à forts enjeux** : pin maritime et châtaignier
- **Gestion durable forestière** : Aides forestières / Animation ASEV des Pins
- **Culture forestière** : Chantier participatifs / Fête de la Forêt des Cévennes / Animations auprès des scolaires et du grand public

Globalement, ce plan 2024-2027 comprend :

- **16 actions** (animation CFT comprise)
- **16 porteurs d'actions**
 - Dont 12 porteurs publics
 - Dont 4 porteurs privés
- **Financements prévisionnels**
(fourchette basse, toutes les actions ne sont pas renseignées & animation CFT comprise) :
 - Coûts : **2 017 949, 28 €**
 - Subventions : **1 109 439, 42 €**

Le tableur de synthèse du plan d'actions et du temps d'animation, puis les fiches-actions détaillées, reprennent les enjeux, objectifs stratégiques et opérationnels auxquelles les actions sont rattachées.

ACTIONS 2024-2027 SYNTHÈSE

ACTIONS NOUVELLES

 **10 ACTIONS PRIORITAIRES**
VOTE CITOYEN - 02.10, ST-JEAN-DU-GARD
VOTE CITOYEN - 16.10, ST-AMBROIX

 **LE VOTE CITOYEN SUIV LE
VOTE DU COPI**

ACTIONS	NOMBRE POINTS VOTE COPI 10.09	PORTEUR
ADAPTATION DES GUIDES DE STATIONS FORESTIÈRES AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE 	18	CRPF, ONF
FÊTE DE LA FORÊT DES CÉVENNES / 2027 	18	SMPC / PETR SUD-LOZÈRE / PETR CAUSSES CÉVENNES
VALORISATION DES DÉBOUCHÉS DU PIN MARITIME DES CÉVENNES 	18	SMPC / PETR SUD-LOZÈRE
APPUI À LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL 	18	COFOR
PROGRAMME LOCAL D'AIDES FORESTIÈRES / PHASE 3 	17	ALÈS AGGLO
PRIORISATION & DÉPLOIEMENT DU PLAN TERRITORIAL DE RÉDUCTION DU RISQUE INCENDIE 	17	CC DE CÈZE CÉVENNES
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE FORESTIÈRE AUPRÈS DU PUBLIC SCOLAIRE ET GRAND PUBLIC 	17	CPIE
CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL "EAU & FORÊT" SUR LE PAYS DES CÉVENNES 	17	EPTB DES GARDONS ? / EPTB AB CÈZE ?
CRÉATION D'UNE MICRO-FILIÈRE AUTOUR DE LA RÉSINE DE PIN MARITIME 	17	SMPC / PETR SUD-LOZÈRE
DÉVELOPPEMENT DE CHANTIERS FORESTIERS PARTICIPATIFS 	16	GROUPEMENT DÉVELOPPEMENT FORESTIER GARD
CRÉATION D'UNE MICRO-FILIÈRE AUTOUR DES TANINS DE CHÂTAIGNIER	16	SHVC
ANIMATION "ACTION DE SENSIBILISATION ET D'ENCOURAGEMENT À LA VALORISATION DES PINS"	15	CRPF
PRÉSERVATION DU PIN DE SALZMANN	15	CC DES CÉVENNES AU MONT-LOZÈRE / SHVC
APPUI À L'ÉMERGENCE D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PIQUETS DE CHÂTAIGNIER	14	PNC
SENSIBILISATION À LA PRÉSERVATION DES VIEILLES FORÊTS <i>Retirée</i>	9	SHVC
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ POUR LA CRÉATION D'UNE FORMATION OSSATURE BOIS	9	CFA MÉJANNES-LES-ALÈS

Figure 12 - Synthèse de la priorisation du COPI et des habitants sur les actions de la CFT 2024-2027

N°	Objectif	Action du programme / sujet de travail des dossiers émergence ou renouvellement	% de temps prévisionnel par rapport au temps total d'animation	Thématique régionales	Nouvelle action	Justification du caractère nouveau / non nouveau de l'action / du sujet OU identification du document fourni au dossier explicitant cela en détails
1	O1	Programme local d'aides forestières / Phase 3	2 %	Mobilisation et commercialisation du bois	Non	Action de la CFT 2018-2021 et 2021-2024. Poursuite du programme avec de nouveaux projets sylvicoles, de nouvelles communications pour faire connaître le programme et but de favoriser sa réplication sur d'autres territoires.
2	O1 Et O4	Développement de chantiers forestiers participatifs	2 %	Amélioration et dynamisation de la sylviculture	Non	Action présente dans la CFT 2021-2024. Nouvelle édition pour de nouveaux participants. Nouveaux travaux : aménagement de signalétique, semis.
3	O1 Et O3	Adaptation des guides de stations forestières au dérèglement climatique	4 %	Amélioration et dynamisation de la sylviculture	Oui	Thème jamais traité
4	O1	Animation "ASEV des Pins" - Phase 2	1 %	Amélioration et dynamisation de la sylviculture	Non	Action valorisée dans la CFT 2021-2024, mais non inscrite en tant que telle. S'agit de diffuser l'animation sur de nouvelles communes, et de toucher de nouveaux propriétaires sur les communes déjà animées.
5	O2	Appui à la construction en bois local / Phase 3	4 %	Transformation et valorisation des bois	Non	Action inscrite aux CFT 2018-2021 et 2021-2024. S'agira d'accompagner les nouveaux projets d'ouvrage, aménagement, rénovation à venir sous maîtrise d'ouvrage publique. Puis de poursuivre l'appui aux projets initiés lors de la CFT 2021-2024 dans de nouvelles étapes.
6	O2 Et O3	Création d'une micro-filière autour de la résine de pin maritime	11 %	Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux	Non	Action inscrite à la CFT 2021-2024. Après plusieurs étapes exploratoires, il s'agirait de mener un nouveau projet de R&D pour répondre aux questions permettant de lancer cette nouvelle filière. Puis de travailler sur de nouvelles étapes du projet BICCOG (ACV, étude des scénarii de valorisation de la résine). S'agit également de lancer un nouveau produit à base d'HE de térébenthine.

7	O2	Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une formation ossature bois	3 %	Transformation et valorisation des bois	Oui	Thème jamais traité
8	O2 Et O3	Création d'une micro-filière autour des tanins de châtaignier	2 %	Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux	Non	Action inscrite à la CFT 2021-2024. Sur la base des projets de recherche passés, poursuite des recherches sur les panneaux de type MDF par thermo-pressage. Recherche de nouveaux débouchés économiques pour lancer la filière. Nouvelles recherches pour optimiser les procédés d'extraction.
9	O3 Et O4	Fête de la Forêt des Cévennes	9 %	Loisirs et tourisme en forêt	Non	Action inscrite à la CFT 2021-2024. Les prochaines éditions auront lieu sur des sites différents et de nouveaux formats. Recherche de nouveaux modes financements et d'une nouvelle entité pour porter l'évènement de manière pérenne.
10	O3 Et O2	Valorisation du pin maritime des Cévennes	16 %	Transformation et valorisation des bois	Non	Action inscrite à la CFT 2021-2024. Nouvelles étapes sur les débouchés pour lancer la fabrication de mobiliers thermochauffés. Réalisation de nouveaux outils de communication. Pour la sous-action de travail multi-filières (pin maritime – paille – terre crue), le thème n'a jamais été traité.
11	O3 Et O2	Appui à l'émergence d'une étude de faisabilité pour le développement de la filière piquets de châtaignier	1 %	Agriculture et forêt	Oui	Thème jamais traité
12	O4 Et O1 et O3	Priorisation & déploiement du plan territorial de réduction du risque incendie	4 %	Prévention des risques	Non	Action inscrite sur la CFT 2021-2024. Sur la base de la réalisation de la Stratégie, s'agit de poursuivre pour la construction d'un nouveau plan d'actions opérationnel.
13	O4	Développement de la culture forestière auprès du public scolaire et grand public	2 %	Loisirs et tourisme en forêt	Oui	Thème traité dans la CFT 2021-2024, mais pas sous le format d'un programme d'animation opérationnel.
14	O4	Préservation du Pin de Salzmann	2 %	Environnement et biodiversité en forêt	Non	Action inscrite sur la CFT 2021-2024. Les actions autour de sensibilisation plus large des propriétaires et la réalisation d'un plan de gestion n'avaient pu être réalisées.
15	O4	Création d'un groupe de travail "Eau & Forêt" sur le Pays des Cévennes	5 %	Environnement et biodiversité en forêt	Oui	Thème jamais traité
			69%			

16	Animation Suivi et Evaluation de la Charte Forestière de Territoire	31%	Suivi - Animation	Non	S'agit d'accompagner une nouvelle phase de la CFT et de proposer de nouvelles actions afin de renforcer la gouvernance, le réseau, l'appui aux porteurs de projets et la valorisation des actions de la CFT pour le renforcement de la culture forestière en particulier.
Organisation et animation de la gouvernance pour une mise en œuvre concertée et partagée de la CFT		5%	Suivi - Animation	Non	S'agit d'accompagner une nouvelle phase de la CFT et de proposer de nouvelles actions afin de renforcer la gouvernance, le réseau, l'appui aux porteurs de projets et la valorisation des actions de la CFT pour le renforcement de la culture forestière en particulier.
Accompagnement des porteurs de projet publics/privés du territoire pour appuyer l'émergence et/ou la réalisation d'actions en faveur de la forêt, de ses filières et ses usages		7%	Suivi - Animation		
Suivi continu des actions menées dans le cadre de la CFT Pays Cévennes et évaluation à mi-parcours de la stratégie forestière		3%	Suivi - Animation		
Communication et sensibilisation autour de la forêt, et notamment de la Charte forestière de territoire, pour une meilleure appréhension par les acteurs locaux		11%	Suivi - Animation		
Veille et diffusion d'information en lien avec la thématique forestière auprès des acteurs locaux		2%	Suivi - Animation		
Participation aux réseaux pour contribuer aux objectifs des politiques régionales, favoriser les échanges et la transversalité		4%	Suivi - Animation		
TOTAL		100%			

Tableau 9 - Synthèse du temps prévisionnel d'animation sur la CFT 2024-2027

Voici le temps passé par l'agent de la CFT pour le suivi de ces actions sur 2024-2027, en fonction des thématiques régionales :

Action de la CFT par thématiques régionales	% temps agent CFT
Agriculture et forêt	1 %
Amélioration et dynamisation de la sylviculture	8 %
Regroupement du foncier	0 %
Environnement et biodiversité en forêt	7 %
Transformation et valorisation des bois	23 %
Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux	13 %
Loisirs et tourisme en forêt	11 %
Mobilisation et commercialisation du bois	2 %
Prévention des risques	4 %
Suivi – Animation	31 %
TOTAL	100 %

Tableau 10 - Temps d'animation de la CFT 2024-2027 par thématiques régionales

Voici le total du temps passé, en fonction du type de suivi (cf. code couleur) :

TYPE DE SUIVI DES ACTIONS	% TEMPS AGENT CFT
SUIVI DES ACTIONS PORTEES PAR LE PAYS	34%
SUIVI DE BASE DES ACTIONS DES PORTEURS	18%
SUIVI APPROFONDI DES ACTIONS DES PORTEURS	17%
TOTAL SUIVI DES ACTIONS (ARRONDI AVEC LES CENTIEMES)	69%
SUIVI ANIMATION CFT	31 %
TOTAL	100%

Tableau 11 - Temps d'animation de la CFT 2024-2027 par type de suivi

C. Description détaillée de chaque action



1. ACTION N° 1 - Déploiement d'un programme local d'aides forestières – Phase 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O1. Consolider les bases d'une gestion forestière porteuse d'identité locale OO1A. Accompagner et soutenir les propriétaires forestiers dans leur gestion forestière durable diversifiée OO1B. Améliorer les points de blocage liés à la desserte forestière OO1E. Favoriser les gestions forestières "multi-usages" et multifonctionnelles
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Mobilisation et commercialisation du bois
CONSTATS	Il y a environ 15 500 propriétaires privés sur le Pays des Cévennes, détenant près de 80% de la surface forestière totale du Pays. La surface forestière moyenne est d'environ 4 ha. Une grande part est située sur le territoire d'Alès Agglomération, dont environ les 2/3 sont boisés. Il s'agit de "petits propriétaires forestiers" en large majorité. La faible gestion forestière du territoire est constatée sur l'ensemble du territoire, c'est bien perceptible. La fermeture des milieux s'est accélérée depuis le déclin minier et l'exode rural. L'histoire sylvicole et le fait que globalement nous ne sommes pas un "peuple forestier" a eu pour conséquence que les peuplements d'arbres sont souvent dégradés et inquiètent pour l'avenir (nombreux taillis, faible qualité des bois, fermeture des milieux près des lieux de vie accentuant le risque incendie, dépérissement important de certaines essences comme le châtaignier non greffé, actes de gestion sans véritable réflexion sur le moyen ou long terme, etc.). La culture forestière est un apprentissage, qui s'est délité dans le temps. D'autres problématiques accentuent ce phénomène de faible gestion forestière, avec en premier lieu la desserte (secteur reconnu par les acteurs forestiers comme étant l'un des plus problématiques (cf. Table ronde de la Forêt gardoise), le morcellement des propriétés forestières, la topographie particulièrement escarpée, etc. Aussi, de nombreux peuplements arrivent au stade des premières éclaircies (qui sont parfois bien dépassées) sans avoir eu la gestion sylvicole nécessaire en amont. Pourtant la sylviculture est essentielle pour mener les bois en qualité bois d'œuvre. Cette gestion incluant les travaux comme le dépressage et les élagages sont des opérations coûteuses (pas de rémunération par la coupe de bois). De nombreuses éclaircies sont également dites "déficitaires", les revenus de la coupe ne couvrent pas les opérations d'exploitation. Ainsi, afin de soutenir le développement d'une gestion forestière durable, durant la CFT 2018-2021, Alès Agglomération a élaboré un programme d'aides forestières, adapté à ses enjeux forestiers et son contexte local. Grâce à la Région Occitanie, lui ayant permis d'octroyer ces aides via une convention, l'agglomération a alloué un budget de 500 000 € à cette opération et l'a lancé en octobre 2019 pour une première instruction des dossiers en janvier 2020. Une page dédiée sur son site Internet a été créée. En octobre 2020, Alès Agglomération a apporté un budget supplémentaire de 500 000 €. Un Comité de Pilotage composé d'élus et de partenaires forestiers volontaires a été créé afin de mener au mieux ce programme d'aides aux travaux forestier. Celui-ci est composé du : Pays des Cévennes, CRPF, Syndicat des Forestiers Privés, Chambre d'Agriculture, Parc National des Cévennes, ONF, COFOR et du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

	A l'issue de cette 4^e année, il y a eu : 31 projets soutenus / 58 propriétaires soutenus / 442 350 € d'aides octroyées / 27 710 plants pour boisements / nouvelles surfaces desservies : 268 ha /pour ces types de travaux : dépressages, reboisements, amélioration de points noirs de desserte, irrégularisation de peuplements, éclaircies. La convention avec la Région a été renouvelée le 1^{er} mars 2022 permettant la continuité du programme et l'octroi des aides jusqu'au 31.12.2028. Les élu(e)s d'Alès Agglomération souhaitent poursuivre cette dynamique en accueillant de nouveaux projets, en valorisant davantage ces projets et cette action, et en partageant leur expérience avec d'autres territoires susceptibles d'être intéressés par cette démarche, afin de donner les clefs pour être dupliquée.
ENJEUX DE LA CFT	• Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt. • Soutien à l'exploitation des peuplements pour le développement de l'approvisionnement d'une filière bois diversifiée et équilibrée. • Soutien à l'activité de récolte forestière et de plantation.
OBJECTIFS RECHERCHES	• Apporter un soutien prioritaire aux propriétaires forestiers privés (très majoritaires) et aux projets collectifs • Inciter de manière significative à prendre conscience de l'espace forestier et à le gérer • Inciter et appuyer les propriétaires dans la réalisation de document de gestion forestière • Communiquer et vulgariser sur ce qu'est la gestion forestière • Partager les retours d'expériences de ce programme pour inciter d'autres territoires à se lancer • Evaluer les retombées du programme et sensibiliser les élu(e)s en 2026 à poursuivre la démarche
ACTION	L'action se déroulera ainsi : • Prise de contacts réguliers avec les structures d'accompagnement des propriétaires forestiers ou de développement forestier pour faire remonter de nouveaux projets de travaux forestiers. • Réunion du Comité de Pilotage (a minima 2 fois par an) pour avis consultatif à l'instruction des nouveaux dossiers et remaniements des outils du programme d'aide au besoin. • Détection d'autres territoires intéressés par cette démarche pour l'organisation d'un transfert d'expériences de cette action afin qu'elle puisse éventuellement être dupliquée (territoires susceptibles d'être intéressés : CC de Cèze Cévennes, les deux Communautés du PETR Sud-Lozère). • Travail du COPIL et de la Commission Ruralité sur le sujet et plus particulièrement le groupe de travail Forêt, pour l'organisation de transfert d'expériences à d'autres territoires. • Communication (articles presse locale, communiqués, dépliant etc.) pour faire connaître le programme, présentation en Comité de pilotage de la Charte Forestière du Pays des Cévennes, présentation en réunions publiques d'informations organisées par les communes volontaires, et sensibilisation des autres "relais locaux" (Maires, secrétaires de Mairie, etc.). Tentative d'utilisation de nouveaux supports (radio locale, webtv d'Alès Agglomération, etc.). • Sensibilisation des propriétaires à la formation à la gestion forestière (en particulier sur les thèmes portant sur les enjeux du changement climatique) et également aux outils de gestion durable (CBPS, RTG, PSG, PEFC, etc.).

RESULTATS ATTENDUS	• Plus de propriétaires forestiers bénéficiaires, plus de 200 ha de surface forestière seront mises en gestion. • Une grande partie des propriétaires non bénéficiaires sont sensibilisés à la gestion forestière et la culture forestière augmente peu à peu. • La desserte est améliorée sur certains secteurs. • Les structures d'accompagnement (CRPF, Syndicat, GDF) ou les outils de regroupements existants, pour les petits propriétaires forestiers (ex : groupements forestiers, ASLGF, etc.) sont mieux connus et prennent plus d'ampleur.								
NATURE DE L'ACTION	Investissement / Animation du Service Ruralité d'Alès Agglomération								
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	0.5 ETP								
ZONE DE L'ACTION	Alès Agglomération								
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : 2024 / Fin de réalisation : 31/12/ 2026								
PORTEUR DE L'ACTION	Communauté Alès Agglomération								
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	CRPF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard, Groupement de Développement Forestier du Gard, Chambre d'Agriculture, PEFC, gestionnaires forestiers, DDTM, Parc national des Cévennes, ONF, COFOR 30, Pays des Cévennes, etc.								
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : <table> <tr> <th>Type Montants</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr> <tr> <td>Programme de subvention d'aides aux travaux forestiers 2019-2026</td><td>1 000 000</td></tr> <tr> <td>Aides attribuées 2019-2024</td><td>442 350</td></tr> <tr> <td>TOTAL BUDGET ALLOUE 2024-2026</td><td>557 650</td></tr> </table>	Type Montants	Coût prévisionnel € TTC	Programme de subvention d'aides aux travaux forestiers 2019-2026	1 000 000	Aides attribuées 2019-2024	442 350	TOTAL BUDGET ALLOUE 2024-2026	557 650
Type Montants	Coût prévisionnel € TTC								
Programme de subvention d'aides aux travaux forestiers 2019-2026	1 000 000								
Aides attribuées 2019-2024	442 350								
TOTAL BUDGET ALLOUE 2024-2026	557 650								
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de propriétaires bénéficiaires de ces actions • Surfaces de forêts concernées par ces actions • Nombre et types d'opération de gestion • Nombre d'actions d'animation, sensibilisation								
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action vient directement en lien avec l'action « Action de Sensibilisation et d'Encouragement à la Valorisation des Pins ». Les propriétaires volontaires à réaliser une gestion forestière durable sont encouragés à solliciter ces aides. Quelques communes (Lamelouze, Boucoiran-et-Nozières, Brouzet-les-Alès et La Grand Combe, etc.) ont sollicité Alès Agglomération pour participer à des réunions publiques d'information des habitants propriétaires forestiers, afin de présenter ces aides.								
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Par la gestion forestière, on améliore la maîtrise du risque incendie accentué par les phénomènes de sécheresse dus au changement climatique. On améliore également la qualité des bois, pour travailler davantage à disposer de qualité bois d'œuvre sur le territoire, matériau de substitution d'avenir. Le programme des aides possède des critères sur les enjeux du changement climatique comme par exemple le choix des essences, la diversification des essences, « objectif bois d'œuvre », etc.								

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O1. Consolider les ingrédients d'une gestion forestière durable pour un aménagement territorial résilient OO1A. Accompagner et soutenir les propriétaires forestiers dans leur gestion forestière durable diversifiée O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
CONSTATS	Afin de connaître les avis des habitants du Pays Cévennes sur les actions à inscrire dans la nouvelle charte forestière de territoire, le Pays a réalisé en décembre 2020 et janvier 2021 une consultation écrite sur plusieurs enjeux relatifs aux forêts. A travers les résultats de cette consultation, un fort besoin de renouvellement des habitants avec la nature s'est fait ressentir. Plusieurs personnes ont même exprimé le désir de participer à des actions concrètes en forêt comme la réalisation de travaux. Pour répondre à ces attentes de découverte de la nature et de la réalité des travaux forestiers, le Groupement de Développement Forestier du Gard a donc proposé d'organiser des séances de bénévolat en forêt pour réaliser des chantiers simples (élagage, taille de formation, mise en andins de rémanents, restauration de passages d'eau ou de murets, ressemer des glands de chêne rouge, monter des tables de pique-nique pour l'accueil du public,...). Lors de ces journées, des rencontres avec des professionnels de la filière forêt-bois et des visites d'établissements forestiers pourront également être organisées pour faire découvrir l'ensemble de la filière aux amateurs.
ENJEUX DE LA CFT	• Apporter une dynamique positive autour de la forêt en Pays Cévennes • Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière
OBJECTIFS RECHERCHES	• Permettre à des personnes de « renouveler » avec la nature en s'immergeant dans un contexte forestier • Créer un lien social entre des propriétaires forestiers et des habitants du territoire désireux de mieux connaître la forêt • Sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt en réalisant des travaux forestiers simples • Mieux faire connaître la filière forêt-bois en proposant des visites chez des professionnels de la filière
ACTION	Organiser des groupes de travaux de 10 à 15 personnes qui se réuniraient 1 à 2 samedis par mois, de novembre à juin, chez un propriétaire volontaire pour réaliser des chantiers forestiers simples. Certaines journées seront consacrées à des rencontres avec des professionnels de la filière forêt-bois et des visites d'établissements forestiers.
RESULTATS ATTENDUS	• Découverte des enjeux forestiers par le grand public • Sensibilisation à une gestion durable sur le territoire • Meilleure connaissance de la filière forêt-bois
NATURE DE L'ACTION	Animation, formation

ZONE DE L'ACTION	Pays Cévennes		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2024 Année de fin de réalisation : 2025		
MAITRISE D'OUVRAGE	Groupement de Développement Forestier du Gard		
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Syndicat des Forestiers Privés du Gard, CRPF, Fogefor, exploitants forestiers, scieries locales		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel :		
	Type Dépenses	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC
	Communication		250 €
	Matériel		150 €
	Frais de repas		1850 €
	TOTAL		2250 €
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre et types de journées-chantier réalisées • Nombre de participants aux journées-chantier • Nombre de propriétaires accueillant les journées-chantier		
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/		
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Les chantiers proposés seront conformes à une sylviculture durable. Si des plantations sont réalisées, les essences choisies seront adaptées au contexte environnemental et aux prévisions climatiques à venir.		



ACTION PRIORITAIRE

3. ACTION N° 3 - Adaptation des guides de stations forestières au dérèglement climatique

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O1. Consolider les ingrédients d'une gestion forestière durable pour un aménagement territorial résilient OO1A. Accompagner et soutenir les propriétaires forestiers dans leur gestion forestière durable diversifiée OO1E. Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer l'espace forestier, accroître les débouchés, mieux structurer les filières, accroître la communication sur des enjeux partagés
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
CONSTATS	Des documents décrivant les espaces forestiers existent dans les Cévennes : • Typologie forestière des Basses Cévennes à pin maritime (1988) • Guide des stations forestières des Basses-Cévennes à pin maritime (1997) • Hautes Cévennes siliceuses - Catalogue des stations forestières et para-forestières (2002)

	• Guide des stations forestières des Hautes-Cévennes (2007); • Guide des stations forestières des Basses Cévennes à Châteaigner (2012). Ces documents ne sont pas homogènes en ce qui concerne la prise en compte du climat dans les recommandations de gestion notamment. Par ailleurs, le climat ayant évolué depuis l'édition de ces documents, ils sont obsolètes. Ces documents sont encore utilisés par les acteurs locaux Il existe aujourd'hui peu d'espaces d'échanges sur les thématiques de l'adaptation des peuplements face au changement climatique dans les Cévennes
ENJEUX DE LA CFT	• Préservation de l'espace forestier comme "puits de carbone" • Préservation de la ressource forestière contre les menaces du changement climatique • Développement d'une culture forestière propice à la prise en compte des enjeux du dérèglement climatique sur le territoire • Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt
OBJECTIFS RECHERCHES	• Mettre à jour les guides des stations forestières cévenoles pour proposer aux gestionnaires et aux propriétaires forestiers des outils d'aide à la décision dans le contexte du changement climatique notamment en intégrant la dimension climatique dans le choix des essences et en définissant des niveaux de risque pour les essences • Créer un réseau de forestiers en Cévennes autour de l'adaptation des forêts au changement climatique • Rechercher des outils appropriés de vulgarisation des guides • Communiquer auprès des gestionnaires forestiers sur l'utilisation de ces outils techniques
ACTION	• Créer et animer un groupe de travail d'acteurs locaux et d'experts sur le sujet • Missionner un/des experts pour analyser les données climatiques actuelles et futures, croiser ces données aux caractéristiques stationnelles et de l'autécologie des essences pour déterminer le niveau d'adaptation actuel et le risque futur • Réaliser des expertises collaboratives avec un groupe de forestiers • Réfléchir à la mise à jour la liste des essences recommandées pour chaque station (ou stations prioritaires) • Effectuer un benchmark des outils de vulgarisation pour adapter l'outil guide des stations et le faire vivre • Réaliser des formations pour le déploiement des outils vers les forestiers de terrain
RESULTATS ATTENDUS	• Guides des stations mis à jour • Création d'un groupe de travail dédié aux recommandations forestières face au dérèglement climatique • Formations organisées (nombre, nombre de participants)
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : études, animation
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	Temps agents des partenaires engagés CFT : création du réseau d'experts, organisation des réunions d'étapes, appui à la recherche de financements, relectures, lien avec les élus, communication

ZONE DE L'ACTION	Territoires des guides de stations cévenols Basses Cévennes à Pin maritime, Hautes-Cévennes siliceuses et Basses Cévennes à Châtaignier		
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : janvier 2025 Fin de réalisation : septembre 2027		
PORTEUR DE L'ACTION	ONF-CNPF Coordination : CFT cévenols (Pays des Cévennes, PETR Causses & Cévennes, PETR Sud-Lozère)		
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Parc national des Cévennes, gestionnaires privés, syndicats propriétaires forestiers privés, INRAE		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel :		
	Type Dépenses		Coût prévisionnel
	Achat de données Prestation relevés forestiers et pédoclimatique Temps de travail rédaction/coordination Prestation expertise com sur la vulgarisation Conception graphique et impressions Conception autres outils de vulgarisation Stagiaires ?		A évaluer en début d'action
	Type Recettes		Montant
	ADEVBOIS PNC FEADER – PEI FEDER Massif-Central ADEME		
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de rencontres du groupe de travail • Edition des guides mis à jour • Nombre de sessions de formation organisées et nombre de participants		
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/		
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	L'objet de l'action est la prise en compte des effets du dérèglement climatique dans les Guides de station et dans les recommandations sylvicoles étudiées au sein d'un réseau de techniciens locaux.		

4. ACTION N°4 - « Action de Sensibilisation et d'Encouragement à la Valorisation (ASEV) des Pins »

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELLES DE LA CFT CONCERNÉE	O1. Consolider les ingrédients d'une gestion forestière durable pour un aménagement territorial résilient OO1A. Accompagner et soutenir les propriétaires forestiers dans leur gestion forestière durable diversifiée OO1E. Favoriser les gestions forestières "multi-usages" et multifonctionnelles
THÉMATIQUES RÉGIONALES CONCERNÉES	Amélioration et dynamisation de la sylviculture
CONSTATS	Le territoire du Pays des Cévennes est fortement boisé en Pins : maritime, laricio, sylvestre et Salzmann. Pourtant le constat est une méconnaissance de la qualité de ces forêts, souvent sans gestion et sans valorisation. Les rares interventions forestières se soldent souvent par une coupe rase sans réflexion de gestion à plus long terme, sans valorisation du potentiel d'amélioration de la qualité des peuplements par une sylviculture adéquate, sans prise en compte du risque d'érosion des sols, ni du changement climatique. L'absence de gestion constitue aussi un risque accru vis-à-vis des incendies, par un manque d'accès et d'infrastructure, une quantité importante de combustible, et finalement un désintérêt des propriétaires. Les pinèdes font l'objet de nombreux préjugés, pour des raisons multifactorielles. Une action d'animation a débuté en deux temps auprès des propriétaires forestiers privés des communes de Saint- André-Capcèze (48), Pontails-et-Brésis (30) et Malons-et-Elze (30), puis en complément auprès des communes de Concoules (30) et Génolhac (30) afin d'inciter à la gestion et à la valorisation des peuplements de Pins laricio, maritimes et sylvestres omniprésents sur le territoire. L'extension territoriale avait été réalisée en raison du succès qu'elle avait rencontré auprès des premières communes afin de multiplier les chances pour densifier les demandes de visites et de faciliter l'organisation de chantiers regroupés. Cette extension rencontre également un fort succès avec un intérêt des propriétaires et un appui des collectivités territoriales. Des regroupements de gestion mais aussi des actions individuelles de gestion sont en cours d'identification. Certaines d'entre elles pourront émerger auprès du programme d'aides forestières porté par l'EPCI, Alès Agglomération. Deux films de communication ont été réalisés lors de ces premiers volets d'actions. Ils pourront continuer à être valorisés dans le cadre de la poursuite de l'action territoriale. Un volet de valorisation des pins locaux par la réalisation de prototypes adaptés à la ressource et marchés est en cours de réalisation par FIBOIS Occitanie. Les résultats sont attendus, dès qu'ils seront disponibles, ils seront communiqués auprès de l'ensemble de la filière.
ENJEUX DE LA CFT	• Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt • Eviter le phénomène de "coupe rase sans lendemain" • Amélioration de l'image du pin maritime des Cévennes • Développement d'une culture forestière propice à la prise en compte des enjeux du dérèglement climatique sur le territoire • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt

OBJECTIFS RECHERCHES	• Développement économique du territoire par la valorisation des pins • Contribuer à l'appropriation des enjeux et des possibilités d'actions par les propriétaires, les élus et les habitants du territoire • Contribuer à réduire le risque incendie par la sylviculture
ACTION	1/ Accompagnement individuel des propriétaires pour organiser une mise en œuvre concrète - Diagnostics rédigés et individualisés - Synthèse des données collectées (types de peuplements réalisés sur chacun des diagnostics permettant une visibilité à l'échelle territoriale) - Organisation de chantiers groupés dans des secteurs identifiés - Progression de la couverture en documents de gestion durable des forêts (CBPS / PSG) 2/ Sensibilisation des propriétaires, habitants, élus, acteurs locaux, aux enjeux forestiers du territoire - Séances de visionnage de la vidéo « Les Pins en Cévennes : ennemis ou alliés ? » et échanges avec la salle - Organisation de réunions d'information sur le terrain pour visualiser des peuplements forestiers et des opérations - Diffusion d'articles dans la presse et par l'intermédiaire des collectivités associées - Diffusion de documentation de vulgarisation et technique - Lien avec la valorisation des bois (photographies de produits confectionnés, visites de sites, bilans économiques...) - Transfert d'informations via la Newsletter des Chartes Forestières cévenoles 3/ Valorisation optimale et exemplaire des produits pins du territoire - Valorisation des résultats d'ASEV 2 : communication des résultats auprès des propriétaires forestiers afin de favoriser une gestion à long terme sur le territoire. - Réflexion avec la filière pour favoriser la diversification des usages. - Réflexion à la création de regroupements de propriétaires (ASLGF par exemple)
RÉSULTATS ATTENDUS	- Accompagnements individuels des propriétaires forestiers pour organiser une mise en œuvre concrète de la gestion - Sensibiliser les propriétaires, la population locale, les élus, les intervenants aux enjeux forestiers du territoire - S'appuyer sur les acteurs locaux pour une valorisation optimale et exemplaire des produits bois du territoire
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation, études, communication
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	1 ETP (chargé de mission) sur 2 ans
ZONE DE L'ACTION	Concoules ,Génolhac , Malons-et-Elze, Pontails-et-Brésis Complété par au moins deux communes parmi celles-ci : Sénéchas, La Vernarède, Chamborigaud, Portes Au-delà de l'intérêt sylvicole et de la logique de gestion inter-massifs, il sera nécessaire de vérifier l'intérêt des élus locaux d'accompagner cette action (accompagnement à la communication, aide à la recherche de solutions sur les sorties des bois, etc.)
CALENDRIER PRÉVISIONNEL	Durée : 24 mois / Démarrage : début 2025 - Fin : 2026
PORTEUR D'ACTION	CRPF Occitanie
PARTENAIRES PRESSENTIS	Alès Agglomération, Pays des Cévennes, autres partenaires forestiers et du développement local du Pays des Cévennes

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Principaux postes des dépenses : - Animation auprès des propriétaires forestiers et rédaction des diagnostics forestiers ; valorisation de la vidéo réalisée ; organisation de réunions d'informations et visite de démonstration de chantiers forestiers ; regroupement des chantiers - Aide au martelage des éclaircies / appui à la desserte interne des massifs (dispositif d'aides d'Alès Agglo pour les communes concernées) Dépenses estimées sur deux ans à : 64 000 € Financements potentiels : ADEVBOIS, ADEME, LEADER, Banque des territoires...
INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉALISATION	• Nombre de propriétaires contactés et surfaces • Nombre de diagnostics forestiers et surfaces • Nombre et types d'opérations sylvicoles envisagées, types de peuplements et volumes de bois associés • Nombre et type de nouveaux documents de gestion durable envisagés • Nombre et types d'outils de communication mis en place • Nombre et types de réunions et nombre et types de participants
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action vient en synergie avec des actions inscrites à la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes, dont fait partie le site pilote. Elle vient en lien avec l'action n°1 d'Alès Agglomération « Aides forestières » et les actions n°6 et 10 visant à favoriser la <i>Valorisation du pin maritime "cévenol"</i> en diversifiant les débouchés, portées par le Pays des Cévennes et le PETR Sud-Lozère.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	L'animation tend à la (ré)appropriation des enjeux d'avenir des forêts par leurs propriétaires, afin de mieux anticiper les impacts du dérèglement climatique.



ACTION PRIORITAIRE

5. ACTION N° 5 - Appui à la construction en bois local / Phase 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O2. Renforcer la filière bois comme véritable vecteur de développement local OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois OO2B. Promouvoir la filière Forêt-Bois OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Transformation et valorisation des bois
CONSTATS	Plusieurs projets ont déjà été réalisés en bois sur le territoire du Pays Cévennes. Il s'agit souvent de « projets démonstrateurs » qui ont prouvé, si cela était nécessaire, que la solution bois et le bois local sont possibles (maison de santé de Cendras, Centre de Loisirs de Malataverne, Groupe scolaire de Rousson (et son mobilier), Grotte de la Salamandre, etc... Que ce soit par l'utilisation des ressources communales via des marchés spécifiques ou en s'appuyant sur la marque de traçabilité Bois des Territoires du Massif central, la démonstration est aujourd'hui faite que les projets sont envisageables et économiquement pertinents.

	Pourtant le réflexe bois n'est pas encore ancré et il est important que l'ensemble des acteurs prenne conscience des multiples ressources et savoir-faire du territoire.
ENJEUX DE LA CFT	• Soutien de la filière forêt-bois du territoire • Augmentation des projets de construction / rénovation / aménagement en bois local sur le territoire • Développement local des filières bois-énergie et bois-construction, notamment comme produits de substitution permettant de répondre aux enjeux du changement climatique
OBJECTIFS RECHERCHES	• Développer l'utilisation du bois partout où cela est pertinent (construction, aménagement, mobilier urbain, etc.) • Développer la part de bois local valorisé en Bois d'œuvre • Augmenter les emplois et l'économie locale • Permettre, par une valeur ajoutée supérieure des bois, d'engager une véritable sylviculture • Accompagner les élus pour monter en compétence sur le sujet bois construction
ACTION	L'action repartira des actions déjà menées sur la précédente période pour engager une 3^{ème} phase plus opérationnelle. Pour cela, la méthodologie proposée sera celle suivie par les Collectivités forestières : • Il s'agirait en particulier de l'appui technique à la construction en bois local de l'écoquartier de St Hilaire-de-Brethmas (qui utilisera du pin maritime – terre crue – paille), le bâtiment mixte (santé et boutique de producteurs) d'Alès Agglo à Génolhac, la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Alès Agglo à Chamborigaud. • Poursuivre la sensibilisation des Maîtres d'ouvrages publics pour donner le réflexe de l'utilisation de la ressource bois aux Maîtres d'ouvrages dans l'acte de construire et d'aménager, notamment par la marque Bois des Territoires du Massif Central™ • Former et accompagner les agents de Alès Agglomération et de la Communauté de Communes Cèze Cévennes • Incitation à la signature du PACTE Construction bois • Analyser et quantifier l'impact (économique, social et environnemental d'une prise de décision politique en faveur du bois construction en considérant l'ensemble des projets du mandat à venir • Travail avec les entreprises du territoire pour les aider à mettre en avant les atouts des bois locaux • Sensibiliser les prescripteurs du territoire à l'utilisation du bois et de la ressource locale (architectes, Bureau d'études, urbanistes...) par l'association BTMC • Identifier les projets potentiels des collectivités du territoire et leur transmettre l'information qu'ils peuvent être accompagnés par les Collectivités Forestières
RESULTATS ATTENDUS	• Augmenter les volumes de bois locaux utilisés dans la construction et les aménagements • Augmenter les parts de marchés des entreprises locales • Relocaliser l'économie générée par la construction et l'aménagement en bois • Identification de projets de construction en bois local • Identification des entreprises souhaitant s'impliquer dans ce développement
NATURE DE L'ACTION	<i>Fonctionnement (animation)</i>
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	<i>Animation - Accompagnement</i>
ZONE DE L'ACTION	Pays des Cévennes

CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : 2025 Fin de réalisation : 2028
PORTEUR DE L'ACTION	Association des Communes forestières
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Communes, Intercommunalités, Pays Cévennes, CCI, ABTMC, CAUE, Territoires 30
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Temps de travail intégré dans les missions des Collectivités Forestières au niveau régional, financé par la DRAAF, l'ADEME et le Massif central Temps de travail intégré dans l'Animation de la CFT et Pays des Cévennes.
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombres de communes sensibilisées • Nombre d'entreprises sensibilisées • Nombre de projets identifiés/accompagnés
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	/
ET COMMENT PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	L'utilisation du bois dans la construction permet de stocker durablement le carbone et permet donc la lutte contre le changement climatique. C'est l'un des principaux avantages du bois sur cet objectif.



ACTION PRIORITAIRE

6. ACTION N° 6 - Création d'une micro-filière autour de la résine de pin maritime

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O2. Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique OO2D. Développer les productions et les débouchés pour les extractibles forestiers O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer l'espace forestier, accroître les débouchés, mieux structurer les filières, accroître la communication sur des enjeux partagés
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux
CONSTATS	Le Pin maritime est une essence bien implantée sur le massif cévenol (13 285 ha de peuplements purs sur les CFT Sud-Lozère et Pays des Cévennes), mais aujourd'hui peu valorisée. La qualité de son bois est souvent moyenne à cause du manque de sylviculture (voire d'une sylviculture non adaptée) notamment liée à sa mauvaise image auprès des habitants. Cette essence se comporte cependant bien face au changement climatique et peut produire du bois de qualité lorsque qu'une gestion forestière de qualité lui est appliquée. Le Pays des Cévennes et le PETR Sud-Lozère se sont associés pour travailler sur la thématique de la valorisation du Pin maritime car cet enjeu est partagé sur les deux territoires. Un Comité de Pilotage composé d'une quarantaine d'acteurs forestiers, du monde de la recherche, du développement local et des entreprises privées, animé par les Chartes forestières, oriente et suit des travaux autour du Pin maritime. Les réflexions ont abouti à la création en 2019 d'un plan d'action autour de cet enjeu.

	Les travaux autour de la valorisation du Pin maritime via le gemmage ont ainsi émergé. Le gemmage consiste à récolter la résine. Historiquement réalisée dans les Landes, cette activité n'avait jamais été testée dans les Cévennes. Un comité de pilotage dédié, animé par les CFT, a été créé en 2020 pour travailler ce thème sur les deux territoires. Divers contrats de recherche (caractérisation chimique des produits et optimisation du processus de distillation) et études (faisabilité économique, ressource, développement de débouchés, ...) ont été menés pour résoudre des questions liées au lancement de la filière. En 2023, un groupe de partenaires publics et privés ont conçu un plan d'action multithématique et pluriannuel pour poursuivre les travaux et traiter le maximum de thèmes permettant de lancer la filière de manière efficiente. Ce plan d'action comporte plusieurs volets (amont forestier, chimie et développement de débouchés, analyse économique et sociétale et analyse environnementale). Le Pays des Cévennes a missionné la société de cosmétiques l'Accent en 2023 afin de créer un soin thermal à base d'huile essentielle de térébenthine. L'UMR IATE, le PETR Sud-Lozère et le Pays des Cévennes sont engagés depuis 2023 dans le projet occitan BICCOC « Bioclusters circulaires en Occitanie ». Il rassemble plusieurs équipes de recherche et a pour vocation à étudier les conditions de réussite de création de bioclusters et celui de la résine du pin maritime cévenol est l'un des cas d'étude. Des analyses de cycle de vie pour la production d'huile essentielle térébenthine et de colophane seront réalisées en 2026 par l'une des équipes de recherche du projet BICCOC.
ENJEUX DE LA CFT	• Développement de débouchés locaux à meilleur valeur ajoutée pour la filière bois et des extractibles forestiers (autres produits des forêts) • Développement des débouchés locaux de la bioéconomie • Soutien à l'exploitation des peuplements pour le développement de l'approvisionnement d'une filière bois diversifiée et équilibrée • Valorisation des essences forestières présentes
OBJECTIFS RECHERCHES	• Apporter de la valeur aux peuplements de Pin maritime afin d'améliorer sa gestion dans un objectif de production de bois d'œuvre et d'entretien des massifs • Améliorer l'image du Pin maritime auprès des habitants et des propriétaires forestiers afin d'inciter à une meilleure gestion • Finaliser la création de la filière en faisant financer un plan d'action multithématique autour du lancement de la filière
ACTION	• Animation du groupe de travail afin de finaliser le plan d'action et préparer la ou les réponse.s à/aux appel.s à projet • Passation de la coordination du projet au chef de file • Suivi de la mise en œuvre des actions • Suivi et participation à la réalisation du projet BICCOC • Présentation du soin thermal au secteur du thermalisme afin de susciter les commandes • Réflexion autour d'un modèle économique pérenne pour la production du soin thermal • Analyse de l'opportunité de breveter le soin thermal
RESULTATS ATTENDUS	• Animation du groupe de travail • Rédaction du dossier de candidature • Financements obtenus pour la mise en œuvre du projet • Mise en œuvre du plan d'action du projet de R&D
NATURE DE L'ACTION	<i>Fonctionnement : animation, études, recherche-développement</i>
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	CFT Pays des Cévennes et Sud-Lozère Animation de groupe de travail, coordination multi acteurs, réalisation outils de communication, accompagnement des collectivités

ZONE DE L'ACTION	PETR Sud-Lozère & Pays des Cévennes								
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : Novembre 2024 Fin de réalisation : Novembre 2027								
PORTEUR DE L'ACTION	Pays des Cévennes et PETR Sud-Lozère pour la coordination de l'action – Chef de file pour les financements à définir (INRAE ?) / UMR AGIR pour BICCOC								
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	- Groupe de travail des partenaires pour le projet de R&D (FIBOIS, CNPF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard, INRAE et Université de Montpellier, Ecole des Mines d'Alès, Samy RIO, Galipot, Cyril ORLANDINI, Alexandre CARTOUX) - COPIIL résine Pin maritime - BICCOC : UMR SPO (Sciences pour l'Œnologie) / UMR LCA (Laboratoire de Chimie Agro-industrielle) / UMR IATE (Ingénierie des Agropolymères et Technologies Émergentes) / UMR MoISA (Montpellier Interdisciplinary center on Sustainable Agri-food systems) / LEREPS (Laboratoire d'Étude et de Recherche sur l'Économie, les Politiques et les Systèmes sociaux) / YFIXIA / AD'OCC / PETR Sud-Lozère / Pays des Cévennes - Soin thermal : L'Accent, INRAE et Université de Montpellier, Distilleries locales, Station thermale des Fumades, CCI de Montpellier, etc.								
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : <table> <tr> <th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel</th></tr> <tr> <td>Budget global pour la mise en œuvre du plan d'action :</td><td>1 100 000 à 1 500 000 € TTC</td></tr> <tr> <th>Type Recettes</th><th>Montant</th></tr> <tr> <td> Piste de financement : - PEPR FORESTT (ANR) - ADEME - PEI GO (FEADER – Région Occitanie) </td><td></td></tr> </table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel	Budget global pour la mise en œuvre du plan d'action :	1 100 000 à 1 500 000 € TTC	Type Recettes	Montant	Piste de financement : - PEPR FORESTT (ANR) - ADEME - PEI GO (FEADER – Région Occitanie)	
Type Dépenses	Coût prévisionnel								
Budget global pour la mise en œuvre du plan d'action :	1 100 000 à 1 500 000 € TTC								
Type Recettes	Montant								
Piste de financement : - PEPR FORESTT (ANR) - ADEME - PEI GO (FEADER – Région Occitanie)									
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	- Nombre de rencontres du groupe de travail RESINE - Nombre de comités de pilotage Pin maritime - Nombre d'actions mises en œuvre dans le programme R&D - Nombre de dossiers déposés et montants de financements obtenus								
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	A lier à l'action n°10 du plan d'actions sur la « Valorisation du pin maritime des Cévennes ». A lier donc au projet BICCOC coordonné par l'INRAE Occitanie.								
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le remplacement de produits chimiques de synthèse par des produits végétaux renouvelables et locaux devrait avoir un impact positif sur les émissions de GES. Davantage si des micro-filières en circuits-courts sur ces produits sont développées (objectif des deux projets).								

7. ACTION N° 7 - Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une formation ossature bois

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O2. Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique Maintenir des emplois non délocalisables dans divers secteurs d'activités, apportant un panel de services et de biens utiles et appréciés par les habitants du Pays des Cévennes (et au-delà) OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Transformation et valorisation des bois
CONSTATS	Le centre de formation d'apprentis (CFA) de Méjannes-lès-Alès est un établissement dispensant plus d'une vingtaine de formation dans le domaine du bâtiment, dont la maçonnerie au niveau du gros œuvre. LE CFA souhaite étudier le montage administratif et financier pour cette formation sur la construction en ossature bois, inédite sur le bassin alésien. En effet, la demande sur l'ossature bois devient croissante, sans pouvoir la mesurer. Surtout le matériau bois est privilégié depuis la nouvelle réglementation environnementale 2020 sur la construction neuve. Le CFA souhaite explorer l'ouverture d'une formation dédiée à la construction bois et notamment sur l'ossature bois, le modèle constructif le plus répandu en France, tout en l'associant à d'autre filière de matériaux biosourcés ou géosourcés. L'appétence des professionnels locaux serait étudiée pour des futurs accueils des apprentis.
ENJEUX DE LA CFT	• Renforcement de la filière artisanale bois-construction pour répondre à la demande croissante • Partage des savoirs et savoir-faire locaux, mais également des services et des usages • Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière • Sensibilisation au travail de l'humain (savoir-faire locaux, modèle de pluriactivité et de diversification, notamment à l'attention des jeunes) • Valorisation des essences forestières présentes • Recrutement et formation de main d'œuvre pour toute la filière forêt-bois
OBJECTIFS RECHERCHES	• Déterminer l'opportunité de créer une formation ossature bois sur le bassin alésien • Développer une nouvelle branche porteuse d'avenir dans l'enseignement du CFA • Renforcer la professionnalisation la filière forêt-bois • Rassembler un groupe de professionnels prêts à accueillir les apprentis • Avoir la vision des tous les acteurs locaux et producteurs • Avoir une identité locale de la formation (choix des essences (pin maritime, châtaignier pour charpentes...), techniques construction, etc.) • Tester les compétences des élèves pour la construction bois

ACTION	• Création d'un groupe de travail dédié par le CFA • Sondage auprès des entreprises locales de la construction bois sur leurs besoins, leur capacité d'accueil, les techniques de construction, etc. • Etude du marché privé et public sur la construction ossature bois • Création avec les élèves du CFA d'un mur en ossature bois et isolation en paille pour le projet d'écoquartier de St Hilaire de Brethmas • Création par les élèves d'un bâtiment en bois pour le CFA de Méjannes-les-Alès • Vérification l'opportunité dans un 1^{er} temps de favoriser la construction mixte (bois/pierre), puis la construction bois unique dans un 2nd temps • Etude du potentiel du secteur rénovation • Mise en lien avec les écoles forestières (ex : Javols, Montélimar, etc.) • Evaluation du coût de création de la formation et recherche de financements publics possibles • Sondage auprès des scieries et négociants pour l'approvisionnement en matière première
RESULTATS ATTENDUS	• Création d'un module de formation • Rassemblement d'un réseau de professionnels de la construction bois et des acteurs forestiers autour du projet
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation, études
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	Temps de travail de la Direction du CFA de Méjannes-les-Alès
ZONE DE L'ACTION	Méjannes-les-Alès – Filière Forêt-bois du Pays des Cévennes et du Gard
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : Novembre 2024 Fin de réalisation : Novembre 2027
PORTEUR DE L'ACTION	CFA de Méjannes-les-Alès
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	FIBOIS Occitanie, Envirobat, Entreprises de la filière forêt-bois du Pays des Cévennes, Master Sciences du Bois?, etc.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Coût de création la formation à évaluer durant l'action
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de réunions • Nombre d'entreprises de filière forêt-bois locale associées • Si opportunité démontrée : Création d'un module de formation • Si opportunité démontrée : Montant et types de financements pour la création de la formation • Si opportunité démontrée : Capacité d'accueil de la formation
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action est aussi à lier à l'action n°10 sur la valorisation du pin maritime, car le CFA participera à la création d'un prototype d'un mur en pin maritime – paille – terre crue pour le projet « Démonstrateur Ville Durable » de l'écoquartier de St Hilaire de Brethmas.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	La formation tend à renforcer en employés compétents la filière bois-construction qui utilise le bois, matériau renouvelable, stockeur de carbone.

8. ACTION N°8 - Mise en place d'études préalables au développement d'une micro-filière sur le tannin de châtaignier

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O2. Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique OO2D. Développer les productions et les débouchés pour les extractibles forestiers O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer l'espace forestier, accroître les débouchés, mieux structurer les filières, accroître la communication sur des enjeux partagés
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Développement et valorisation des produits forestiers non ligneux
CONSTATS	Les peuplements de châtaigniers dans les Cévennes peinent à être valorisés. Le manque de débouchés limite la gestion forestière durable sur ces peuplements. Certains peuplements de châtaigniers dépérissent sans levier financier pour les renouveler. Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles travaille depuis 2014 sur le sujet de la valorisation du châtaignier. Plusieurs travaux ont permis d'aboutir au projet de recherche MODESTINE (2022-2024). Ce projet a permis d'étudier le procédé bi-vis pour l'extraction du châtaignier ainsi que de mener une étude socio-économique pour co-construire la chaîne de valeur.
ENJEUX DE LA CFT	• Développement de débouchés locaux à meilleure valeur ajoutée pour la filière bois et des extractibles forestiers (autres produits des forêts) • Développement des débouchés locaux de la bioéconomie • Soutien à l'exploitation des peuplements pour le développement de l'approvisionnement d'une filière bois diversifiée et équilibrée • Valorisation des essences forestières présentes
OBJECTIFS RECHERCHES	• Apporter de la valeur aux peuplements de châtaignier afin de dynamiser sa gestion • Poursuivre les recherches afin de travailler sur les volets de valorisation par le tannin : cosmétique, nourriture animale, retardant terrestre et/ou aérien, retardateur de flamme, biocontrôle • Poursuivre les recherches sur les voies de valorisation des panneaux de type MDF par thermo-pressage
ACTION	• Etape 1 : poursuivre les projets de recherches en cours (EcobioMax par exemple) • Etape 2 : Utiliser LCA Agromat comme démonstrateur de la production • Etape 3 : rechercher des industriels qui testeront les produits fournis par LCA • Etape 4 : lancer une étude socio-économique des autres voies de valorisation du tannin • Etape 5 : rechercher les financements sur les axes de recherches à explorer (ex : essai de caractérisation supplémentaire à réaliser sur les panneaux de type MDF afin de concurrencer les produits qui sont sur le marché ; volet retardant aérien et terrestre) et sur l'animation et la coordination de cette action • Etape 6 : animation et coordination des acteurs des projets de recherches (étape transversale). • Etape 7 : Mise en relation des projets de développement de la filière

	notamment avec les Ardéchois, voire le Massif central (étape transversale)
RESULTATS ATTENDUS	- Finalisation des études préalables au développement de la micro-filière - Validation des débouchés qui permettront de développer la micro-filière - Sécurisation d'un approvisionnement en bois de châtaignier local
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation, recherche, études
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	En cours d'évaluation au SHVC : probablement 1/4 d'ETP étalé sur 3 ans
ZONE DE L'ACTION	Massif central
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : novembre 2024 / Fin de réalisation : décembre 2027
PORTEUR DE L'ACTION	SHVC
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	CFT Pays Cévennes et CFT PETR Sud Lozère, UMR IATE, LCA Agromat, COFOR Massif central, Céribois, Entente Valabre
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Dépenses : Etudes de type recherche / Etudes de type socio- économique / Animation et coordination du projet : en cours d'évaluation Pistes de recettes : en cours d'analyse
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	- Nombre de réunions - Réalisation des études de recherches - Nombre et type de partenariats
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action pourrait se lier à l'action sur le projet de la filière de gemmage du Pin maritime. En effet, il serait intéressant de réaliser des tests avec la colophane (co-produit issu de ce projet) sur les panneaux de type MDF.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Cette action permettra de valoriser le châtaignier qui est déperissant. Elle pourrait permettre de redynamiser la sylviculture de cette essence patrimoniale de nos Cévennes.



9. ACTION N° 9 - Pérenniser la Fête de la Forêt des Cévennes

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir la multifonctionnalité de l'espace forestier OO4A. Mieux faire connaître et comprendre la forêt et ses métiers en découlant OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer l'espace forestier, accroître les débouchés, mieux structurer les filières, accroître la communication sur des enjeux partagés
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Loisirs et tourisme en forêt
CONSTATS	Le territoire Sud-Lozère est majoritairement forestier (60% de taux de boisement) mais l'espace forestier et ses enjeux sont peu connus des habitants. La forêt est souvent

	perçue négativement par une partie de la population. Ceci est notamment lié au fait que le territoire cévenol est un territoire nouvellement forestier. La surface forestière est en constante augmentation depuis la déprise agricole. Création en 2023 de l'évènement Fête de la forêt des Cévennes en collaboration entre le Pays des Cévennes et le PETR Sud-Lozère. Investissement du PETR Causses & Cévennes pour la seconde édition en 2024. Un événement évalué comme positif lors des phases de bilan. Une organisation chronophage pour les animateur/trices des CFT malgré l'embauche d'un service civique pour appuyer l'organisation de l'évènement 2024.
ENJEUX DE LA CFT	• Développement d'une culture forestière propice à la prise en compte des enjeux du dérèglement climatique sur le territoire • Soutien de la filière forêt-bois du territoire • Sensibilisation au travail de l'humain (savoir-faire locaux, modèle de pluriactivité et de diversification, notamment à l'attention des jeunes) • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt • Mutualisation des efforts de communication
OBJECTIFS RECHERCHES	• Sensibiliser les habitants aux enjeux forestiers locaux et à la gestion durable des forêts • Créer du lien entre les habitants et la forêt • Faire connaître la filière forêt bois locale • Pérenniser l'évènement en réinterrogeant son format et son portage
ACTION	• Mobiliser le groupe de travail communication (acteurs forestiers et élu.es) qui œuvre à l'organisation de l'évènement pour faire le bilan de l'édition 2024 et réinterroger le format et le portage de l'évènement • Appui à l'organisation des éditions 2025 et 2026 sur le PETR Causses & Cévennes et le PETR Sud-Lozère et organisation en 2027 sur le Pays des Cévennes • Réaliser une recherche de mécènes s'engageant sur la durée pour autonomiser l'évènement
RESULTATS ATTENDUS	• Organisation des événements • Autonomisation des événements
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation, prestation de services
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	Temps agents des structures CFT Pays des Cévennes, Sud-Lozère, Sud-Cévennes : organisation de l'évènement (si portage par CFT) ou appui à l'organisation (si d'autres acteurs prennent en charge l'organisation)
ZONE DE L'ACTION	Territoire du PETR Causses & Cévennes, du Pays des Cévennes et du PETR Sud-Lozère
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : novembre 2024 Fin de réalisation : septembre 2027
PORTEUR DE L'ACTION	PETR Causses & Cévennes, PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Groupe de travail communication mutualisé des CFT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel :	
	Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC
	Communication / Programmation / Logistique	10 000 € - 30 000 € selon l'orientation donnée à l'événement
	Type Recettes	Montant € TTC
	Pistes : ADEVBOIS / Mécénat	
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre d'évènements organisés • Nombre de visiteurs • Nombre d'acteurs présents dont nombre d'entreprises de la filière forêt-bois présentes • Nombre de mécènes • Nombre d'animations	
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	En 2024, un partenariat a été créé avec l'association « Nuits des Forêts ». Il sera tenté de le maintenir si les prochaines éditions ont lieu sur la même période que cet évènement national.	
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Sur les deux précédentes éditions, cette thématique a forcément fait partie de la programmation, notamment dans les conférences (intervenants : H. LE BOULER, JM BOISSIER). Par ailleurs, elle promeut l'espace forestier, 1 ^{er} puits de carbone (terrestre) et sa filière forêt-bois locale.	



ACTION PRIORITAIRE

10. ACTION N° 10 - Valorisation des débouchés du pin maritime des Cévennes

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	OO2. Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois OO2C. Améliorer les débouchés du bois local (et autres produits de la forêt) dans la commande publique et dans les entreprises du Pays OO3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer l'espace forestier, accroître les débouchés, mieux structurer les filières, accroître la communication sur des enjeux partagés
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Transformation et valorisation des bois
CONSTATS	Le Pin maritime est une essence bien implantée sur le massif cévenol (13 285 ha de peuplements purs sur les CFT Sud-Lozère et Pays des Cévennes), mais aujourd'hui peu valorisée. La qualité de son bois est souvent moyenne à cause du manque de sylviculture (voire d'une sylviculture non adaptée) notamment liée à sa mauvaise image auprès des habitants. Cette essence se comporte cependant bien face au changement climatique et peut produire du bois de qualité lorsque qu'une gestion forestière de qualité lui est appliquée. Le Pays des Cévennes et le PETR Sud-Lozère se sont associés pour travailler sur la thématique de la valorisation du Pin maritime car cet enjeu est partagé sur les deux territoires. Un Comité de Pilotage composé d'une quarantaine d'acteurs forestiers, du monde de la recherche, du développement local et des entreprises privées, animé

	par les Chartes forestières, oriente et suit des travaux autour du Pin maritime. Les réflexions ont abouti à la création en 2019 d'un plan d'action autour de cet enjeu. Suite aux précédentes CFT et à une étude réalisée par le CRITT Bois Occitanie, commanditée par le PETR Sud-Lozère, en partenariat avec le Pays des Cévennes, la faisabilité technico-économique de réalisation de mobilier en Pin maritime thermochauffé a été démontré. Actuellement, 3 gammes de ce type de mobilier ont été dessinées, dont deux par le designer-chercheur Samy Rio. Les communes de la voie verte entre Florac et Sainte-Cécile-d'Andorge ont souhaité valoriser l'une d'elle en équipant le linéaire de mobilier en Pin maritime. Après cette réalisation l'enjeu est de pouvoir déployer ces gammes sur les territoires. Concernant le bois construction, un manque de connaissance de l'utilisation du Pin maritime pour cette utilisation est constaté. Seul un exemple est disponible dans les Cévennes, à Cendras. Un projet d'écoquartier est en cours de réalisation à St Hilaire-de-Brethmas où la volonté politique est de recourir au Pin maritime des Cévennes dans la structure. Une phase de réalisation est en cours de définition et il va s'agir désormais de manière fine, de la forêt à la planche, les conditions technico-économiques pour aboutir à un système constructif (déjà défini) viable et répliquable et ceci en lien avec les filières paille de riz de Camargue (isolation) et terre crue (enduit). Enfin, le territoire ardéchois s'est rapproché des deux CFT, car un groupe de travail s'est mis en place chez eux sur la valorisation de cette essence. Ces acteurs ont plutôt travaillé sur l'amont et notamment la sensibilisation à la sylviculture. Ils sont intéressés par les travaux menés sur l'aval par les CFT Sud-Lozère et Pays des Cévennes. Et inversement. Les enjeux étant en tout point similaires, il y a un intérêt partagé à partager les expériences.
ENJEUX DE LA CFT	• Valorisation des essences forestières présentes • Amélioration de la transformation locale des bois et développement de produits à haute valeur ajoutée (bois-construction) • Connexion entre l'amont – l'aval de tous les acteurs de la filière • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt • Soutien de la filière forêt-bois du territoire • Augmentation des projets de construction / rénovation / aménagement en bois local sur le territoire
OBJECTIFS RECHERCHES	• Apporter de la valeur aux peuplements de Pin maritime afin d'améliorer sa gestion dans un objectif de production de bois d'œuvre et d'entretien des massifs • Améliorer l'image du Pin maritime auprès des habitants et des propriétaires forestiers afin d'inciter à une meilleure gestion • Déployer sur les territoires des gammes de mobilier en Pin maritime à partir des chantiers exemples • Développer l'utilisation du Pin maritime en bois construction • Elargir la coopération avec l'Ardèche qui travaille sur la valorisation de cette essence
ACTION	Cette action se décline en plusieurs sous-actions : A - Mobilier, Communication, bois-construction et Coopération a) Accompagnement des collectivités pour l'utilisation de Pin maritime en mobilier urbain - Porteurs : PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes b) Accompagnement des collectivités pour l'utilisation de Pin maritime en bois-construction - COFOR Occitanie, PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes c) Communication autour des utilisations possibles du Pin maritime en Cévennes - PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes d) Développer les coopérations autour du Pin maritime avec l'Ardèche – Porteurs : COFOR Ardèche, PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes

	B - Structuration des filières "pin maritime, terre crue, paille de riz sur le SMPC" Porteur : Pays des Cévennes • BOIS : ○ Communication auprès des collectivités en s'appuyant sur les réalisations (voie verte, prototypes) et incitation à la commande de mobilier en Pin maritime thermochauffé ○ Création d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes pour leur proposer d'acquérir du mobilier en Pin maritime dans le cadre du financement DIE ○ Réalisation des opérations en lien avec l'écoquartier visant à recueillir et améliorer la compétitivité de la filière bois construction en pin maritime des Cévennes • COMMUNICATION : ○ Création d'une fiche technique sur l'utilisation du bois de Pin maritime et diffusion auprès des élus, et de l'ensemble des prescripteurs bois ○ Diffusion des résultats du projet ASEV Pin • COOPERATIONS : Création d'un partenariat avec les acteurs ardéchois en faisant du transfert d'expérience entre les territoires
RESULTATS ATTENDUS	• BOIS : ○ Création de document de communication sur le mobilier en Pin maritime ○ Création de l'appel à manifestation d'intérêt ○ Commande de mobilier ○ Nombres et types de tests menés pour l'amélioration de la filière bois construction ○ Volume de pin maritime pour l'écoquartier • COMMUNICATION : Création de la fiche technique et diffusion • COOPERATION : Nombre de réunions avec les partenaires ardéchois
NATURE DE L'ACTION	<i>Investissement ou Fonctionnement (animation, études, etc.)</i>
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	CFT Pays des Cévennes et Sud-Lozère Animation de groupe de travail, coordination multi acteurs, réalisation outils de communication, accompagnement des collectivités
ZONE DE L'ACTION	PETR Sud-Lozère et Pays des Cévennes
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : 2024 - Fin de réalisation : 2027
PORTEURS DE L'ACTION	Se reporter à la rubrique « action » - Coordination assurée par le Pays des Cévennes et le PETR Sud-Lozère
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Action A. a) : PNC, CRITT Bois, Bois & Via Action A. c) : Membres des Groupe de travail mutualisés Communication et Pin maritime des CFT Sud-Lozère et Pays des Cévennes, CIRAD, CRITT Bois Action A. d) : ONF Ardèche, CNPF Ardèche, COFOR d'Ardèche, FIBOIS Drôme-Ardèche, PNR des Monts d'Ardèche Action B. : Territoire 30, Commune de St Hilaire de Brethmas, Atelier InExtenso, FIBOIS Occitanie, COFOR Occitanie, CNPF, ONF, Propriétaires forestiers – ETF, bûcherons – scieurs – constructeurs bois, négociants de bois, CRITT Bois, CIRAD
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Action A. a) : Incitation pour les collectivités à investir dans du mobilier en Pin maritime : Dotation Innovation Expérimentation (25 à 50% de l'investissement) et DETR

	Action B. : 150 000 € sur 2025-2026, Subvention de 50% de la Banque des Territoires
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Nombre de diffusion sur le document Pin maritime • Nombre de pièces de mobilier extérieur commandées - Volume associé • Nombre d'échanges avec les partenaires ardéchois
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	A lier à l'action n°6 autour de la valorisation de la résine de pin maritime.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le matériau est renouvelable et stockeur de carbone. La valeur apportée à cette essence engendrera de meilleures pratiques sylvicoles favorisant l'évitement de « coupes rases sans lendemain », déstockant le carbone sans vision d'avenir et contribuera à réduire le risque incendie par une diminution de la densité des massifs.

11. ACTION N°11 - Appui à l'émergence d'une étude de faisabilité pour le développement de la filière piquets de châtaignier

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O2. Faire de la filière forêt-bois locale un atout pour la transition écologique OO2A. Accompagner, soutenir les entreprises et renforcer la professionnalisation de la filière Forêt-Bois O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer l'espace forestier, accroître les débouchés, mieux structurer les filières, accroître la communication sur des enjeux partagés
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Agriculture et forêt
CONSTATS	Le châtaignier est l'essence la plus préoccupante d'un point de vue sanitaire en Cévennes. Elle connaît un fort dépérissement (Cf. Données des DSF Lozère, Gard, Massif-Central et La châtaigneraie Bois en Cévennes : Un constat alarmant, CRPF, 2014) en-deçà de 600 m d'altitude désormais et, sans aides publiques, il y a un manque de levier financier pour la renouveler. Les peuplements de châtaigniers dans les Cévennes peinent à être valorisés. Les bois de qualité intermédiaire (et les bois dépérissants) sont souvent sous-exploités faute d'acheteur. Le manque de débouchés limite la gestion forestière durable sur ces peuplements. Le Parc national des Cévennes anime depuis 2020 un comité de pilotage autour de la châtaigneraie cévenole, pour la mise en place d'un plan d'actions multithématique. Suite à la concertation de ses membres, la valorisation des bois intermédiaires de châtaignier a été identifiée comme un levier pour développer la filière châtaignier bois dans les Cévennes, tant par les partenaires de la forêt publique, que de la forêt privée.
ENJEUX DE LA CFT	• Aménagement harmonieux du territoire (rechercher un équilibre et d'une complémentarité entre les différentes vocations des espaces (agriculture, exploitation forestière, pastoralisme, accueil du public...) et entre les différents usages de la forêt) • Soutien à l'activité de récolte forestière et de plantation • Valorisation des essences forestières présentes

	Diversification des activités économiques pour la valorisation des espaces forestiers (multifonctionnalité) sur tout le territoire
OBJECTIFS RECHERCHES	- Apporter de la valeur aux peuplements de châtaignier afin de dynamiser la gestion forestière pour produire du bois d'œuvre et adapter les peuplements face au changement climatique - Développer des débouchés pour les bois intermédiaires et les bois déperissants de châtaigniers - Développer une filière permettant de diversifier les activités économiques des agriculteurs (piquets, ganivelles, treilles)
ACTION	- Pré-étude bibliographique pour étudier les filières similaires dans d'autres territoires, recueil d'expérience des producteurs de piquets sur le territoire déjà connus, identification des personnes ressources sur les territoires pouvant recueillir de la donnée - Prise de contact avec des bureaux d'étude pour calibrer l'étude, identifier les réalisations possibles. - Sollicitation du réseau des territoires forestiers national pour prendre les retours d'expérience d'études similaires. - Veille sur les financements mobilisables. - Identification des formations pouvant être intéressées par un projet tutoré ou un stage - Détermination du portage de l'étude - Réalisation d'une étude économique pour vérifier la faisabilité du développement et les conditions d'émergence de la filière : - Etat des lieux techno-économiques sur le territoire des Cévennes : Qui produit des piquets ? Avec quel matériel ? Quelle organisation ? - Etude de marché : identification du marché potentiel à différentes échelles (locale, régionale, nationale) : Qui sont les producteurs, quels sont les volumes produits, quelle est l'origine des bois ? Quels sont les marchés à haute valeur ajoutée ? Quelles valorisations possibles pour les coproduits et la ressource non adaptée à la production ? - Chiffrage du coût de production sur le territoire et identification des modèles d'organisation de filière possibles : de l'exploitation au produit fini, détermination de la marge pour les propriétaires forestiers, exploitants et transformateurs - Poursuite des réflexions si l'étude aboutit à des perspectives positives (lien à faire avec les CUMA)
RESULTATS ATTENDUS	Réalisation de l'étude et production des livrables (fiches technico-économique)
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation, études
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	CFT (avec les CFT Pays des Cévennes et Sud-Cévennes) : réalisation de l'étude bibliographique, recherche de financement, co-rédaction du cahier des charges, identification des bureaux d'étude, suivi de l'étude
ZONE DE L'ACTION	Zonage du PNC compris dans les CFT Cévenoles (PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes et PETR Causses & Cévennes)
CALENDRIER PREVISIONNEL	Janvier 2025 / Septembre 2027
PORTEUR DE L'ACTION	- Parc national des Cévennes : porteur de la réflexion - Appui des CFT Cévenoles pour des actions préalables à l'étude puis pour le suivi de l'étude
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	CNPF, PETR Sud-Lozère, Pays des Cévennes

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : Etude économique : 50 000€ TTC Piste de financement : LEADER, FNADT Massif-Central, ADEVBOIS
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Réalisation de l'étude • Réalisation de chantiers produisant des piquets • Volume mobilisé • Surface concernée
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Ce projet est inscrit dans le plan d'actions multithématique autour de la Châtaigneraie portée par le PNC. A lier également avec le plan d'actions crée en 2023 porté par plusieurs porteurs au sein du Groupe Forêt-Bois du Commissariat Massif-Central. A relier éventuellement avec l'action autour des tanins de châtaignier portée par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC).
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le châtaignier est l'essence la plus préoccupante sur le massif forestier des Cévennes vis-à-vis du dérèglement climatique. Son remplacement naturel par d'autres essences est contrarié par sa forte capacité de rejets et ses tanins qui freine sa dégradation.

ACTION PRIORITAIRE

12. ACTION N°12 - « Priorisation & déploiement du plan territorial de réduction du risque incendie »

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4 - Faire valoir la multifonctionnalité de l'espace forestier OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt OO4D. Renforcer l'observation, l'expérimentation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier OO4E. Encourager les actions visant à préserver la biodiversité et les ressources par des approches garantissant la multifonctionnalité O1 - Consolider les ingrédients d'une gestion forestière durable pour un aménagement territorial résilient OO1C. Mieux maîtriser le risque incendie et diffuser une culture du risque feu de forêt O3. Traiter les problématiques forestières au-delà des frontières administratives OO3A. Créer des partenariats pertinents pour mieux gérer l'espace forestier, accroître les débouchés, mieux structurer les filières, accroître la communication sur des enjeux partagés
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Prévention des risques
CONSTATS	Face au constat d'une forêt issue de la repousse non contrôlée suite aux incendies des années 1980-1990, et de la déprise d'entretien ou d'exploitation depuis de nombreuses années, les élus de CC de Cèze-Cévennes s'inquiètent du risque grandissant de combustibilité de la forêt. Afin de partager la réflexion sur le sujet et de coordonner des actions à mettre en place, une démarche de coopération a été inscrite dans le protocole de partenariat signé entre la CCCC et la CC limitrophe du Pays des Vans (07) en 2018. En 2021 une démarche de sensibilisation a été initiée auprès des acteurs de la forêt et des services de l'Etat gardois et ardéchois. Le 23/12/2021, Madame la Préfète du Gard a affirmé son soutien à l'établissement

	d'une approche multi-thématique de la gestion du risque incendie au travers d'un projet expérimental, partagé par divers acteurs de la forêt, avec un but de duplicabilité sur tout le territoire. Début juillet 2022, cette fiche-action était adoptée dans la Charte Forestière du Pays des Cévennes avant que l'incendie de Bordezac ne relève la nécessité d'agir de manière collective et coordonnée pour protéger la forêt, la population et les biens, tout en garantissant les ressources naturelles, économiques et touristiques locales. Un travail de diagnostic partagé avec les acteurs et les propriétaires forestiers du territoire a été engagé par la CCCC et inscrit dans la CFT 2021-2024. Il a conduit à déterminer les freins à une meilleure gestion du massif forestier, tel que : - manque d'entretien des propriétaires dû à divers facteurs, - grand morcellement du parcellaire, - difficultés d'accès aux parcelles - politiques différentes entre les deux départements et les deux régions - défaut de rentabilité dû à une valorisation économique trop faible face aux coûts d'exploitation - ... Le diagnostic conduit avec le bureau d'études Geosystèmes a permis de produire un cahier des charges pour la réalisation d'un projet de territoire forestier, soutenu par la CCPV et porté à l'échelle des 2 comcom. Les sous-préfets d'Alès et de Largentière ont réaffirmé leur intérêt pour ce projet en 2024 et les DDT du Gard et de l'Ardèche ont été invitées à proposer un accompagnement via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Il s'agit maintenant de d'affiner la feuille de route du projet, de préciser et prioriser les actions à mettre en œuvre, de déterminer la maîtrise d'ouvrage la plus adaptée et de rechercher les moyens nécessaires aux actions, notamment humains et financiers. Les premières actions d'animation seront mises en œuvre sur la durée de la CFT2024-2027. Une cohérence avec la révision du Plan de Développement Pin maritime nord sera également recherchée.
ENJEUX DE LA CFT	• Protection des habitants contre le risque incendie, inondation, érosion des sols • Aménagement harmonieux du territoire (rechercher un équilibre et d'une complémentarité entre les différentes vocations des espaces (agriculture, exploitation forestière, pastoralisme, accueil du public...) et entre les différents usages de la forêt) • Préservation de l'environnement : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie (pérennisation des ressources, protection des patrimoines naturels et culturels, adaptation des modes d'exploitation, préservation des forêts anciennes et matures, amélioration de la diversité des forêts) • Protection des essences forestières indigènes en voie de disparition • Développement de coopérations avec le PETR Causses Cévennes et l'Ardèche dans une logique de massifs forestiers • Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt • Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière, et surtout pour réduire le risque d'incendie de forêt Soutien de la filière forêt-bois du territoire
OBJECTIFS RECHERCHES	• Proposer des actions d'animation territoriale auprès des propriétaires forestiers afin de trouver des solutions optimales permettant de limiter le risque incendie et de concilier les différents usages de la forêt • S'assurer de l'acceptabilité de la démarche par les différents acteurs

	(forestiers, touristiques, élus, riverains...) • Définir et mettre en œuvre UNE politique commune stratégique, partagée, coordonnée, innovante (à la bonne échelle, sans contrainte de limites administratives) d'animation, de planification et de gestion, de projets sur le massif forestier en développant la coopération et les synergies des parties-prenantes Justifier les coûts et l'efficacité de cette politique au regard des coûts de la reconstruction et des pertes d'attractivité économique et touristique si on ne fait rien et que les massifs brûlent.
ACTION	• Rédaction d'une feuille de cadrage pour la mission de l'ANCT • Mise en place d'une gouvernance politique et technique pérenne • Réalisation de la mission de l'ANCT pour aboutir à un plan d'actions opérationnel (montage d'actions, recherche de partenaires, recherches de financeurs, etc.) • Avis sur le plan d'actions des partenaires forestiers et du développement territorial, du SDIS, des acteurs du PDM Pin maritime nord et des potentiels porteurs d'actions • Avis des services de l'Etat Gard et Ardèche • Validation politique du plan d'actions • Le cas échéant : lancement d'actions de préfiguration • Recherche des moyens et financements pour la réalisation des actions
RESULTATS ATTENDUS	• Instauration d'une gestion durable sur le territoire permettant de réduire le risque incendie • Mise en gestion de forêts non gérées actuellement • Repérage des solutions opérationnelles pour la gestion des interfaces Forêt-Habitat • Instauration d'une culture forestière sur le territoire • Meilleure connaissance des propriétaires de leur forêt et du Pin de Salzmann • Mise en œuvre d'actions visant à la préservation du Pin de Salzmann, notamment en partenariat avec les gestionnaires de la zone Natura2000 ardéchoise limitrophe • Travailler à développer la multifonctionnalité des pistes • Déterminer les leviers permettant de développer la filière bois, du prélèvement à la transformation locale, en passant par la desserte forestière et routière ; rechercher des financements. • Déterminer le coût de l'inaction, le coût du sauvé Mise en œuvre de diverses actions de prévention des incendies, mais également post-incendie pour éviter de se retrouver dans les mêmes situations dans 30 ans.
NATURE DE L'ACTION	• <i>Fonctionnement : animation, études, etc.</i>
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	- Mission de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires Chargé de mission de la CCCC pour la coordination du projet, l'animation et la mise en œuvre de certaines actions : 1 ETP (à recruter)
ZONE DE L'ACTION	Communauté de Commune de Cèze Cévennes : 5 communes principalement concernées : Peyremale, Bordezac, Gagnières, Bessèges et Robiac-Rochessadoules. Une action similaire pourrait s'étendre sur le massif forestier limitrophe en Ardèche. Les contacts sont noués pour œuvrer ensemble en ce sens.
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : projet en cours. Diagnostic et concertations visant à produire la feuille de route du projet réalisés en 2023-2024, poursuite du projet par la définition et la priorisation des actions en 2025, recherche de financements puis déploiement des premières actions prioritaires en 2026-2027. Fin de réalisation : 2027 pour la priorisation et le déploiement du plan territorial.

	Certaines actions ont vocation à être pérennisées au-delà de 2027.
PORTEUR DE L'ACTION	Communauté de Communes de Cèze Cévennes, en partenariat avec la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	- Communes, Professionnels locaux de la filière forêt-bois (gestionnaires, exploitants, etc.), Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts, Parc National des Cévennes, Pays Cévennes, etc.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : A déterminer suite à la mission de l'ANCT
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Rapport de l'ANCT • Recrutement d'un(e) Chargé de mission • Nombres de réunions • Nombre d'actions opérationnelles développées • Montant prévisionnel du plan d'actions
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Action en lien avec les programmes développés sur le territoire ardéchois : - Gestion Natura 2000 Pin de Salzmann de Banne par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, - Coordination avec les études de sortie des bois réalisées par le CNPF07, Echanges avec la DDTM30 pour faire évoluer la réglementation autour de la multifonctionnalité des pistes, Lien avec la compétence DFCL exercée depuis 20 ans par la CCCC sur le territoire.
ET COMMENT PRENDRE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le changement climatique est pris en compte par plusieurs composantes : - Réduction du risque incendie : moins de relargage de CO₂ dans l'atmosphère, plus de piège de carbone et de production d'oxygène, Travail mené sur la gestion sélective des essences (entretien préventif, traitement post-incendie, plantations) pour assurer une biodiversité adaptée au terroir et aux changements attendus du climat



ACTION PRIORITAIRE

13. ACTION N° 13 – Développement de la culture forestière auprès du public scolaire et grand public

IONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir la multifonctionnalité de l'espace forestier OO4A. Mieux faire connaître et comprendre la forêt et ses métiers en découlant OO4B. Favoriser "l'usage" respectueux de la forêt OO4C. Informer, communiquer et partager pour une dynamique positive autour de la forêt OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Loisirs et tourisme en forêt
CONSTATS	Les problématiques environnementales se sont diversifiées et intensifiées au cours des dernières années. Le changement climatique s'est accéléré et ses conséquences sur la planète se sont amplifiées mettant en péril nos conditions de vie et l'équilibre du vivant.

	Le département du Gard est particulièrement exposé aux impacts du changement climatique et les gardois.e.s sont d'ores et déjà soumis.e.s à ses effets. L'actualité des derniers étés témoigne de cette réalité : canicules, feux de forêt, sécheresse etc.... Il est urgent d'agir pour minimiser la vulnérabilité du territoire en visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, un processus de transition est en marche et l'action collective en est le catalyseur. Le CPIE du Gard œuvre dans ce sens en proposant au quotidien des projets et actions pour l'émergence de citoyen.ne.s responsables, respectueux.ses de la vie et des Hommes. Elle sensibilise les publics à l'environnement en proposant des programmes d'animations dont la finalité est l'appropriation du territoire de vie dans la perspective de mieux préserver les ressources en présence. Pour que le public puisse devenir acteur dans la préservation du patrimoine forestier, il est important qu'il soit en connaissance des milieux naturels qui l'entourent et des enjeux : la garrigue, la forêt et l'influence du climat méditerranéen sur ces milieux. Il s'agit alors de sensibiliser les individus à la forêt, aux écosystèmes, à la gestion durable des peuplements et à les impliquer dans une démarche d'éco-citoyenneté par l'enrichissement de leur savoir, de prise de conscience et de respect des enjeux environnementaux, paysagers et humains autour de la protection du patrimoine forestier méditerranéen. La sensibilisation des jeunes générations est également indispensable. Le défi est d'autant plus important que les jeunes sont particulièrement exposé.e.s à la désinformation. Les idées reçues et des « Fake news » fleurissent sur les réseaux sociaux et sont responsables en partie de l'inaction climatique. Il est important qu'ils découvrent leur environnement, qu'ils en comprennent les mécanismes et les enjeux d'atténuation et d'adaptation.
ENJEUX DE LA CFT	• Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt • Développement d'une culture forestière propice à la prise en compte des enjeux du dérèglement climatique sur le territoire
OBJECTIFS RECHERCHES	<u>Le CPIE du Gard propose 2 programmes afin de répondre à chacun des publics</u> <u>Objectifs d'un programme grand public :</u> • Faire comprendre les enjeux de ce milieu naturel et son incidence sur la régulation du changement climatique • Sensibiliser à l'impact du changement climatique sur l'écosystème forestier et sur le risque feu de forêt • Sensibiliser à l'adaptation des essences face au changement climatique • Faire découvrir et sensibiliser au patrimoine forestier gardois <u>Objectifs d'un dispositif pédagogique scolaire :</u> La finalité du dispositif résidera dans l'appropriation du territoire de vie des élèves afin de favoriser l'adoption de comportements responsables. Il s'agira de : • Faire découvrir et sensibiliser au patrimoine forestier gardois • Faire comprendre les enjeux de ce milieu naturel et son incidence sur la régulation du changement climatique • Sensibiliser à l'impact du changement climatique sur l'écosystème forestiers

	et le risque feu de forêt
ACTION	<u>Le programme Grand public</u> Les animations pourront prendre différentes formes : ateliers créatifs, balades et randonnées, stands, sorties sportives/culturelles, jeux, ... Voici quelques exemples : « Ma petite histoire de la forêt » - format conférence gesticulée - C'est l'histoire d'un récit personnel mis en scène et qui porte le regard sur le monde de la forêt et de la sylviculture française, Une marche d'approche commentée jusqu'au lieu de rencontre sera l'occasion d'appréhender le milieu forestier qui nous entoure ! « Aux arbres ! » - visite ferme agroforesterie + chantier participatif - Dans la ferme de Bourdiquet, dans notre région sèche de plus en plus soumise à des canicules et feux impactant les cultures et la biodiversité, Simon et Emmanuel ne peuvent envisager une agriculture sans arbres. Allons leur rendre visite pour découvrir les services rendus par les arbres à leurs cultures céréalières et viticoles mais aussi à l'ensemble du monde vivant. « ÉlémenTerre » - Balade - Un petit bain de forêt pour commencer la journée du bon pied ? Alors rendez-vous dans un lieu magique et historique pour respirer l'air et infuser tout le vert de cette forêt aux multiples vertus qui prend soin de nous autant que nous le lui devons. « Rallye climadaptation » – jeu – Un jeu de piste en pleine forêt qui vous permettra d'observer, les liens de l'écosystème forestier à l'Homme mais également au changement climatique. Concernant la communication du programme grand public, le CPIE du Gard mobilisera ses canaux de communication pour le programme : ▪ Diffusion d'un agenda tous les 15 jours sur les radios « radio grille verte » et « radio interval » ▪ Valorisation des animations et sorties sur les réseaux sociaux ▪ Possibilité d'Inscription des sorties dans différents programmes : Fête de la nature, agenda du patrimoine en Occitanie, Festival Nature PNC, ▪ Diffusion dans le guide des animations du CPIE du Gard Par ailleurs, chacune des structures participant au programme de sorties relaie et diffuse l'information sur son territoire d'action et auprès du public local. <u>Dispositif pédagogique scolaire :</u> Le dispositif se déclinera en 4 demi-journées d'intervention avec une progression pédagogique définie suivant les objectifs globaux. La co-construction des interventions avec l'enseignant est privilégiée. En effet, si les objectifs du dispositif sont définis et identiques pour tous les projets, le choix des approches et des outils sont à l'appréciation des éducateur.trice.s et de l'enseignant. Pour chaque projet scolaire, le CPIE du Gard et son réseau promeut la pédagogie active : La pédagogie active est au cœur des méthodes d'apprentissages des éducateurs à l'environnement dont l'objectif est de rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages. Pour cela et afin de réaliser les différentes phases du projet pédagogique, en fonction de la thématique et des élèves, des approches pédagogiques variées sont utilisées : approche sensorielle, ludique, systémique, scientifique, cognitive,... Ainsi, le projet pourra prendre la forme d'interventions sur le terrain (sorties nature,

	visites de sites, ...), en classe, d'ateliers divers, ... Tout au long du projet la question du changement climatique sera appréhendée en tant que facteur aggravant du risque incendie. L'enjeu de la forêt en tant que facteur d'atténuation du réchauffement climatique sera également étudié. Chaque classe bénéficiera de 4 demi-journées d'animation par classe.
RESULTATS ATTENDUS	• Sensibilisation de 24 classes sur 2024-2027 (soit 8 classes par année scolaire sur 3 années scolaires) • 30 demi-journées d'animations Grand Public (soit 10 animations par an sur 3 ans)
NATURE DE L'ACTION	• Un programme d'animation à destination du grand public sur le thème « Forêt, risque incendie et changement climatique ». Les animations sont accessibles à tout public. Les sorties permettent à chacun et chacune, habitant.e du territoire ou touriste de passage, de mieux connaître le patrimoine naturel et culturel du département. • Un dispositif pédagogique à destination des scolaires gardois du cycle 3 (CM1-CM2) sur le thème du patrimoine forestier et du risque incendie en prenant en compte les enjeux du territoire de vie des élèves et notamment les impacts du changement climatique.
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	<u>Programme Grand Public</u> La coordination de l'action par le CPIE du Gard, il s'agira de : ▪ Animer la dynamique du réseau (animation du groupe de travail et coordination des propositions de sorties). ▪ Être le porteur de l'action (rencontre et contacts des acteurs du projet et rédactions/demandes de financement de celui-ci). ▪ Assurer la communication des sorties et participer aux actions de communication du programme ▪ Organiser la mise en œuvre opérationnelle du dispositif et le suivi organisationnel. ▪ Réaliser le bilan des sorties et de l'action en s'appuyant sur une analyse et une synthèse des évaluations (fréquentation, tranche d'âge, origine, remarques des intervenant.e.s et participant.e.s, ...). Pour animer le dispositif de sensibilisation le réseau du CPIE DU Gard dispose de groupes d'animateur.rice.s réuni.e.s au sein des groupes thématiques « Eau, Climat, Risques majeurs » et « Biodiversité » capables d'animer des projets et d'accompagner les enseignant.e.s souhaitant s'impliquer sur ces thématiques. Ces animateur.rice.s sont expérimenté.e.s et possèdent des diplômes scientifiques et/ou des diplômes d'animation. Les missions des éducateur.trice.s à l'environnement dans le projet ▪ Préparer les animations et apporter le matériel inhérent aux animations (outils pédagogiques, cartes, ...) ▪ S'assurer des conditions de sécurité des participants ▪ Animer les sorties ▪ Renseigner l'évaluation de ces interventions à l'aide d'un outil hébergé sur une plateforme internet à l'issue de l'ensemble des animations ▪ Participer à la communication du programme <u>Le Programme scolaire</u> La coordination de l'action par le CPIE du Gard, il s'agira de : ▪ Être le porteur de l'action (rencontre et contacts des acteurs du projet et rédactions/demandes de financement de celui-ci).

	- Assurer la communication du programme auprès des écoles et prendre en charge les inscriptions - Organiser la mise en œuvre opérationnelle du dispositif et le suivi organisationnel. - Réaliser le bilan du programme en s'appuyant sur une analyse et une synthèse des évaluations (fréquentation, tranche d'âge, origine, remarques des intervenant.e.s et participant.e.s, ...). Les éducateur.rice.s à l'environnement sont chargé.e.s de : - Prendre contact avec les enseignant.e.s, les rencontrer pour présenter l'action proposée, échanger sur l'inscription de l'action dans les projets de classes, co-construire avec l'enseignant.e et être force de proposition dans la construction du projet et de ses séances d'animation. - Organiser la planification des séances d'animation et leur déroulement d'un commun accord avec l'établissement scolaire. - Préparer les animations et apporter le matériel inhérent aux animations (outils pédagogiques, cartes, ...) - S'assurer des conditions de sécurité avec les enseignant.e.s dans le cas de sorties de terrain - Réaliser les animations - Renseigner l'évaluation de ces interventions à l'aide d'un outil hébergé sur une plateforme internet à l'issue de l'ensemble des animations Un appui renforcé de la CFT Pays des Cévennes aura lieu pour la recherche de financements en particulier.				
ZONE DE L'ACTION	Territoire CFT – côté département du Gard				
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : 2025 / Fin de réalisation : 2027				
PORTEUR DE L'ACTION	CPIE DU GARD				
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	ONF, CNPF, PNC				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	<u>Montant prévisionnel :</u>				
	Type Dépenses	Quantité	P.U HT	Coût prévisionnel €HT	Coût prévisionnel € TTC
	Programme grand public				
	Interventions des structures membres du CPIE du Gard	30 ¹ / ₂ journées	250 €	7500 €	7500 €
	Participation à la communication du programme (Guide des animations, site internet, réseaux sociaux, ...)	Forfait	200 €	200 €	200 €
	Coordination du CPIE du Gard	Forfait	3080 €	3080 €	3080 €
	Dispositif pédagogique scolaire :				

	Interventions des structures membres du CPIE du Gard	24 classes soit 96 demi-journées	220 €	21 100 €	21 100 €
	Coordination du CPIE du Gard	Forfait	8 440 €	8 440 €	8 440 €
	TOTAL				40 320 €
	Type Recettes			Montant € HT	Montant € TTC
	Pistes : DREAL Alès Mécénat Pays des Cévennes Autofinancement				40 320 €
	TOTAL				40 320 €
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	Bilan qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée sur les items suivants • Préparation de l'intervention • Atteinte des objectifs • Participation, intérêt du public cible • Richesse des contenus et savoirs • Pertinence des outils pédagogiques • Gestion du groupe • Déroulement et gestion du temps				
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Lien avec les dispositifs scolaires et grand public du CPIE du Gard « GARDons notre forêt » en partenariat avec le Département du Gard et la région Occitanie.				
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le département du Gard est particulièrement exposé aux impacts du changement climatique et les gardois.e.s sont d'ores et déjà soumis.e.s à ses effets. L'actualité des derniers étés témoigne de cette réalité : canicules, feux de forêt, sécheresse etc.... Il est urgent d'agir pour minimiser la vulnérabilité du territoire en visant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Pour ce faire, un processus de transition est en marche et l'action collective en est le catalyseur. <u>Programme grand public :</u> • Sensibiliser les habitant.e.s aux impacts du changement climatique sur le patrimoine forestier et expliquer les enjeux de ce milieu naturel ainsi que son incidence sur la régulation de celui-ci • Sensibiliser au risque feu de forêt, phénomène qui s'accroît avec le changement climatique, et favoriser l'adoption d'écogestes pour préserver le milieu forestier <u>Dispositif pédagogique scolaire :</u> La première demi-journée d'intervention est consacrée au changement climatique et ses enjeux pour l'ensemble des dispositifs pédagogiques proposés par le CPIE du Gard et ses membres.				

14. ACTION N°14 - Encourager la gestion forestière du pin des Cévennes (pin de Salzmann)

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4. Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité OO4D. Renforcer l'observation, l'expérimentation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier OO4E. Encourager les actions visant à préserver la biodiversité et les ressources par des approches garantissant la multifonctionnalité
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Environnement et biodiversité en forêt
CONSTATS	Les pinèdes à pin de Salzmann sont des habitats naturels protégés au titre de Natura 2000 et font l'objet d'un travail de préservation depuis plus de 10 ans sur le site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon. Elles sont présentes sur la commune de Mialet au col d'Uglas et à proximité. Le pin des Cévennes ou pin de Salzmann est aujourd'hui l'une des essences forestières les plus rares et menacées en France continentale et sa préservation est une priorité au niveau national mais aussi régional et local. Son état de conservation est actuellement peu favorable sur la commune de Mialet pour les raisons suivantes : risque incendie, dynamique de végétation, concurrence avec le pin maritime (espèce plus dynamique), hybridation avec d'autres pins noirs, etc. Le pin de Salzmann ou pin des Cévennes est une espèce emblématique des Cévennes qui peut atteindre plus de 400 ans. Espèce méditerranéenne, elle résiste bien à la sécheresse et aux maladies ou aux ravageurs comme la chenille processionnaire du pin. En raison de ces capacités, son intérêt pour la sylviculture est grandissant. Les pins des Cévennes du col d'Uglas ont une originalité génétique que l'INRAE d'Avignon a montré lors de leurs travaux et actuellement peu ou pas d'actions forestières in situ en sa faveur sont mis en place pour préserver cette ressource génétique.
ENJEUX DE LA CFT	• Maintien des populations existantes de Pin de Salzmann • Préservation de la biodiversité : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie (pérennisation des ressources, protection des patrimoines naturels et culturels, adaptation des modes d'exploitation, préservation des forêts anciennes et matures, amélioration de la diversité des forêts) • Protection des essences forestières indigènes en voie de disparition • Préservation de la ressource forestière contre les incendies et les menaces du changement climatique
OBJECTIFS RECHERCHES	• Encourager la gestion forestière en faveur du pin de Salzmann et de sa diversité génétique sur la commune de Mialet au lieu-dit col d'Uglas.
ACTION	• Rédaction d'un « plan de gestion conservatoire » en faveur du pin de Salzmann, • Animation foncière auprès des propriétaires forestiers sur le périmètre de présence du pin des Cévennes, • Relancer l'action de communications de 2022 auprès des propriétaires forestiers, • Accompagnement technique préalable et mise en place d'actions de gestion avec les propriétaires en faveur du pin de Salzmann dans un second temps, • Continuer d'améliorer les connaissances sur cette espèce.

RESULTATS ATTENDUS	Engagement de propriétaires dans une gestion forestière en faveur du pin de Salzmann sur la commune de Mialet et Améliorer l'état de conservation et la préservation du Pin des Cévennes
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement (montage de projet, animations, études) et investissement (travaux forestiers, supports de communication)
ZONE D'APPLICATION	Commune de Mialet et sites Natura 2000
CALENDRIER PREVISIONNEL	Année de démarrage : 2024 / Année de fin de réalisation : 2027
MAITRISE D'OUVRAGE	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère (structure animatrice du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet)
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Centre national de la propriété forestière, sites Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet et de la vallée du Galeizon, Parc national des Cévennes, DDTM du Gard, commune de Mialet, Syndicat des forestiers Privés du Gard, Pays des Cévennes (CFT), etc.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : - Temps de travail intégré dans les missions des agents des sites Natura « Vallée Gardon de Mialet » et « Vallée du Galeizon ». - Temps de travail intégré pour partie (pour le montage du projet) dans les missions des agents du Centre Régional de la Propriété Forestière et du Parc national des Cévennes. - Temps de travail intégré dans les missions de l'agent de la CFT du Pays des Cévennes. - Montants pour l'appui technique dédié, l'animation foncière et études : à déterminer durant le montage du projet. - Recettes à y associer : Contrats Natura 2000 ? ADEVBOIS / DRAAF ?
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	• Réalisation d'un plan de gestion conservatoire en faveur du pin de Salzmann • Nombre de propriétaires contactés • Nombre de propriétaires accompagnés • Nombre de propriétaires engagés dans la gestion forestière en faveur du pin de Salzmann sur leurs parcelles • Réalisation de document de gestion durable • Surface engagée dans une gestion en faveur du pin de Salzmann • Documents ou réunions d'information réalisés
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Natura 2000, ...
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Du fait de sa résistante à la sécheresse, le pin des Cévennes est une espèce d'avenir pour la forêt dans un contexte de changement climatique. La préservation de sa ressource génétique est un enjeu pour l'avenir.

15. ACTION N° 15 - Création d'un comité de pilotage "Eau & Forêt" sur le Pays des Cévennes

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	O4/ Faire valoir la multifonctionnalité de l'espace forestier OO4C. Mettre en avant l'observation, les compétences et l'expérimentation en matière forestière OO4D. Renforcer l'observation et le partage des connaissances autour de l'espace forestier et de la filière
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Environnement et biodiversité en forêt
CONSTATS	Les préoccupations des élu(e)s pour répondre aux réponses sociétales portent entre autres sur la préservation des quantités d'eau à l'avenir pour l'eau potable, l'agriculture, les activités économiques, le tourisme. Il est parfois évoqué les tensions d'usages entre amont et aval des bassins versants, le rôle des arbres lors de grandes crues, le rôle de « pompe à eau » de certaines essences, etc. Les deux intercommunalités ont la compétence eau potable. En 2020, Alès Agglomération a créé un plan décennal pour définir sa politique de l'eau dans les objectifs de « répondre aux exigences réglementaires, aux enjeux de développement durable et de préparer l'avenir du territoire ». Les élu(e)s du Pays ont fait le choix en 2018 d'intégrer les deux Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sur le territoire au sein de son COPIL. La 3e CFT pour 2018 – 2021 comprenait l'action de chantiers-test, portée par le Syndicat des Forestiers privés du Gard, intitulée « Chantiers test : Acquisition de références technico-économiques, écologiques et sociales pour une récolte des bois raisonnée », qui avait notamment pour objet d'étudier les « chemins de l'eau » (objet de la visite du 04/04 matin). La CFT avait notamment appuyé la recherche de partenaire financier (Alès Agglomération et programme LEADER porté par le Gal Cévennes) et a participé à la communication autour de l'action. Le thème « Eau & Forêt » a été relevé prioritaire lors du montage de la 4e CFT, sans porteur d'action identifié sur ce thème. Toutefois cette priorité s'est traduite par le suivi des travaux menés par l'association Forêt Méditerranéenne, dont le Pays est membre. 4 forêts domaniales du Pays des Cévennes ont été créées dans le cadre de la politique « Restauration de Terrain de Montagne » (RTM), afin de lutter contre l'érosion des sols et les forts ruissèlements, notamment du fait de la surexploitation agricole et des épisodes cévenols. Cette histoire a toutefois été oubliée. Ainsi les élu(e)s de la CFT recherchent à travailler ce thème sur un plan opérationnel. Par ailleurs, les EPTB des Gardons et AB Cèze, coordinateurs des politiques de l'eau sur ce territoire sont intéressés par le thème, sans toutefois pouvoir déterminer encore d'actions concrètes.
ENJEUX DE LA CFT	• Protection des habitants contre le risque incendie, inondation, érosion des sols • Préservation de l'environnement et intégration de la gestion de la ressource en eau : mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie (pérennisation des ressources, protection des patrimoines naturels et culturels, adaptation des modes d'exploitation, préservation des forêts anciennes et matures, amélioration de la diversité des forêts et choix des essences adaptées) • Préservation de la ressource forestière contre les menaces du changement climatique

	- Développement d'une culture forestière propice à la prise en compte des enjeux du dérèglement climatique sur le territoire - Prise en compte efficiente de la stratégie de la CFT dans les autres politiques de développement territorial												
OBJECTIFS RECHERCHES	- Créer un espace de dialogue entre les acteurs de l'Eau & de la Forêt dédié à ce thème - Créer un plan d'actions sur le moyen terme												
ACTION	- Réunion préparatoire sur le cadrage du lancement : composition, missions, choix des propositions de techniques/outils de concertation pour la construction du plan d'actions - COPIL de lancement : discussion et validation d'une méthodologie pour la construction d'un plan d'actions - Synthèse des travaux et initiatives menés sur ce thème en Cévennes - COPIL intermédiaire : restitution de l'état des lieux travail sur la Stratégie, pistes d'actions - Travail sur les fiches-actions opérationnelles - COPIL final : validation du plan d'actions / couplé à une conférence de presse												
RESULTATS ATTENDUS	- Construction d'une COPIL - Création d'un plan d'actions à moyen terme sur le thème - Prise en compte de ces travaux dans les futurs PTGE												
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation												
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	Temps de travail intégré dans les missions des agents des EPTB Temps de travail intégré dans les missions de la CFT du Pays des Cévennes												
ZONE DE L'ACTION	Réseau hydrographique des EPTB des Gardons et AB Cèze, compris dans le pourtour du Pays des Cévennes												
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : Décembre 2024 Fin de réalisation : Octobre 2027												
PORTEUR DE L'ACTION	EPTB Gardons, EPTB AB Cèze et Pays des Cévennes												
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Services de l'Eau d'Alès Agglomération et de la CC De Cèze Cévennes, Association Forêt Méditerranéenne, CRPF, ONF, Syndicat des Forestiers du Gard, COFOR, Antenne du CNRS de Saint-Christol-lez-Alès, PNC et OFB.												
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : <table><tr><td>Type Dépenses</td><td>Coût €HT</td><td>Coût € TTC</td></tr><tr><td>Frais de réception et communication</td><td>416,7 €</td><td>500 €</td></tr><tr><td>Type Recettes</td><td>Montant €HT</td><td>Montant € TTC</td></tr><tr><td>Autofinancement des porteurs d'action</td><td>416,7 €</td><td>500 €</td></tr></table>	Type Dépenses	Coût €HT	Coût € TTC	Frais de réception et communication	416,7 €	500 €	Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC	Autofinancement des porteurs d'action	416,7 €	500 €
Type Dépenses	Coût €HT	Coût € TTC											
Frais de réception et communication	416,7 €	500 €											
Type Recettes	Montant €HT	Montant € TTC											
Autofinancement des porteurs d'action	416,7 €	500 €											
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	- Nombre et type de réunions / visites - Nombre et types de partenaires associés - Création du COPIL - Création d'un plan d'actions												

LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	Cette action est à lier aux travaux du cycle « Forêt, sol, eau » de l'association Forêt Méditerranéenne. L'idée est que les potentielles actions qui pourraient découler de cette action puissent intégrer les Plans Territoriaux de Gestion de l'Eau des bassins versants des Gardons et de la Cèze et leurs PAPI respectifs ou les politiques de l'eau des intercommunalités.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	Le dérèglement climatique accroît les défis autour de la quantité et qualité des eaux. L'intégration du rôle de la Forêt sur les cycles de l'Eau, en tentant de dégager des actions opérationnelles pourra être d'apporter une approche transversal innovante sur ce territoire.

16. ACTION N° 16 - Animation de la Charte Forestière de Territoire 2024-2027 du Pays des Cévennes

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES DE LA CFT CONCERNEE	Tous
THEMATIQUES REGIONALES CONCERNEES	Suivi - Animation
CONSTATS	La forêt occupe une place importante sur le Pays des Cévennes (78 800 ha, soit environ les 2/3 du territoire). Aussi, la filière Forêt-Bois du Pays est composée d'environ 600 établissements, représentant 1000 emplois et 7 scieries (le Gard en compte 10 au total). Ainsi le Pays travaille depuis près de 15 ans sur la thématique forestière. En 2018, les élus du Pays Cévennes ont choisi avec leurs partenaires de doter à nouveau ce territoire d'une politique forestière définie sur 6 ans (2018-2024), via une Charte Forestière de Territoire. Son animation et coordination est portée par le Pays. Une commission de 20 élu(e)s du Pays est chargée de son pilotage et 54 structures partenaires ont été associées à cette démarche au sien d'un Comité de pilotage. Après un plan de 23 actions mis en œuvre sur 2021-2024, un nouveau plan de 15 actions a été défini pour 2021-2024, mené par 16 porteurs d'actions différents (dont 12 publics et 4 privés). Un emploi à temps plein est dédié à l'élaboration, mise en œuvre, animation, évaluation de la CFT.
ENJEUX DE LA CFT	Tous
OBJECTIFS RECHERCHES	• Poursuivre les dynamiques pour renforcer la culture forestière du territoire • Prioriser davantage les actions inscrites à la CFT, afin de prioriser les interventions • Renforcer les liens entre porteurs d'actions et le réseau d'acteurs de la CFT • Maintenir les contributions de la CFT au sein des autres politiques territoriales • Renforcer l'implication de l'ensemble des élu(e)s du Pays et des structures partenaires dans la gouvernance de la CFT • Renforcer la communication auprès du grand public • Améliorer les partenariats avec la presse locale • Développer des liens de travail avec les acteurs culturels

ACTION	Par thèmes de mission d'animation de la CFT, voici les actions qui seront menées : Actions 1 : Organisation et animation de la gouvernance pour une mise en œuvre concertée et partagée de la CFT - 4% du temps de travail de l'agent de la CFT De 2021 à 2024, il y aura 6 commissions des élu(e)s (chaque année, en début et fin d'année), 4 comités de pilotage (chaque année, au 1^{er} trimestre et un en décembre 2021), deux visites sur site à partir de 2022 (à déterminer : une action, une entreprise, une forêt, etc;), 4 réunions du Groupe Communication, d'autres groupes de travail ou comités techniques à définir. Action 2 - Accompagnement des porteurs de projet publics/privés du territoire pour appuyer l'émergence et/ou la réalisation d'actions en faveur de la forêt, de ses filières et ses usages - 7% Il s'agit d'accompagner ou de suivre d'autres actions non inscrites à la CFT, à la condition qu'elles s'inscrivent dans la Stratégie de la CFT. Action 3 - Suivi continu des actions menées dans le cadre de la CFT Pays Cévennes et évaluation à mi-parcours de la stratégie forestière - 42% (dont 3% pour l'évaluation) L'animation mènera un « suivi normal » des actions N° 1, 2, 4, 7, 12, 13 et 14 de la CFT. A la demande des porteurs d'actions en 2024, elle mènera un « accompagnement renforcé » des actions N° 3, 5, 8, 11 et 15 de la CFT. De janvier 2027 à septembre 2027, l'évaluation du plan d'actions 2024-2027 sera menée. Environ 18 jours de l'animation de la CFT y seront consacrés. Action 4 - Communication et sensibilisation autour de la forêt, et notamment de la Charte forestière de territoire, pour une meilleure appréhension par les acteurs locaux - 11% De 2024 à 2027, sont à réaliser : 4 newsletters, 30 émissions de Palabres en Forêt, rédactions de nouveaux articles sur le site Internet et communiqués de presse. Il pourra s'agir également de participations à des événements qui s'inscrivent dans les actions, ou la Stratégie de la CFT. Action 5 - Veille et diffusion d'information en lien avec la thématique forestière auprès des acteurs locaux - 2% Veille et diffusion d'informations en continu, en lien avec les actions ou la Stratégie de la CFT. Action 6 - Participation aux réseaux pour contribuer aux objectifs des politiques régionales, favoriser les échanges et la transversalité - 4% Participation aux réseaux suivants : Réseau régional des territoires forestiers (UR COFOR), Réseau régional des prescripteurs bois (FIBOIS), Commission Forêt (PNC), Réunions Association Forêt Méditerranéenne, Comité technique du GAL Cévennes, Parlement de la Montagne Occitanie, Groupe Forêt-Bois Commissariat Massif-Central. Action 7 - Mise en œuvre d'actions de la CFT portées par le Pays des Cévennes - 30% Mise en œuvre des actions N°6, 9 et 10 de la CFT.
RESULTATS ATTENDUS	- Réalisation des 15 actions de la CFT 2024-2027 (horas animation de la CFT) - Communication autour des actions de la CFT - Evaluation quantitative à mi-parcours 2027 - Prise en compte de la CFT dans d'autres politiques territoriales - Emergence de nouvelles actions Forêt-Bois sur le territoire en cohérence avec la Stratégie de la CFT

	- Reconnaissance de la CFT comme un interlocuteur, espace de dialogue et partenaire sur la thématique Forêt-Bois - Participation régulière des membres de la CFT - Implication plus soutenue des élu(e)s du Pays des Cévennes - Développement d'un réseau citoyen contribuant à faire vivre la CFT																				
NATURE DE L'ACTION	Fonctionnement : animation, coordination, études																				
MOYENS HUMAINS DE SUIVI DE L'ACTION	1 ETP de novembre 2024 à novembre 2027 (CDD : 01/11 au 31/12/2024 – CDI : 01/01/2025)																				
ZONE DE L'ACTION	Pays des Cévennes <i>Coopération avec le PETR Sud-Lozère pour les actions n°6, 8 et 10</i> <i>Coopérations avec le PETR Sud-Lozère et le PETR Causses Cévennes pour les actions n°3, 9, 11</i> <i>Coopérations avec l'Ardèche pour l'action n°8 et 10</i>																				
CALENDRIER PREVISIONNEL	Démarrage : 01/11/2024 Fin de réalisation : 01/11/2027																				
PORTEUR DE L'ACTION	Syndicat mixte du Pays des Cévennes																				
PARTENAIRES TECHNIQUES PRESENTIS	Membres du COFIL de la CFT / Porteurs d'actions accompagnés / Partenaires du développement forestier ou local en lien avec la Stratégie de la CFT																				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Montant prévisionnel : <table> <tr> <th>Type Dépenses</th><th>Coût prévisionnel € TTC</th></tr> <tr> <td>Animation de la CFT 2024-2027 (selon coût éligible à l'appel à projet SLDF)</td><td>127 274,4</td></tr> <tr> <td>Frais de structures (idem)</td><td>19 091,16</td></tr> <tr> <td>Frais de déplacements (idem)</td><td>6 363,72</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>152 729,28</td></tr> <tr> <th>Type Recettes</th><th>Montant € TTC</th></tr> <tr> <td>FEADER – PSN Occitanie – Stratégies Locales de Développement Forestier (60%)</td><td>91 637,57</td></tr> <tr> <td>Région Occitanie (20%)</td><td>30 545,86</td></tr> <tr> <td>Autofinancement (20%)</td><td>30 545,86</td></tr> <tr> <td>TOTAL</td><td>152 729,28</td></tr> </table>	Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC	Animation de la CFT 2024-2027 (selon coût éligible à l'appel à projet SLDF)	127 274,4	Frais de structures (idem)	19 091,16	Frais de déplacements (idem)	6 363,72	TOTAL	152 729,28	Type Recettes	Montant € TTC	FEADER – PSN Occitanie – Stratégies Locales de Développement Forestier (60%)	91 637,57	Région Occitanie (20%)	30 545,86	Autofinancement (20%)	30 545,86	TOTAL	152 729,28
Type Dépenses	Coût prévisionnel € TTC																				
Animation de la CFT 2024-2027 (selon coût éligible à l'appel à projet SLDF)	127 274,4																				
Frais de structures (idem)	19 091,16																				
Frais de déplacements (idem)	6 363,72																				
TOTAL	152 729,28																				
Type Recettes	Montant € TTC																				
FEADER – PSN Occitanie – Stratégies Locales de Développement Forestier (60%)	91 637,57																				
Région Occitanie (20%)	30 545,86																				
Autofinancement (20%)	30 545,86																				
TOTAL	152 729,28																				
INDICATEURS DE SUIVI ET DE REALISATION	- Nombre d'actions amorcées - Nombres d'actions en cours - Nombre d'actions achevées - Nombre d'actions abandonnées - Nombre de réunions de la Commission des élu(e)s - Nombre de réunion du Comité de pilotage - Nombre de groupes de travail spécifiques créés, thématiques, et nombre de réunions																				

	• Réalisation de l'évaluation à mi-parcours de la CFT (2023) • Montant subvention pour l'animation de la CFT • Nombre d'actions de la CFT • Nombre de porteurs d'actions • Nombre de nouvelles actions menées (en dehors du plan d'actions initial de la CFT)
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	La Stratégie a vocation à être partagée et diffusée à l'ensemble des politiques de développement territorial, notamment celles mises en œuvre par ses EPCI membres. Elle est en lien avec le SCoT, ou le CRTE porté par le Pays des Cévennes. Également le PCAET d'Alès Agglomération. Le Pays des Cévennes est membre au titre de sa CFT du Réseau des Territoires Forestiers Occitanie (animé par l'Union régional des Collectivités Forestières), du Réseau des prescripteurs bois Occitanie (animé par FIBOIS Occitanie), de la Commission Forêt du Parc national des Cévennes, du Comité technique du GAL Cévennes, du Parlement de la Montagne Occitanie et du Groupe Forêt-Bois Massif-Central coordonné par le Commissariat de massif. Il a adhéré aussi à l'association Forêt Méditerranée et au Pôle de compétitivité Forêt-Bois Xylofutur (notamment pour l'action sur la chimie verte). En décembre 2024, le Pays des Cévennes lance le « Club du bois local » auprès des agents des 2 EPCI membres du Pays afin de dynamiser la construction et aménagements dans la commande publique.
ET COMMENT PREND ON EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?	La Stratégie forestière de la CFT du Pays des Cévennes établie pour 6 ans (2024-2030) est constituée de 3 fils conducteurs et 4 orientations stratégiques. Le 1er principe conducteur est la prise en compte du dérèglement climatique dans toutes les actions de la CFT : « Face aux impacts du dérèglement climatique : • adapter notre forêt : par le choix des essences forestières, types de gestion forestière menées, etc. • faire de la forêt un outil de lutte contre le changement climatique : utilisation du bois comme matériau et énergie de substitution • étudier en permanence les conséquences du dérèglement climatique »

D. Le calendrier du projet : durée et phasage

Le calendrier prévisionnel de **réalisation du projet** se déroulera sur 3 ans, du **1^{er} novembre 2024 au 1^{er} novembre 2027**.

Pour l'action 1 de l'animation de la CFT :

- Des **points réguliers entre les élus référents et l'animateur/trice** auront lieu en **amont de chaque Commission des élus** et un point hebdomadaire a été instauré depuis 2019.
- **2 commissions des élu(e)s** aura lieu **chaque année en début et fin d'année**.
- **1 comité de pilotage** auront lieu **chaque année au premier semestre**, à la suite de la Commission des élus.
- **1 revue de projet** : lors des COPIL, 2-3 actions de la CFT sont présentées en détail, mais pas toutes. Le COPIL a souhaité instaurer **au moins une revue de projet, en milieu de programme**, invitant l'ensemble des membres du COPIL pour donner la vision d'ensemble des actions de la CFT
- **1 séminaire des élu(e)s** : des élections ont lieu en 2026 et il s'agirait de construire une journée de « formation » des élu(e)s autour des grandes problématiques forestières, ce qu'est la CFT et informer des actions menées
- **1 visite sur site** d'une action inscrite à la CFT, d'une entreprise locale, ou d'un acteur forestier, ou d'une action de la CFT sera proposée **chaque année** pour les élu(e)s et partenaires du COPIL.

Ci-après le calendrier prévisionnel de réalisation du suivi-animation de la CFT :

N°	Action	2024	2025	2026	2027
1	Action 1 - Organisation et animation de la gouvernance pour une mise en œuvre concertée et partagée de la CFT	1 commission des élus 1 réunion du Groupe Communication - Une visite sur site (visite du bâtiment en bois local de la Grotte de la Salamandre) - Autres groupes de travail à définir	2 commissions des élus 1 comité de pilotage 1 réunion du Groupe Communication - Une visite sur site (visite de l'entreprise Bois & Via ou de l'Accent) - Autres groupes de travail à définir	2 commissions des élus 1 comité de pilotage 1 revue de projet 1 Séminaire des élu(e)s 1 réunion du Groupe Communication - Une visite sur site - Autres groupes de travail à définir	1 commission des élus 1 comité de pilotage 1 réunion du Groupe Communication - Une visite sur site - Autres groupes de travail à définir
2	Action 2 - Accompagnement des porteurs de projet publics/privés du territoire pour appuyer l'émergence et/ou la réalisation d'actions en faveur de la forêt, de ses filières et ses usages	Autres appuis en fonction de l'émergence de nouvelles actions ou de la sollicitation des porteurs d'actions en cours			
3	Action 3 - Suivi continu des actions menées dans le cadre de la CFT Pays Cévennes et évaluation de la stratégie forestière	Suivi normal des actions N° 1, 2, 6, 7, 10 Accompagnement spécifique actions N° 5, 8	Suivi normal des actions N° 1, 2, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 14 Accompagnement spécifique actions N° 3, 5, 8, 11, 15	Suivi normal des actions N° 1, 4, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 14 Accompagnement spécifique actions N° 3, 5, 8, 11, 15	Suivi normal des actions N° 6, 9, 10, 13, 14 Accompagnement spécifique actions N° 3, 5, 8, 15 Evaluation à mi-parcours de la CFT de janvier 2027 à novembre 2027
4	Action 4 - Communication et sensibilisation autour de la forêt, et notamment de la Charte forestière de territoire, pour une meilleure appréhension par les acteurs locaux	1 newsletter 2 émissions de Palabres en Forêt - Rédactions de nouveaux articles sur le site Internet et communiqués de presse	2 newsletters 10 émissions de Palabres en Forêt - Rédactions de nouveaux articles sur le site Internet et communiqués de presse	2 newsletters 10 émissions de Palabres en Forêt - Rédactions de nouveaux articles sur le site Internet et communiqués de presse	1 newsletter 8 émissions de Palabres en Forêt - Rédactions de nouveaux articles sur le site Internet et communiqués de presse
5	Action 5 - Veille et diffusion d'information en lien avec la thématique forestière auprès des acteurs locaux	Veille et diffusion d'information en continu			
6	Action 6 - Participation aux réseaux pour contribuer aux objectifs des politiques régionales, favoriser les échanges et la transversalité	En continu Participation aux réseaux suivants : Réseau régional des territoires forestiers (UR COFOR), Réseau régional des prescripteurs bois (FIBOIS), Commission Forêt (PNC), Comité technique du GAL Cévennes, Réunions Association Forêt Méditerranéenne, Groupe Forêt-Bois du Commissariat Massif-Central			

Tableau 12 - Calendrier de l'animation de la CFT sur 2024-2027

Ci-après le calendrier prévisionnel de réalisation des actions :

N°	Action	2024	2025	2026	2027
1	Programme local d'aides forestières / Phase 3				
2	Développement de chantiers forestiers participatifs				
3	Adaptation des guides de stations forestières au dérèglement climatique				
4	Animation "ASEV des Pins" - Phase 2				
5	Appui à la construction en bois local / Phase 3				
6	Création d'une micro-filière autour de la résine de pin maritime				
7	Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une formation ossature bois				
8	Création d'une micro-filière autour des tanins de châtaignier				
9	Fête de la Forêt des Cévennes				
10	Valorisation du pin maritime des Cévennes				
11	Appui à l'émergence d'une étude de faisabilité pour le développement de la filière piquets de châtaignier				
12	Priorisation & déploiement du plan territorial de réduction du risque incendie				
13	Développement de la culture forestière auprès du public scolaire et grand public				
14	Préservation du Pin de Salzmann				
15	Création d'un COPIL "Eau & Forêt" sur le Pays des Cévennes				
16	Animation Suivi et Evaluation de la Charte Forestière de Territoire				

Tableau 13 - Calendrier des actions sur la CFT 2024-2027

E. Gouvernance : Les partenaires du projet et leur implication dans les différentes actions

La Stratégie de la CFT est pilotée par une Commission des élu(e)s. L'élu référent est M. Patrick DELEUZE (Vice-président du Pays, en charge de la Forêt). Des points réguliers (hebdomadaires, au moins d'une heure) entre l'élu référent et l'animatrice ont été instaurés depuis 2019.

La Commission des élu(e)s est animée la chargée de mission de la CFT. Elle a notamment pour objet de :

- Préparer et décider des actions prioritaires chaque année
- Préparer les Comités de pilotage
- Décider la révision de la composition du Comité de pilotage
- Valider le rapport d'activités annuel
- Préparer et décider la révision de la Charte si nécessaire
- Préparer et valider le rapport d'évaluation de la CFT
- Echanger sur les points positifs et les difficultés rencontrées
- Suivre l'état d'avancement de la Charte, etc.

Cette stratégie est concertée et partagée avec des partenaires thématiques du Pays des Cévennes, au sein du Comité de pilotage de la CFT, dont la composition a été construite par le Comité des élus. Il est animé par la chargée de mission de la CFT. Il a notamment pour objet de :

- Rendre son avis sur les actions prioritaires de l'année en cours
- Rendre son avis sur le rapport d'activités annuel
- Faire intervenir des porteurs d'actions

- Rendre son avis sur la révision de la Charte si nécessaire
- Faire remonter et échanger sur les points positifs et les difficultés rencontrées
- Rendre son avis sur le rapport d'évaluation de la CFT
- Suivre l'état d'avancement de la Charte, etc.

En 2024, il y a trois "groupes de travail" animé par le Pays des Cévennes : "Communication", "Valorisation du Pin maritime" et "Filière Forêt-Bois".

1. Commission des élu(e)s de la CFT

La Commission du Pays des Cévennes (nommé « Comité des élu(e)s » dans la méthodologie des CFT d'Occitanie de l'URCOFOR) a été installée par la délibération CS2020_03_06 du Comité syndical du Pays des Cévennes.

C'est une commission permanente et le Pays en comporte seulement deux (celle du SCoT et la CFT), ce qui montre l'engagement politique fort du syndicat pour sa politique forestière.

Elle comprend 20 membres (4 suppléants ont été ajoutés à la demande des membres permanents) :

EPCI	Membres	COMMUNES
CC de Cèze Cévennes	Didier CAYRON	BORDEZAC
CC de Cèze Cévennes	Jacques MOLLE	BESSEGES
Alès Agglomération	Bernard HILLAIRE	SAINT JEAN DE VALERISCLE
Alès Agglomération	Hélène BON	BROUZET LES ALES
	Emmanuelle GENEVET (suppléante)	
CC de Cèze Cévennes	Henri CHALVIDAN	ROBIAC ROCHESSADOULE
Alès Agglomération	Guy MANIFACIER	SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE
Alès Agglomération	Marielle VIGNE	TORNAC
	Nicole DUMONDH (suppléante)	
Alès Agglomération	Adrien CHAPON	SAINT PAUL LA COSTE
Alès Agglomération	Guilhem LEMARIE	ANDUZE
Alès Agglomération	Laure BARAFORT	LAMELOUZE
Alès Agglomération	Marc SASSO	LE CHAMBON
	Daniel DEMATEÏS (suppléant)	
CC de Cèze Cévennes	Olivier MARTIN	GAGNIERES
Alès Agglomération	Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD
Alès Agglomération	René MEURTIN	SENECHAS
	Didier DOYELLE (suppléant)	
Alès Agglomération	Jérôme BASSIER	MEJANNES-LE-CLAP
Alès Agglomération	Liliane ALLEMAND	VEZENOBRES
Alès Agglomération	Geneviève COSTE	ALLEGRE-LES-FUMADES
Alès Agglomération	Yannick LOUCHE	CENDRAS
Alès Agglomération	Georges RIBOT	SOUSTELLE
Alès Agglomération	Jack VERRIEZ	MIALET

CC : Communauté de communes

SMPC : Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Tableau 14 - Liste des membres de la Commission de la CFT

2. Comité de pilotage de la CFT

Le Comité de pilotage du Pays des Cévennes (nommé « Comité de suivi » dans la méthodologie des CFT d'Occitanie de l'URCOFOR) a été installé par la délibération CS2018_01_02 du Comité syndical du Pays des Cévennes. Sa composition a évolué depuis sa création.

A noter qu'il s'appuie sur les structures « têtes de réseaux » pour la filière forêt-bois, sauf pour les gestionnaires forestiers pour lesquels il n'y en a pas, et sont donc représentés individuellement. La Mission Chaleur Renouvelable n'est pas une structure en tant que telle, étant un service de la CCI du Gard. Des intercommunalités, communes ou syndicats sont membres au titre de leur portage d'animation de site Natura 2000.

Il rassemble la Commission des élu(e)s et 54 structures partenaires :

Structure
ADEME
AEF Jérôme LOUVET
AGENCE DE DEV ECO MYRIAPOLIS
ALCINA
ALES AGGLOMERATION
ASSOCIATION CEZE ET GANIERES
CAUE DU GARD
CC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES - TERRE SOLIDAIRE
CC CEVENNES AU MONT-LOZERE
CC DE CEZE CEVENNES
CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
CIVAM DU GARD
COLLECTIVITES FORESTIERES DU GARD
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
COOPERATIVE FORÊT PRIVEE LOZERIENNE & GARDOISE
CPIE DU GARD
DDTM
DRAAF
DREAL
ECOLE DES MINES
ENTENTE POUR LA FORÊT MEDITERRANENNE
EPTB AB CEZE
EPTB DES GARDONS
Expert forestier Vincent GARAUD
FACEN
FCBA
FEDERATION DE PECHE DU GARD
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD
FIBOIS
FORET EVOLUTION
FORÊT MEDITERRANEENNE

GAL DES CEVENNES AU RHÔNE
MAIRIE ANDUZE
MISSION CHALEUR RENOUVELABLE DU GARD
OFFICE DE TOURISME D'ALES AGGLOMERATION / CEVENNES TOURISME
OFFICE DE TOURISME DE CEZE CEVENNES
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
PARC NATIONAL DES CEVENNES
PETR SUD-LOZERE
REGION OCCITANIE
RELANCE
SAFER
SDIS DU GARD
SOS FORÊT CEVENNES
SOUS-PREFECTURE D'ALES
SYNDICAT APICOLE DU GARD
SYNDICAT DES FORESTIERS DU GARD / GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER DU GARD
SYNDICAT DES HAUTES VALLES CEVENOLES
SYNDICAT DES RECOLTANTS ET SCIEURS LOZERE ET GARD - FNB
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU MONT-LOZERE
SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON
UR COFOR

Tableau 15 - Liste des membres du COPIL de la CFT

Le PETR Causses Cévennes est invité au COPIL, depuis 2023, avec sa relance de CFT. Sa participation devra être officialisée par délibération ultérieurement. Une refonte de la composition aura peut-être lieu en 2025.

En effet, suite à l'évaluation de la CFT 2018-2024, le COPIL a retenu comme recommandation de rencontrer sur 2024-2027 les membres du COPIL ne participant pas, afin de renforcer la gouvernance de la CFT. Car actuellement, il est estimé que 46% des structures membres participent régulièrement, contre 54% donc.

3. Autres groupes de travail de la CFT

Le COPIL du 29/05/2018 avait acté la création de 3 groupes de travail :

1. Communication
2. Pin maritime
3. Filière Forêt-Bois

Un appel à participation avait été lancé lors du COPIL, puis par courriel. Ces groupes rassemblent donc des élu(e)s et des structures partenaires. Lors de changement d'élue(s) ou de personnel, il leur proposé d'intégrer ces groupes.

Les deux premiers groupes sont régulièrement mutualisés avec la CFT du PETR Sud-Lozère, portant des actions communes.

Par ailleurs, un comité de pilotage a été dédié autour du projet sur la résine du pin maritime. Il est mutualisé avec la CFT du PETR Sud-Lozère.

D'autres groupes de travail, ou comités techniques pourront être créés par le COPIL durant la CFT 2024-2027, en tant que de besoin.

F. Indicateurs

Chaque indicateur d'actions sont inscrits sur les fiches-actions.

Pour l'animation, les indicateurs sont classés selon les 6 actions du suivi-animation de la CFT :

Action 1 / Gouvernance

- Nombre de réunion du Comité de pilotage
- Nombre de réunions de la Commission des élu(e)s
- Nombre de réunions avec les élus référents
- Nombre de groupes de travail spécifiques créés, thématiques, et nombre de réunions
- Nombre de visites organisées et types

Action 2 / Accompagnement des porteurs de projet publics/privés hors CFT

- Nombre et types de contacts/ de sollicitations (en dehors du plan d'actions de la CFT)
- Nombre de porteurs de projets accompagnés et thématiques d'accompagnement (en dehors et au-dedans du plan d'actions de la CFT)
- Nombre de projets aboutis
- Montants des financements obtenus
- Nombre de nouvelles actions menées (en dehors du plan d'actions de la CFT)

Action 3 / Suivi continu des actions de la CFT & Évaluation à mi-parcours de la CFT

- Nombre d'actions amorcées
- Nombres d'actions en cours
- Nombre d'actions achevées
- Nombre d'actions abandonnées
- Nombre d'actions ajoutées
- Nombre d'actions de la CFT
- Nombre de porteurs d'actions
- Réalisation de l'évaluation de la CFT

Action 4 / Communication

- Nombre de newsletters diffusées
- Nombres d'émission de radio "Palabres en Forêt"
- Nombre d'articles créés sur le site Internet
- Nombre de communiqués de presse
- Nombre de participations à des évènements

Action 5 / Veille

- Types de sujets relayés
- Thématiques de veilles particulières (approfondies)

Action 6 / Réseaux

- Nombre de réunions de réseau et/ou d'échanges où l'animateur a participé

Pour la synthèse des indicateurs des actions :

N°	Action	Indicateurs associés
1	Programme local d'aides forestières / Phase 3	• Nombre de propriétaires bénéficiaires de ces actions • Surfaces de forêts concernées par ces actions • Nombre et types d'opération de gestion • Nombre d'actions d'animation, sensibilisation
2	Développement de chantiers forestiers participatifs	• Nombre et types de journées-chantier réalisées • Nombre de participants aux journées-chantier • Nombre de propriétaires accueillant les journées-chantier
3	Adaptation des guides de stations forestières au dérèglement climatique	• Nombre de rencontres du groupe de travail • Edition des guides mis à jour • Nombre de sessions de formation organisées et nombre de participants
4	Animation "ASEV des Pins" - Phase 2	• Nombre de propriétaires contactés et surfaces • Nombre de diagnostics forestiers et surfaces • Nombre et types d'opérations sylvicoles envisagées, types de peuplements et volumes de bois associés • Nombre et type de nouveaux documents de gestion durable envisagés • Nombre et types d'outils de communication mis en place • Nombre et types de réunions et nombre et types de participants
5	Appui à la construction en bois local / Phase 3	• Nombres de communes sensibilisées • Nombre d'entreprises sensibilisées • Nombre de projets identifiés/accompagnés
6	Création d'une micro-filière autour de la résine de pin maritime	• Nombre de rencontres du groupe de travail RESINE • Nombre de comités de pilotage Pin maritime • Nombre d'actions mises en œuvre dans le programme R&D • Nombre de dossiers déposés et montants de financements obtenus
7	Etude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une formation ossature bois	• Nombre de réunions • Nombre d'entreprises de filière forêt-bois locale associées • Si opportunité démontrée : Création d'un module de formation • Si opportunité démontrée : Montant et types de financements pour la création de la formation • Si opportunité démontrée : Capacité d'accueil de la formation
8	Création d'une micro-filière autour des tanins de châtaignier	• Nombre de réunions • Réalisation des études de recherches • Nombre et type de partenariats
9	Fête de la Forêt des Cévennes	• Nombre d'évènements organisés • Nombre de visiteurs

		• Nombre d'acteurs présents dont nombre d'entreprises de la filière forêt-bois présentes • Nombre de mécènes • Nombre d'animations
10	Valorisation du pin maritime des Cévennes	• Nombre de diffusion sur le document Pin maritime • Nombre de pièces de mobilier extérieur commandées - Volume associé • Nombre d'échanges avec les partenaires ardéchois
11	Appui à l'émergence d'une étude de faisabilité pour le développement de la filière piquets de châtaignier	• Réalisation de l'étude • Réalisation de chantiers produisant des piquets • Volume mobilisé • Surface concernée
12	Priorisation & déploiement du plan territorial de réduction du risque incendie	• Rapport de l'ANCT • Recrutement d'un(e) Chargé de mission • Nombres de réunions • Nombre d'actions opérationnelles développées • Montant prévisionnel du plan d'actions
13	Développement de la culture forestière auprès du public scolaire et grand public	• Préparation de l'intervention • Atteinte des objectifs • Participation, intérêt du public cible • Richesse des contenus et savoirs • Pertinence des outils pédagogiques • Gestion du groupe • Déroulement et gestion du temps
14	Préservation du Pin de Salzmann	• Réalisation d'un plan de gestion conservatoire en faveur du pin de Salzmann • Nombre de propriétaires contactés • Nombre de propriétaires accompagnés • Nombre de propriétaires engagés dans la gestion forestière en faveur du pin de Salzmann sur leurs parcelles • Réalisation de document de gestion durable • Surface engagée dans une gestion en faveur du pin de Salzmann • Documents ou réunions d'information réalisés
15	Création d'un COFIL "Eau & Forêt" sur le Pays des Cévennes	• Nombre et type de réunions / visites • Nombre et types de partenaires associés • Création du COFIL • Création d'un plan d'actions

Tableau 16 - Synthèse des indicateurs par action de la CFT